



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



# Rapport parlementaire mondial 2022

**Associer le public aux activités du parlement**

Annexe : études de cas et guides pratiques

**Pour télécharger le rapport dans son intégralité : [www.ipu.org/GPR22](http://www.ipu.org/GPR22)**

---

© Union interparlementaire et Programme des Nations Unies pour le développement, 2022

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication. Cette publication résulte du partenariat entre le PNUD et l'UIP. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles des Nations Unies, du PNUD ou de l'UIP.

ISBN 978-92-9142-834-2

Mise en pages : Philippe Boisson

# Table des matières

<b>Études de cas de pays</b>	<b>4</b>
Brésil : rapprocher le parlement du public grâce aux outils numériques	5
Fidji : la participation, enjeu stratégique	10
Afrique du Sud : intégrer un engagement public authentique	13
Royaume-Uni : ne laisser personne de côté	21
<b>Études de cas thématiques</b>	<b>28</b>
Faire sortir les commissions du parlement pour écouter et dialoguer	29
Collaboration au processus législatif	34
Rendre les bâtiments des parlements accessibles au public	39
<b>Guides pratiques</b>	<b>45</b>
Une conception stratégique de l'engagement public	46
Liste de contrôle pour l'inclusion	48
Resserrer les liens avec la société civile	51
Quelques astuces à l'intention des parlementaires	54
<b>Références citées</b>	<b>56</b>

# Études de cas de pays



Ces enfants se familiarisent, de manière ludique, avec le déroulement du processus législatif à la Chambre des députés. © Luis Macedo / Chambre des députés

## Brésil : rapprocher le parlement du public grâce aux outils numériques

Le Brésil est un pays où l'innovation et les nouvelles idées sont mises à profit pour encourager l'utilisation des outils numériques par les institutions législatives. De par son contexte historique parfait et son échelle, le pays est un fervent défenseur de la participation citoyenne aux activités du parlement. D'après le *Rapport mondial sur l'e-Parlement*, le Parlement du Brésil se classe régulièrement dans le peloton de tête pour la maturité numérique. La Chambre des députés est connue pour son laboratoire de programmation informatique collaborative (« LABHacker ») de renommée mondiale, son utilisation novatrice de l'intelligence artificielle (IA) et son déploiement rapide et souple du premier parlement en ligne au monde. Le Sénat, pour sa part, dispose depuis longtemps d'un portail de cybercitoyenneté qui compte de nombreux usagers. Les deux chambres se sont fixé pour objectif stratégique d'accroître la participation du public aux activités du parlement. Les applications disponibles sur le web et les applications mobiles ont joué un rôle primordial pour atteindre cet objectif, et l'infrastructure numérique est le fondement des processus au sein de chaque institution qui permettent une participation efficace du public. Les outils et pratiques en ligne, les données en accès libre, par exemple, sont des moyens bien établis d'accroître l'ouverture et la transparence du parlement.

### Alignement stratégique des outils de participation

Les outils numériques doivent accompagner la stratégie globale de l'institution et pouvoir être utilisés parallèlement à des outils non numériques (en mode hors connexion) pour que ceux qui ne maîtrisent pas les outils numériques puissent participer aux activités du parlement sur un pied d'égalité. Antonio Carvalho e Silva Neto, ancien Directeur des projets et de la gestion à la Chambre des députés, explique ainsi :

Nous avons investi dans un grand nombre d'initiatives visant à faire participer le public aux travaux du Congrès, et ce, en partie en raison de notre origine constitutionnelle. En effet, au moment où notre Constitution a été conçue, nous avons eu cette possibilité (...). Cela fait donc partie de l'ADN de la Chambre après la Constitution.

Les outils non numériques jouent un rôle important dans des pays comme le Brésil, où un tiers de la population n'a pas accès à Internet. Alessandro Molon, membre de la Chambre des députés, insiste sur ce point :

L'utilisation d'Internet est une étape importante pour garantir la transparence et la participation, mais cela ne suffit pas. Je pense qu'il est encore nécessaire d'aller physiquement à la rencontre des gens (...). Même si le Brésil compte 130 millions de personnes raccordées à Internet, il y a toujours une soixantaine de millions qui ne le sont pas.

Au Brésil, l'utilisation des outils numériques est stratégiquement alignée sur les objectifs des deux institutions. Elle illustre la manière d'intégrer les outils numériques et non numériques dans la même initiative de participation citoyenne afin d'atteindre le plus grand nombre de personnes possible. Alisson Bruno Dias de Queiroz, coordonnateur du Programme e-Cidadania au Sénat brésilien, a déclaré que de nombreuses personnes choisissent de téléphoner pour participer, soit parce qu'elles n'ont pas accès à Internet, soit parce qu'elles ne possèdent pas les compétences ou les connaissances nécessaires pour utiliser les outils en ligne ou qu'elles n'ont pas confiance dans ces outils. Soulignant l'importance des méthodes de communication numérique, M. Antonio Anastasia, sénateur, indique : « j'ai du mal à entrer en contact personnellement avec mes électeurs ». Bien qu'il reçoive de la correspondance et des demandes par l'intermédiaire du portail e-Cidadania du Sénat, il ajoute : « nous recevons surtout de nombreuses demandes par courrier électronique et courrier postal ». M. Anastasia relève par ailleurs que 98 pour cent des communications directes se font par courrier électronique. Dans le même temps, M. Paulo Paim, sénateur, indique, concernant l'importance croissante des réseaux sociaux :

Certaines personnes nous téléphonent, certaines nous envoient des courriers électroniques et d'autres communiquent avec nous via les réseaux sociaux. Nous avons des comptes sur toutes les plateformes : Instagram, LinkedIn, Facebook et YouTube. En outre, nous sommes sur le point de créer un compte TikTok. Nous parlons donc à tout le monde.

Un peu plus de la moitié des parlements dans le monde ont une chaîne de télévision parlementaire<sup>1</sup>. Tant pour le Sénat que pour la Chambre des députés, la télévision et la radio restent des canaux importants pour toucher le public, en particulier les personnes qui n'ont pas accès aux technologies numériques. TV Câmara, une chaîne de télévision publique en clair créée en 1998 pour la Chambre des députés, retransmet les activités de la Chambre 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Elle diffuse en direct et en différé les débats des séances plénières, les réunions des commissions et les auditions publiques. La chaîne diffuse également des documentaires et d'autres programmes d'information, ainsi que les séances plénières et les réunions des commissions dominant le calendrier hebdomadaire. Dans le même temps, le Sénat utilise sa chaîne publique, TV Senado, pour diffuser ses programmes depuis 1996, et dispose de sa propre chaîne YouTube depuis 2010.

<sup>1</sup> Cinquante-deux pour cent des parlements disposent de leur propre chaîne de télévision, 49 pour cent fournissent du contenu à d'autres chaînes de télévision et 16 pour cent ont une station de radio parlementaire (voir UIP, 2020).

## Exemples de plateformes numériques

Les deux Chambres ont été les principaux promoteurs du parlement numérique, mais on recense trois exemples marquants où le Brésil est à la pointe de l'innovation en matière de participation numérique : e-Democracia, Ulysses et e-Cidadania. Ces exemples sont présentés à tour de rôle ci-dessous.

### e-Democracia

La Chambre des députés a une longue expérience de l'innovation numérique, surtout lorsqu'il s'agit d'améliorer la participation citoyenne à ses activités. L'un des outils phares est e-Democracia, mis au point pour la première fois en 2019 et actualisé en permanence en interne par le LABHacker, qui a été créé pour accroître l'échange d'idées novatrices entre la société civile et le parlement. Il compte environ 37 000 utilisateurs.

La plateforme a été créée pour que « l'électorat et les représentants puissent participer de différentes manières aux débats législatifs en répondant à des enquêtes, en participant à des forums et en utilisant des outils wiki collaboratifs<sup>2</sup> ». M. Neto explique que l'outil a été conçu pour recueillir des avis et accroître la participation citoyenne au processus législatif. La plateforme e-Democracia est composée de communautés virtuelles permettant de débattre de certains sujets et dispose d'un outil intitulé « Wikilegis », avec lequel les utilisateurs peuvent formuler des observations en direct sur certains articles ou certains chapitres d'un projet de loi.

On estime que 30 pour cent du projet de loi sur la politique de la jeunesse sont tirés d'observations formulées sur la plateforme. Cela a été exactement la même chose pour le projet de loi sur le Cadre pour la protection des droits civils sur Internet avec Wikilegis en 2014, et un grand nombre d'observations et de suggestions ont été prises en considération par les membres et incorporées dans la version finale. Plus récemment, en 2020, le projet de loi sur la liberté, la responsabilité et la transparence sur Internet a attiré 394 participants inscrits et fait l'objet de 618 commentaires, et 5334 personnes ont voté. Comme l'explique Jorge de Franco, Directeur exécutif du Secrétariat de la participation, de l'interaction et des médias numériques :

Les gens peuvent poser des questions avant et pendant les auditions. Il s'agit de questions distinctes qui sont envoyées au représentant, qui décide s'il veut y répondre ou non pendant l'audition (...). Grâce à l'outil, les gens peuvent voir ce qui se passe directement. Ils n'ont pas besoin d'aller sur les réseaux sociaux ou de regarder la télévision (...). L'outil comporte en outre des documents complémentaires, et les représentants peuvent décider d'y faire figurer certains documents à titre informatif.

### Ulysses

La Chambre des députés a mis au point la plateforme d'analyse intelligente Ulysses qui est un outil d'apprentissage automatique faisant appel à l'IA pour analyser les grands

<sup>2</sup> Mitozo et Marques, 2019 [notre traduction].



nombres de documents et de données produits. Grâce à cette « compréhension » du contenu, le système peut classer les nouveaux documents et les repérer plus efficacement à l'aide d'une balise sur le portail web public de la Chambre. Le site web peut à son tour formuler automatiquement des recommandations et fournir du contenu en fonction des intérêts d'un utilisateur. Le système est en train d'être étendu pour repérer à l'aide d'une balise les émissions en direct et les vidéos enregistrées afin d'identifier les orateurs de manière dynamique, permettant de nouveau de cibler le contenu.

S'agissant de la participation, Ulysses met à disposition des citoyens un agent conversationnel qui leur permet de trouver plus facilement des informations pertinentes en utilisant un langage naturel plus familier. Le système prend également en charge les sondages permettant au public d'exprimer ses opinions sur des questions. Depuis 2018, les gens peuvent voter et faire des commentaires (anonymement) sur un projet de loi particulier. Chaque projet de loi en cours d'examen à la Chambre fait l'objet d'un sondage créé automatiquement par voie électronique.

Aider les parlementaires à s'y retrouver dans tous les commentaires reçus est une gageure (un seul projet de loi peut donner lieu jusqu'à 30 000 commentaires). Ulysses résout ce problème par le biais d'un algorithme d'apprentissage par la machine reposant sur le traitement du langage naturel. Le système procède à une analyse « intelligente » de tous les commentaires sur les aspects positifs et les aspects négatifs d'un projet de loi spécifique, extrait leur structure sémantique et les présente en fonction de paramètres définis par l'utilisateur (dans le cas présent, les « utilisateurs » sont les parlementaires et le personnel parlementaire). Par exemple, un projet de loi en 2020 a suscité 11 000 commentaires et Ulysses a pu les analyser et les ramener à quatre grandes catégories.

## e-Cidadania

En 2012, le Sénat fédéral a lancé e-Cidadania. Il s'agit d'un nouveau portail en ligne ayant pour objet d'accroître la participation citoyenne à ses activités législatives et budgétaires et ses activités de contrôle et de représentation. Le portail est divisé en trois sections : *Ideia Legislativa* (Idée législative), *Consulta Pública* (Consultation du public) et *Evento Interativo* (Événement interactif). Chacune de ces sections est présentée ci-dessous.

- La plateforme ***Ideia Legislativa*** permet aux citoyens de proposer de nouvelles lois ou d'apporter des modifications aux lois existantes et d'appuyer des propositions présentées par d'autres. Les propositions qui recueillent 20 000 signatures sont examinées par la Commission sénatoriale des droits de l'homme et de la législation participative et, si elles sont retenues, elles font l'objet d'un débat au Sénat. Les propositions peuvent être enregistrées dans le système en ligne (le principal canal pour lequel il a été mis au point), via un numéro gratuit ou dans le cadre d'un processus de soumission en langue des signes.
- La plateforme ***Consulta Pública*** a été lancée en 2013, prenant comme point de départ l'offre initiale du portail. Les consultations permettent aux citoyens de formuler des observations sur des projets de loi, des propositions d'amendements à la Constitution, des mesures provisoires

et d'autres propositions en cours d'examen au Sénat.

- La plateforme ***Evento Interativo***, qui a été ajoutée au portail en 2016, permet au public de participer aux auditions publiques et à d'autres activités ouvertes au public organisées par le Sénat. Le public peut ainsi suivre les débats en direct et formuler des observations en ligne. La plateforme centralise en outre des informations complémentaires (exposés, actualités, documents, etc.).

Selon M. Queiroz, plus de 40 millions de personnes se sont connectées au portail entre 2015 et 2020. Ce chiffre représente près de 20 pour cent de la population totale (en faisant abstraction des adresses électroniques en double) et 30 pour cent des utilisateurs d'Internet au Brésil. Quelque 98 pour cent des internautes se sont connectés en utilisant un appareil mobile en 2020 ; il n'est donc pas surprenant que 88 pour cent des visiteurs d'e-Cidadania aient utilisé ce même canal.

Le portail a eu un effet tangible sur la législation et sur les travaux du Sénat. M. Anastasia a mis en avant ce qu'il considérait comme « l'une des lois les plus importantes » adoptées par le Sénat et souligné comment cette loi avait vu le jour. Il s'agissait d'une proposition présentée par l'intermédiaire du portail visant à adopter une « disposition prévoyant l'obligation pour tous les titulaires d'une charge publique actuels ou futurs d'avoir un casier judiciaire vierge ». Dans le même temps, M. Paim a intégré l'idée d'un système de couverture sociale d'urgence pour les retraités dans un projet de loi visant à alléger le fardeau de la pandémie de COVID-19.

Outre le fait qu'elle ait permis de recueillir directement 20 000 signatures, la plateforme peut être utilisée pour porter des propositions à l'attention des sénateurs. Un élève mal entendant qui avait des difficultés à communiquer avec d'autres élèves qui n'étaient pas atteints de déficience auditive a proposé l'idée d'inclure la langue des signes en brésilien dans le programme scolaire. Cette proposition n'a pas recueilli le nombre de signatures nécessaires, mais elle était de toute évidence fondée et avait été défendue par Zenaide Maia, sénatrice, qui avait pu présenter le projet de loi au Sénat.

Le portail e-Cidadania avait pour objet d'associer un plus grand nombre de citoyens aux travaux du Sénat. En revanche, il aide également les sénateurs à communiquer plus efficacement avec les électeurs et à comprendre leurs points de vue. Comme M. Anastasia l'a fait observer, le portail nous donne des orientations sur les questions que nous devons poser. Mme Maia a dit qu'elle partageait ce sentiment :

*Ces canaux me permettent d'être en contact avec un grand nombre de personnes, notamment des personnes mal entendant. Je suis médecin et je pense que le portail m'a donné l'occasion à de nombreuses reprises de mieux les comprendre et d'avoir plus de contacts avec elles.*

M. Paim a souligné que ces outils numériques étaient particulièrement importants dans un pays aussi vaste et diversifié que le Brésil.

*Le Brésil est un pays continental. C'est un pays immense de par son territoire, ses terres et sa géographie. Il est donc très difficile d'être proche des gens. Le pays compte 220 millions d'habitants. Il faut*

environ huit heures d'avion pour aller du sud au nord du pays. C'est un pays très vaste. Les réseaux sociaux nous permettent de nous rapprocher des gens, de recevoir plus facilement des suggestions et de répondre aux questions qu'on nous pose sur nos mandats.

M. Anastasia a ajouté que le portail avait « considérablement amélioré la participation et le degré d'engagement, et qu'il était plus facile pour les citoyens de présenter leurs demandes, non seulement dans ma circonscription, mais dans tout le Brésil ».

## Reconnaître les bienfaits des outils numériques

L'adoption d'un outil numérique, quel qu'il soit, dépend de son utilisation et, en fin de compte, c'est son utilité qui favorise l'utilisation répétée, la croissance et l'accoutumance. Certes, ces outils sont conçus pour favoriser l'engagement citoyen et communiquer avec le public, mais le succès de ceux qui ont une incidence sur le processus législatif et les travaux de l'institution dépend également de la volonté des parlementaires de les utiliser. Comme le montre la série de rapports consacrés à la relation des parlements avec les technologies de l'information et de la communication (*Rapport mondial sur l'e-Parlement*), l'adoption dépend de la possibilité d'avoir accès à l'outil et de l'utiliser, de la confiance dans la technologie et, à terme, de l'avantage qui découle de son utilisation. La Chambre des députés a beaucoup investi dans son infrastructure numérique et, avec le Sénat, elle peut désormais fonctionner comme un parlement entièrement numérique. En conséquence, le travail numérique devient une pratique courante pour les membres et la confiance dans l'espace de travail numérique augmente avec l'expérience et la formation.

Au début de la pandémie de COVID-19, la Chambre des députés a adapté son application Infoleg, qui permettait aussi bien aux parlementaires qu'au public d'être informés sur la session parlementaire en cours. L'application a élargi la gamme des informations disponibles et a été rapidement mise à jour en offrant de nouvelles fonctionnalités telles que l'enregistrement des présences, les listes d'orateurs, les consignes de vote, les alertes et la sécurisation des scrutins. Cela a permis non seulement de modifier les procédures et les pratiques de gestion, mais aussi d'améliorer la sécurité des protocoles de sécurité des systèmes mobiles. De ce fait, les parlementaires se tournent davantage vers l'innovation, ils en comprennent et en acceptent mieux les risques. En substance, une fois actualisée, l'application a permis d'améliorer l'utilisation et l'acceptation des outils numériques par les parlementaires, provoquant ainsi une réaction en chaîne quant aux possibilités offertes en matière d'engagement parlementaire. Le Sénat s'est en outre familiarisé avec les outils numériques pendant cette période et, comme l'a fait observer M<sup>me</sup> Maia, les sénateurs ont pris conscience des avantages : « à mon avis, ces outils ou canaux nous ont facilité le travail pendant la pandémie de COVID-19 ».

Vinicius Poit, parlementaire à la Chambre des députés, considérait que les outils numériques « étaient non seulement utiles, mais essentiels, car nous pouvons toucher les citoyens là où ils interagissent entre eux ». M. Molon a ajouté ce qui suit :

Comment un révolutionnaire français du XVIII<sup>e</sup> siècle aurait-il pu imaginer qu'il nous serait possible un jour d'être à l'intérieur de l'Assemblée nationale en train de parler à nos électeurs au moment de voter et de les entendre nous dire « ne votez pas comme ceci ou votez comme cela » ? Il est incroyable d'imaginer que vous pouvez parler à vos électeurs au moment même où vous votez sur une question qui les concerne.

## Mesurer le succès

Les outils participatifs utilisés par le Parlement brésilien sont remarquables et mettent en évidence de nombreux éléments de bonnes pratiques. Une mise en garde s'impose toutefois : il n'existe pas de données chiffrées claires ou de facteurs essentiels de succès ; il est donc difficile de mesurer l'utilité des plateformes dont il est ici question. Le succès peut être d'ordre quantitatif (nombre d'utilisateurs, nombre de propositions adoptées, etc.) et qualitatif (contenu généré par les utilisateurs conduisant à un ajout ou un changement important dans un projet de loi). De même, le succès peut être direct (incidence sur les projets de loi, information des membres) et indirect (établissement de relations de confiance à long terme dans les processus démocratiques, sensibilisation d'un plus grand nombre de personnes aux travaux parlementaires et indications précises pour ceux qui souhaitent y participer).

## Conclusion et enseignements tirés

Il est possible de tirer plusieurs conclusions et enseignements des stratégies relatives à la participation à la vie publique et des outils numériques adoptés par le Parlement du Brésil :

- 1. La participation doit résulter d'une stratégie institutionnelle** : les deux Chambres ont créé de très nombreux outils sophistiqués à l'intention du public (consultation, participation et communication), mais, dans les deux cas, ces outils ont été alignés sur des stratégies institutionnelles plus larges visant à élargir la participation et englober la technologie numérique dans le processus législatif. Cet engagement de haut niveau en faveur de la participation citoyenne et de l'innovation est un indicateur important de succès.
- 2. La conception conjointe aide à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes** : les parlements ne sont pas toujours les mieux placés pour comprendre ce que le public veut ou ce dont il a besoin. Le modèle du LABHacker mis au point par la Chambre des députés a été le premier à utiliser le concept d'outils participatifs conçus conjointement avec le public lui-même. Les parlements peuvent travailler notamment avec des organisations de la société civile et des spécialistes des données en accès libre dans le cadre de hackathons et d'espaces ouverts afin de mieux comprendre les besoins des utilisateurs et de concevoir des parcours utilisateurs plus efficaces.



3. **Les outils ne sont utiles que s'ils sont utilisés** : les outils de participation à la vie publique doivent être accessibles, utilisables par la population et faire preuve de leur utilité. Il importe cependant de ne pas négliger l'autre facette de ces outils : ils doivent également être utilisables par les élus, le personnel parlementaire et leur être utiles. Pour devenir la règle, les outils de participation numérique doivent renforcer le processus législatif pour toutes les parties prenantes.
4. **Les outils doivent être accessibles et pratiques** : grâce aux outils numériques, le parlement devient accessible à des personnes qui sinon ne pourraient pas s'associer à ses activités (par manque de temps, en raison de leur éloignement géographique ou faute de possibilité). Il est primordial pour les stratégies visant à mieux faire connaître les outils numériques de mettre l'accent sur l'accessibilité. En revanche, il importe aussi de savoir que les solutions numériques peuvent créer des obstacles. Les exemples du Brésil montrent qu'une solution privilégiant l'utilisation des outils numériques est viable, mais que les parlements doivent proposer d'autres moyens pour ceux qui ne possèdent pas de compétences numériques ou qui ont d'autres besoins. Comme il ressort clairement de la série de rapports consacrés à la relation des parlements avec les technologies de l'information et de la communication (*Rapport mondial sur l'e-Parlement*), l'accès à Internet et la compréhension du fonctionnement du parlement restent des obstacles importants à la participation citoyenne.
5. **Les initiatives doivent être évaluées** : la participation doit être une quête d'amélioration constante. Les processus visant à rapprocher le parlement du public doivent faire l'objet d'un examen critique afin d'établir ce qu'ils ont permis de réaliser (par rapport aux attentes et aux paramètres convenus), quelle est leur efficacité et quels sont les enseignements qu'il est possible de tirer pour l'avenir.



Des membres de la Commission permanente de la justice, du droit et des droits de l'homme du Parlement fidjien visitent des sites patrimoniaux à Levuka (Fidji) dans le cadre de leurs consultations de la population au sujet d'un projet de loi sur le patrimoine. © Parlement fidjien

## Fidji : la participation, enjeu stratégique

Les parlements, quelle que soit leur taille, doivent collaborer en faisant preuve d'initiative avec les citoyens qu'ils représentent. La présente étude de cas, qui s'intéresse en priorité au Parlement des Fidji, montre clairement que faire de la participation du public une priorité stratégique peut être un facteur de réussite et que c'est l'ampleur de l'action engagée plutôt que la taille du parlement qui compte.

### Commencer par une stratégie

Après huit ans d'interruption marqués par plusieurs coups d'État militaires, le Parlement des Fidji a été rétabli dans le cadre d'une nouvelle Constitution en 2014. Le Parlement a ouvert ses portes en octobre de cette année-là à l'issue d'une élection générale en septembre. Les parlementaires nouvellement élus et les membres du personnel parlementaire nouvellement nommés ont dû rapidement s'atteler à la tâche pour que l'institution soit rapidement opérationnelle.

Après une forte participation aux élections, le nouveau parlement a reconnu dès le départ l'importance d'associer le public à ses activités, l'objectif étant de continuer à susciter l'intérêt et l'enthousiasme du public pour la nouvelle démocratie du pays. On s'est accordé à reconnaître qu'après

huit années d'interruption, nombreux étaient ceux qui ne comprenaient pas le rôle du parlement ni son fonctionnement.

Une première étape importante a été l'élaboration d'une stratégie visant à associer le public aux activités du parlement, ce qui a été fait dans le cadre d'un projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à renforcer les capacités. Cette stratégie, mise au point par l'Unité de la participation citoyenne en consultation avec un conseiller international, a décrit la volonté de resserrer les liens avec la population des Fidji pour qu'elle comprenne le fonctionnement du parlement, connaisse son action et sache comment elle peut avoir son mot à dire<sup>3</sup>.

La stratégie a défini les quatre objectifs suivants : renforcer la visibilité du parlement au sein de la population, sensibiliser celle-ci à son fonctionnement, faire connaître au grand public son action et l'encourager à s'intéresser à la vie parlementaire. Reconnaissant que le parlement représente tous les Fidjiens, la stratégie a défini quelques groupes cibles privilégiés qui pourraient être associés plus étroitement aux travaux du parlement. Ces groupes ont été choisis parce qu'ils jouaient un rôle déterminant pour définir la place du parlement au

3 Document interne fourni par le Parlement de la République des Fidji, 2015.

sein de la population (par exemple les médias), parce qu'ils s'intéressaient moins à la vie politique de la nation (comme les jeunes et les femmes), ou parce qu'ils étaient éloignés de la capitale (les populations vivant en milieu rural ou dans des régions reculées).

La stratégie, qui couvrait le premier mandat complet du nouveau parlement, était un document fondateur essentiel, qui définissait le cadre des liens entre le parlement et la population. Elle établissait les principes directeurs de ces relations et les méthodes régissant les échanges avec le public.

L'approbation de ce document par le président et le secrétaire général du parlement en a fait une priorité stratégique pour l'institution. Il importe de noter que le président a en outre joué un rôle prépondérant dans certaines actions de communication de premier plan, illustrant l'importance accordée, au plus haut niveau de l'institution, aux liens entre le parlement et le public.

## Faire appel à des experts

Le recours à des spécialistes qui ont les connaissances, la compréhension et les compétences voulues dans le domaine des relations publiques et des médias était déterminant pour que la stratégie visant à rapprocher le parlement du public porte rapidement ses fruits. Dans la limite des ressources dont il disposait, le parlement employait des personnes à des postes clefs qui avaient les moyens d'élaborer et de mettre en œuvre sa stratégie.

Étant donné que ces spécialistes n'avaient pas tous travaillé au parlement, ils avaient pu perfectionner leurs compétences dans le cadre d'un projet du PNUD visant à renforcer les capacités et d'un programme de jumelage avec le Parlement de l'État de Victoria en Australie. Ils ont participé à des échanges entre professionnels et ont été accompagnés par des mentors ayant une connaissance pratique de l'engagement parlementaire, ce qui leur a permis d'adapter rapidement leurs compétences dans le domaine des relations publiques et des médias à l'environnement parlementaire.

## Élaborer des projets phares pour sensibiliser le public

L'un des principaux éléments de l'approche suivie par le parlement était la mise en œuvre de certains projets phares qui deviendraient des moteurs essentiels pour l'exécution de sa stratégie. Ces projets visaient notamment à rapprocher le parlement de la population, à attirer celle-ci et à la tenir informée des activités.

La communication avec la population disséminée dans le pays, y compris sur ses nombreuses îles, était jugée vitale pour maintenir l'élan et l'intérêt suscités par la première élection en huit ans. Une tournée organisée par le Bureau parlementaire itinérant, connu sous le nom d'« autobus du Parlement » – clin d'œil au mode de déplacement utilisé par de nombreux Fidjiens –, a permis de présenter des exposés et des expositions dans les villages à travers tout le pays. Le parlement a en outre organisé un programme de rencontres

avec le président qui a permis à la population d'avoir des contacts avec le président et de lui poser des questions sur le fonctionnement pratique de l'institution.

Entre 2015 et 2018, le Parlement des Fidji a mené 336 programmes de sensibilisation dans tout le pays (147 tournées de l'autobus du Parlement et rencontres avec le Président du parlement organisées dans des écoles et 189 événements du même type dans des localités).

L'autobus du Parlement a invariablement reçu un accueil enthousiaste de la part des habitants désireux d'en savoir plus sur l'institution. Les témoignages d'un certain nombre de villageois partagés sur le site web du parlement font ressortir l'intérêt de l'engagement local, d'autant que nombreux sont ceux qui ne peuvent pas se rendre dans la capitale, Suva, pour découvrir le parlement par eux-mêmes. Par exemple, Ananaisa Rokovatunawa, le chef du village de Mau, situé au centre des Fidji, a noté dans son témoignage que la plupart des villageois ignoraient tout du fonctionnement du parlement. « Cela constitue pour nous une occasion véritablement enrichissante, car nous savons maintenant à quelle porte frapper quand nous voulons exprimer nos inquiétudes ou nos opinions sur certaines questions qui nous touchent dans notre vie de tous les jours<sup>4</sup> ».

Tout en appuyant ces initiatives de sensibilisation, le Parlement fidjien a élaboré un programme actif de visites du bâtiment à Suva pendant les semaines où il siégeait et celles où il ne siégeait pas. Un centre de découverte du Parlement a été installé dans l'une des salles de réunion des commissions du bâtiment. Il sert de centre de liaison pour les visites, fournit des informations et présente des objets aidant les visiteurs à comprendre l'histoire et les pratiques du parlement. Les visiteurs ont la possibilité de prendre part à une visite guidée de l'hémicycle et voir l'institution siéger.

Rapidement, la demande de visites est devenue particulièrement élevée parmi les élèves, et un programme phare pour l'éducation et la jeunesse a été lancé en vue d'associer les jeunes Fidjiens aux activités de leur nouveau parlement. L'institution a en outre mis au point des supports pédagogiques et des programmes de sensibilisation à l'intention des populations dans les établissements scolaires, ainsi que des ateliers de perfectionnement professionnel à l'intention des enseignants pour les aider à comprendre comment utiliser au mieux ces nouveaux matériels pédagogiques pour enseigner l'instruction civique en classe. Ces supports étaient de plusieurs sortes, à savoir une série de fiches d'information sur le parlement, un guide pédagogique et des modules en lien avec le programme d'enseignement fidjien, qui proposaient des activités d'apprentissage interactives destinées aux élèves de différentes années. Au moment de leur lancement en 2017, le Président du parlement de l'époque, Jiko Luveni, a déclaré que ces supports permettraient « d'atteindre le plus grand nombre possible d'élèves et de jeunes<sup>5</sup> ».

Un service d'information a été mis en place par le parlement. Il assurait la liaison avec les organes de presse, utilisait des espaces de grande visibilité dans les journaux et diffusait à la

4 Parlement de la République des Fidji, 2016.

5 Parlement de la République des Fidji, 2017.

télévision les débats parlementaires. Il s'était doté d'un site web très complet et était présent sur les réseaux sociaux pour faire connaître au public les activités de l'institution. Étant donné que près de 70 pour cent de la population utilise les réseaux sociaux, le parlement a reconnu très tôt qu'il importait de communiquer avec la population par ce canal. Facebook est devenu un intermédiaire privilégié pour communiquer des informations à la population, notamment sur les séances, les projets de loi et le travail en commission. Le parlement a également diffusé en direct des séances et des auditions de commissions sur cette plateforme.

Une autre mesure importante prise dans les premières années qui ont suivi le rétablissement de la démocratie a été d'organiser une série de forums locaux sous l'égide du résident du parlement. Des parlementaires de la majorité et de l'opposition et des représentants de la société civile ont été invités à débattre d'un certain nombre de sujets, notamment des objectifs de développement durable et de leur pertinence pour les Fidji. Ces forums étaient diffusés en direct sur les réseaux sociaux, attirant un large public à chaque fois.

Grâce à ces projets phares, le Parlement fidjien n'a pas cessé de tisser des liens avec la population dans tout le pays après avoir été absent de la vie collective pendant de nombreuses années. Ce travail fondateur important a été pour l'institution un point de départ solide sur lequel bâtir l'avenir.

Plus récemment, la technologie a occupé une place importante dans l'action de sensibilisation du parlement, comme l'a souligné l'actuel président, Ratu Epeli Nailatikau, à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement en juin 2021. Il a déclaré que « la diffusion en direct des séances du parlement et des auditions devant les commissions avait permis d'atteindre un plus grand nombre de personnes, de tenir les Fidjiens informés et de les associer aux activités du parlement, ce qui avait suscité de nombreux débats publics<sup>6</sup> ». M. Nailatikau a fait observer que les investissements judicieux réalisés dans le cadre des mesures prises par le pays en 2020 pour promouvoir l'e-Parlement avaient pour objet de mettre en place des outils informatiques et de renforcer les outils existants pour que les communications en ligne et virtuelles soient efficaces. Il a souligné l'importance de ces outils non seulement pour rapprocher le parlement du public, mais aussi pour le fonctionnement du parlement pendant la pandémie COVID-19 :

L'objectif était de rendre le parlement plus accessible aux citoyens en leur permettant d'avoir accès aux sources d'information et aux enquêtes des commissions, mais cet objectif était devenu une nécessité pour assurer la continuité des activités pendant les confinements qui avaient été mis en place pour éviter la propagation de la pandémie<sup>7</sup>.

## Conclusion et enseignements tirés

La présente étude de cas consacrée au Parlement des Fidji met en lumière différents thèmes présentés dans les principales sections du rapport. On trouvera ci-dessous les principaux enseignements tirés :

1. **Élaborer une stratégie** qui définit les principes régissant l'engagement public et fixe les modalités de cet engagement.
2. **Recueillir un large soutien en faveur de** la stratégie.
3. **Faire appel à des professionnels** possédant les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie.
4. **Faire appel aux compétences** d'autres personnes en fonction des besoins.
5. **Utiliser des approches et des systèmes de communication très divers** pour tisser des liens avec la population.
6. **Faire en sorte que l'ouverture au public permette des échanges en face-à-face et en ligne**, en allant à la rencontre des gens dans leur cadre de vie, en les incitant à venir pour qu'ils découvrent le parlement par eux-mêmes et en utilisant les moyens numériques d'aujourd'hui pour associer régulièrement le public aux activités du parlement.
7. **Concevoir des programmes spécialement adaptés à la situation de la population locale**, qui peuvent aider les parlements à se rapprocher du public, quelle que soit leur taille.

<sup>6</sup> Parlement de la République des Fidji, 2021.

<sup>7</sup> *Ibid.*





Développement socioéconomique grâce au contrôle parlementaire et à la participation du public. Interventions et questions des habitants aux représentants du gouvernement dans le stade de Silobela, Carolina, district de Gert Sibande (province de Mpumalanga). © Parlement sud-africain

## Afrique du Sud : intégrer un engagement public authentique

Les travaux du Parlement de l’Afrique du Sud mettent en évidence les bonnes pratiques relatives à l’institutionnalisation et l’ancrage de l’engagement public, fondées sur des dispositions particulières de la Constitution du pays. Le Parlement s’est attaché à faire en sorte que ses pratiques en matière d’engagement public permettent :

- d’adapter les mesures concrètes en fonction du contexte culturel et historique,
- de transformer la vision constitutionnelle en cadres institutionnalisés,
- de concrétiser ces cadres sous forme d’initiatives régulières et de structures d’appui institutionnalisées,
- d’utiliser les bons outils pour atteindre ces objectifs,
- d’inclure des mécanismes de suivi et d’évaluation cohérents.

La présente étude de cas s’appuie sur les recherches existantes en matière d’engagement public, sur l’analyse de programmes-cadres et de rapports sur le resserrement des liens entre le parlement et la population établis par les parlementaires sud-africains et sur des entretiens avec des

parlementaires de l’Assemblée nationale et du Conseil national des provinces, des professionnels de la communication et des fonctionnaires parlementaires.

### L’engagement public est inscrit dans la Constitution

L’adoption de la Constitution sud-africaine de 1996 après l’effondrement du régime de l’apartheid a été considérée comme un tournant dans la participation du public à la prise de décision. Ce processus, qui a débuté avec l’adoption par le gouvernement d’une approche participative pour la rédaction de la nouvelle Constitution, est allé jusqu’à inscrire la participation du public au processus législatif et à d’autres processus de gouvernance. La pratique instituée par le Parlement sud-africain en matière d’engagement public se fonde sur la promesse formulée dans la Constitution de la participation citoyenne, l’objectif étant de tourner la page de l’exclusion passée. Cet exemple souligne à quel point l’institutionnalisation de l’engagement peut être l’expression du contexte historique dans lequel il s’inscrit.

Aux niveaux national, provincial et municipal, les instances législatives représentent la voix du peuple dans la gouvernance et ont pour mandat d'associer la population à ses processus et ses travaux, conformément à la Constitution. M. Archibold Nyambi, parlementaire, Président de la Chambre pour les commissions au sein du Conseil national des provinces, considère que « l'activité de base du parlement est de faire en sorte qu'en toutes circonstances le public puisse participer plus facilement aux décisions qui le concernent ». Comme il l'indique par ailleurs, il ne s'agit pas « d'un choix, mais plutôt d'une obligation constitutionnelle » et « d'un mandat constitutionnel que le parlement se doit de respecter à tout moment ». Dans le même ordre d'idées, Sikhumbuzo Tshabalala, haut responsable chargé des activités de base du service d'appui au secteur législatif, souligne qu'il importe de « veiller à ce que chacun, sans distinction de race, quel que soit son âge et indépendamment de son lieu de résidence (...) ait le sentiment de faire partie intégrante de cette démocratie parce que des efforts délibérés ont été consentis à cette fin ».

Cette pratique en matière d'engagement public a pour vocation d'inverser les déficits de l'histoire politique du pays, à l'époque où, comme le note M. Cedric Frolick, parlementaire et président des commissions à l'Assemblée nationale, les parlements étaient « un moyen, sous le régime de l'apartheid, d'opprimer le peuple et de priver les gens de leurs droits ». Soulignant le principe important sur lequel se fonde l'approche adoptée par le parlement pour la participation à la vie publique, M. Frolick ajoute :

Le parlement est un outil très puissant dont la mission est de légiférer. Il importe, pour les parlementaires que nous sommes, d'utiliser cette institution comme un instrument permettant à nos concitoyens de faire entendre leurs attentes et de s'exprimer pour influencer directement sur leur avenir et leur destin. En outre, quand la situation se détériore, ces plateformes peuvent nous permettre d'en être avertis rapidement.

Ces dispositions constitutionnelles ont créé un espace permettant au parlement de se présenter comme le « centre névralgique du pouvoir du peuple, de la participation citoyenne et de la gouvernance privilégiant la dimension humaine<sup>8</sup> ».

## Élaborer un cadre d'engagement à l'intention du secteur législatif

Pour être efficace, l'engagement nécessite des stratégies et des cadres mûrement réfléchis. Le document de 2013 intitulé *Public Participation Framework for the South African Legislative Sector* (« cadre pour la participation du public aux travaux du secteur législatif sud-africain ») est devenu le texte de référence, définissant « les normes et les dispositions uniformes relatives à la participation citoyenne au sein du secteur<sup>9</sup> ». Ce cadre est le fruit d'une collaboration avec le réseau des organes législatifs nationaux et sous-nationaux et est intégré dans le Forum des présidents de parlements d'Afrique du Sud. Les principales parties prenantes, et

notamment des parlementaires et des hauts fonctionnaires, ont participé à l'élaboration et la mise en œuvre du cadre, l'objectif étant de s'assurer que les décisions politiques deviennent réalité. M. Tshabalala ajoute à ce sujet :

Le Forum des présidents de parlements a créé un secrétariat (...) désigné sous le nom d'appui au secteur législatif. Il est situé au sein du parlement. Le parlement est chargé de veiller à son bon fonctionnement (...). Le secrétariat surveille la mise en œuvre des cadres de participation dans les différentes assemblées législatives et apporte également un soutien (...). Les présidents de parlements se réunissent tous les trimestres (...) pour évaluer les progrès réalisés en facilitant la participation du public à l'action du parlement.

Le Parlement sud-africain a élaboré, pour sa part, un modèle de participation du public. Le *Legacy Report of the Fifth Term of Parliament 2014-2019* (« Rapport d'évaluation des travaux de la Cinquième législature 2014-2019 ») définit les objectifs du modèle de participation du public en ces termes :

Le modèle décrit les différents mécanismes et processus parlementaires par lesquels le parlement peut faire participer véritablement le public aux processus législatifs et autres.

Il a en outre pour but d'améliorer l'aide à la communication dans les domaines relevant de la compétence du parlement (éducation du public, communication d'informations et accès du public aux processus parlementaires) en s'efforçant d'accroître la participation citoyenne des personnes de toutes les catégories socio-économiques et de toutes les régions géographiques du pays. Ce modèle permet aussi d'accroître l'obligation de rendre compte des membres du parlement aux citoyens en leur qualité de représentants élus grâce à un mécanisme de retour d'information qui clôturé le cycle de participation citoyenne. De plus, le modèle est intégré au Programme de contrôle et de redevabilité, de manière à permettre que les contributions reçues dans le cadre des activités de participation du public soient transmises aux commissions parlementaires appropriées et trouvent leur expression dans leurs programmes respectifs<sup>10</sup>.

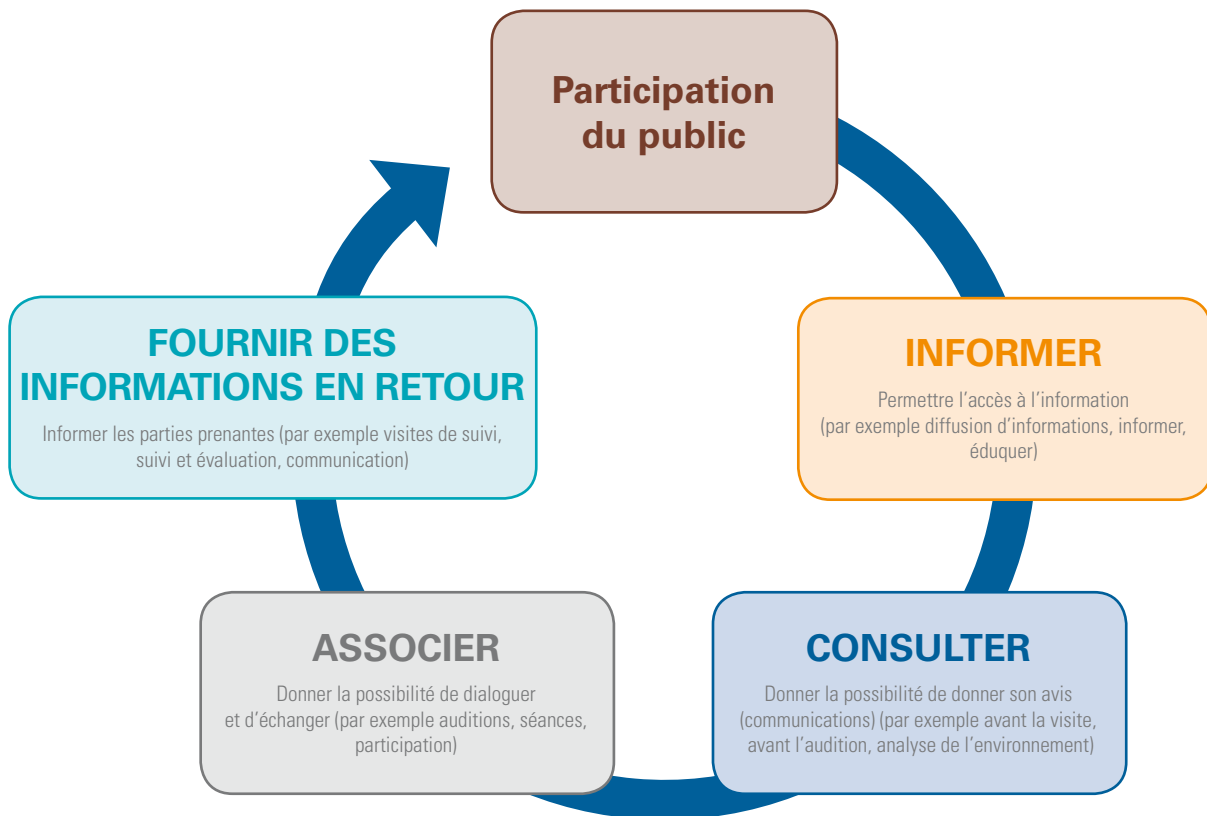
<sup>8</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2019b [notre traduction].

<sup>9</sup> South African Legislative Sector, 2013, p. 30 [notre traduction].

<sup>10</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2019b, p. 53 [notre traduction].



Figure 1. Modèle sud-africain de participation du public



M. Tshabalala, qui participait directement à l'élaboration et la mise en œuvre du modèle de participation du public, fait part en ces termes du fruit de sa réflexion sur le rôle du parlement :

Le parlement s'efforce de consacrer suffisamment de moyens à chacune de ces mesures pour qu'elles aient une efficacité maximale. Quand nous, les parlementaires, communiquons des informations, nous devons faire en sorte que le public puisse participer en toute connaissance de cause. Nous devons en outre veiller à ce que le processus de consultation soit efficace. En revanche, ce qui importe le plus, c'est qu'en Afrique du Sud, le secteur législatif, et notamment le parlement, ait vraiment la volonté politique d'atteindre ce niveau de participation qui instaure un partenariat avec le peuple.

M. Frolick formule quant à lui l'observation suivante :

La participation citoyenne est un élément fondamental du modèle de contrôle et de redevabilité et elle se manifeste de manière tout à fait tangible lorsque les commissions mettent en œuvre leurs programmes, que ce soit pour légiférer, modifier des lois existantes, organiser des auditions publiques ou se rendre dans toutes les régions du pays dans le cadre de missions de contrôle. La participation citoyenne est pour nous un élément non négociable.

Il insiste aussi sur l'importance de concevoir des cadres inclusifs :

Nous devons toujours garder à l'esprit que chaque opinion dans la société est importante, qu'elle émane d'une personne influente, des ONG, de la société civile ou d'établissements d'enseignement supérieur, ou encore d'une personne pauvre vivant dans un village reculé, d'un chef traditionnel ou d'un chef religieux. Toutes ces opinions doivent être prises en considération et c'est la raison pour laquelle le processus de participation citoyenne doit être conçu de manière à être inclusif et permettre au peuple de faire entendre sa voix. Au bout du compte, nous représentons ces différentes opinions.

Selon M. Frolick, cet engagement en faveur d'un cadre de participation se retrouve également dans le budget parlementaire :

Dans les budgets des commissions et dans les budgets dits « de réserve », nous prenons toutes les dispositions et allouons les enveloppes nécessaires pour que cet aspect de l'élaboration des lois et de la participation citoyenne, qui est d'une importance capitale, ne soit pas ignoré. C'est pourquoi nous avons vu une augmentation progressive non seulement des montants alloués à la participation citoyenne, mais aussi

aux ressources humaines et à la restructuration des processus internes pour pouvoir donner pleinement expression à la volonté du peuple.

Il est difficile de chiffrer avec exactitude le budget et les ressources en personnel du Parlement sud-africain alloués à l'engagement public, car les initiatives dans ce domaine sont déjà totalement intégrées aux différents niveaux du pouvoir législatif. En revanche, ce qui est sûr, c'est que l'institution dans son ensemble alloue des ressources substantielles à ces initiatives. En plus d'affecter des ressources financières à l'intégration de l'engagement public, le parlement a également organisé des séances de formation à l'intention des parlementaires et des membres du personnel parlementaire, comme l'explique M. Frolick :

Après chaque élection, de nouveaux parlementaires arrivent (...). Il importe donc au plus haut point de rallier très rapidement les nouveaux membres au mode de fonctionnement de la participation citoyenne et de leur expliquer l'importance de cette participation. Il vous faut donc organiser des séances de formation à l'intention des parlementaires auxquelles vous pourriez convier certains éléments de la société civile ainsi que d'anciens parlementaires qui viendront partager leur expérience avec les nouveaux élus pour qu'ils puissent prendre le relais et améliorer encore notre action.

Le modèle de participation du public, le Cadre pour la participation du public aux activités du secteur législatif et les ressources financières et humaines allouées à l'engagement public constituent ensemble un cadre global qui transforme la vision constitutionnelle en une réalité possible.

## Transformer le cadre en engagement parlementaire

Le modèle de participation du public est mis en œuvre dans le cadre d'un certain nombre d'activités institutionnalisées. Les initiatives en matière d'engagement public sont conçues de manière à promouvoir l'accès et la cohésion sociale, en accordant une attention particulière à la langue, à l'utilisation des espaces et aux échanges avec les communautés rurales qui ne sont pas connectées à Internet.

Une part importante des activités passent par le Conseil national des provinces, qui représente les neuf provinces au sein du Parlement. Comme le fait observer le parlement :

Ces programmes du Conseil national des provinces sont des exemples qui servent de points de repère dans le secteur législatif illustrant la convergence des mandats du parlement dans les domaines du contrôle et de la redevabilité, de l'élaboration des lois, de la participation citoyenne et de la coopération avec le gouvernement<sup>11</sup>.

Certaines de ces activités sont présentées dans le détail ci-dessous :

- La **Semaine des provinces** offre un espace régulier de dialogue et d'échange avec les parlementaires et permet de

recueillir l'avis des provinces, des responsables et d'autres parties prenantes de premier plan. Le Conseil national des provinces réserve une semaine, chaque année ou tous les deux ans, au travail de contrôle dans les provinces, en collaboration avec les assemblées provinciales. Six Semaines des provinces ont été organisées au cours de la cinquième législature (2014-2019).

- La **Semaine des autorités locales** aide l'institution à renforcer son lien avec l'Association des autorités locales sud-africaines en faisant venir des parlementaires dans les municipalités à travers tout le pays. Depuis sa création en 2012, la Semaine des autorités locales est un « cadre très important pour la mise en commun des enseignements tirés et la recherche de solutions aux problèmes auxquels les autorités locales doivent faire face »<sup>12</sup>. M. Nyambi assure que l'initiative permet aux autorités locales de prendre conscience de leur rôle d'interlocuteur privilégié pour les services fournis au public.
- **Rapprocher le parlement de la population.** Cette activité permet aux parlementaires de se rendre dans différentes parties du pays, généralement dans des régions reculées et dotées d'infrastructures limitées. Depuis sa création, elle se déroule régulièrement en mars et en novembre de chaque année. Elle a aidé à accroître l'accès au législateur et à améliorer la participation grâce à l'éducation du public. Le programme prévoit des activités précédant la visite, auxquelles participe la population locale, suivies du programme proprement dit. Une troisième phase, appelée « séance de retour d'information » a été ajoutée pendant la cinquième législature (2014-2019) pour que la population puisse donner son avis sur les services fournis.

M. Nyambi relève, au sujet de cette activité :

Il faut veiller à ce que les parties prenantes concernées, c'est-à-dire les ministres compétents, les émissaires intéressés dans la province et l'équipe dirigeante des collectivités locales dans la municipalité en question, ainsi que les cadres dirigeants des entreprises publiques concernées, soient invités à prendre part aux activités et que le public ait la possibilité de poser des questions, de faire part de ses préoccupations et de donner son avis, y compris quand tout va bien.

M. Frolick expose en ces termes le déroulement de l'activité :

Des équipes (...) se rendent sur place en amont dans les différentes régions informer la population et l'encourager à participer aux auditions publiques qui auront lieu. Nous utilisons très largement les stations de radio locales pour communiquer avec la population dans sa langue, pour qu'elle puisse comprendre. En outre, nous utilisons les éditoriaux publiés dans les journaux et d'autres publications, ainsi que le site web du parlement sur lequel on trouve au moins maintenant les toutes dernières informations. Qui plus est, les commissions sont la clef de voûte de cette mobilisation. Il nous faut être sûrs de pouvoir nouer le dialogue autant que possible avec tous les habitants du pays.

<sup>11</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2019b, p. 12 [notre traduction].

<sup>12</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2014, p. 22 [notre traduction].

Les activités visant à rapprocher le parlement du peuple réunissent des membres du Conseil national des provinces, des membres du gouvernement (niveau national), des membres du Conseil exécutif (niveau provincial) et des conseillers municipaux (niveau local) et facilitent les échanges directs entre le public et ses représentants issus des trois sphères de l'État. Les parlementaires participent activement à tous les événements et sont, de fait, la clef du succès du programme.

- Les initiatives de **mobilisation sectorielle** permettent au parlement « d'axer son action sur des groupes d'intérêts particuliers en leur donnant la possibilité de parler des problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie de tous les jours, qu'il s'agisse des services fournis, de la mise en œuvre des lois ou des politiques publiques et de formuler des recommandations ou des suggestions en vue de trouver des solutions »<sup>13</sup>. Quelques exemples ont été donnés par Luvuyo Tyali, chef d'équipe du Bureau de démocratie parlementaire de la province du Cap-Nord :

Un parlement des jeunes se réunit chaque année le 16 juin. Nous facilitons également ces processus à l'occasion du parlement des femmes en août, où les participantes conversent de manière informelle et sont informées des progrès accomplis dans le domaine de l'autonomisation des femmes.

Les autres mécanismes visant à associer le public à la vie parlementaire sont notamment la **participation du public à l'élaboration des lois** (où l'Assemblée nationale et le Conseil national des provinces facilitent la participation du public, en particulier des organisations de la société civile, au processus législatif), le **traitement des pétitions** (qui est subdivisé en différentes phases : l'examen, l'enquête préliminaire, le renvoi et l'appel) et les **activités propres aux commissions** (où le public a accès à toutes les séances des Chambres ainsi qu'aux réunions des commissions). Ces mécanismes sont une indication supplémentaire des nombreuses façons dont la participation du public aux processus parlementaires est activement encouragée.

## Plateformes et structures d'appui

L'ouverture au public exige non seulement une stratégie, mais aussi la détermination d'y consacrer les ressources nécessaires. C'est pourquoi le parlement mène à bien ses différentes initiatives visant à se rapprocher du public dans le cadre de diverses structures d'appui :

- Les **permanences parlementaires** (Parliamentary Constituency Offices ou PCO) mettent l'accent sur la « communication structurelle » visant à favoriser les échanges entre les parlementaires et le public dans leurs circonscriptions. Le système de représentation proportionnelle à scrutin de liste fermée, tel qu'il a été adopté pour les élections en Afrique du Sud, ne permet pas d'élire directement les parlementaires dans chaque circonscription. Au lieu de cela, les partis leur attribuent des circonscriptions géographiques en fonction des sièges qui leur sont attribués. Ils ont droit à une allocation mensuelle qui permet à chaque parlementaire de faire fonctionner un bureau de circonscription, et chaque parti politique prend ses propres dispositions en la matière. On recense

350 permanences parlementaires dans tout le pays. M. Frolick explique ce dispositif en ces termes :

Nous savons précisément quel est notre rayon d'action et ce que l'on peut faire sur place. Lorsque nous nous rendons dans nos circonscriptions, les échanges que nous avons sur place sont parmi les plus utiles ; ici, nous sommes loin du cadre formel du travail législatif et au plus près des soucis de nos concitoyens. C'est ici que l'on peut constater si les lois que nous rédigeons sont appliquées ou non.

M. Frolick souligne l'importance de cet ancrage local, pour les parlementaires comme pour le public :

Dans mon cas, ma permanence parlementaire se trouve juste en face du plus grand hôpital public de la province du Cap-Oriental. Je vois donc régulièrement des gens qui se sont rendus à l'hôpital et qui ne sont pas satisfaits des soins ou de la prise en charge ; ils se présentent alors à la permanence et ils comptent sur mon intervention. (...) La présence active d'un parlementaire dans sa circonscription n'a pas de prix.

L'un des objectifs principaux des activités menées dans la circonscription est de faire comprendre que la participation du public au processus démocratique ne se limite pas au fait de déposer un bulletin dans l'urne. En Afrique du Sud, l'engagement public se traduit par des échanges constants entre les élus, les partis et les électeurs.

- Les **bureaux de démocratie parlementaire** (Parliamentary Democracy Offices ou PDO), qui ont vu le jour en 2009, ont pour objet de créer de réelles possibilités pour la population rurale de participer au travail législatif. À la différence des permanences parlementaires, les bureaux de démocratie parlementaire relèvent directement des institutions et des fonctionnaires parlementaires. Ils font donc preuve d'une plus grande neutralité politique dans leurs échanges avec le public. L'existence de deux bureaux institutionnalisés différents qui s'occupent en même temps et de manière systématique des aspects politiques et administratifs de l'engagement public permet de toucher un public plus large.

Des bureaux ont été créés dans les provinces du Cap-Oriental, du Cap-Nord, du Nord-Ouest et du Limpopo. Les bureaux de démocratie parlementaire organisent des actions de sensibilisation visant à éduquer le public et recueillir l'avis des personnes qui ne disposent généralement pas des moyens modernes d'accès au parlement. M. Tyali a fait observer ce qui suit :

Au moment de l'examen de projets de loi, nous appelons les citoyens et organisons ce que nous appelons des programmes de sensibilisation qui ont pour but de les éduquer et les informer pour qu'ils comprennent le rôle du parlement, l'incidence du parlement sur leurs moyens de subsistance et sur leur vie quotidienne et la raison pour laquelle il importe qu'ils aient leur mot à dire dans les projets de loi et le processus de contrôle.

- Les **Bureaux d'éducation parlementaire** (Parliamentary Education Office ou PEO) sont le troisième volet du programme. Ils emploient des agents chargés de fournir

<sup>13</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2017a, p. 39 [notre traduction].

au public des informations sur les activités du parlement et la façon dont l'institution s'inscrit dans le contexte démocratique plus large de l'Afrique du Sud. Shirley Montsho, chef de section du département de la production et des publications/éditions au sein des services de communication parlementaire, a relevé que le parlement est souvent confondu avec le gouvernement, en particulier dans les zones rurales.

Ensemble, les PCO, les PDO et les PEO constituent un cadre global pour l'engagement institutionnalisé. La mise en place de permanences parlementaires (rôle politique) et de bureaux de démocratie parlementaire (rôle administratif) met en relief une caractéristique essentielle de l'engagement public en Afrique du Sud, pour la raison qu'il représente en même temps la face politique et la face institutionnelle de la même médaille.

## Outils

L'engagement public s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de communication globale. La responsabilité de cet engagement incombe à plusieurs sections et départements, notamment le service de la production et des publications, le Bureau d'éducation publique et le département des relations publiques, qui utilisent le site web du parlement et sont présents sur différents réseaux sociaux, en particulier Facebook, Twitter, YouTube et Instagram, pour mobiliser l'opinion. Comme l'explique M<sup>me</sup> Montsho, le parlement a réagi rapidement pendant la pandémie de COVID-19 et le confinement qui en est résulté, diffusant en direct toutes les séances de la Chambre et les réunions des commissions sur la chaîne de télévision parlementaire et les réseaux sociaux pour que la population puisse avoir accès en permanence à ses principaux travaux.

**Grâce aux différents outils, nous pouvons faire en sorte que le public ait un choix suffisant. Il choisit où il peut aller nous trouver et c'est ce que nous faisons pour toucher le public.**

Le parlement optimise régulièrement son site web pour refléter les nouvelles tendances et améliorer l'expérience utilisateur. Toutefois, l'accès limité à Internet et la fracture numérique qui l'accompagne nécessairement mettent à mal le rapprochement entre le parlement et le public grâce aux outils numériques. Pour favoriser ce rapprochement, on pourrait faire en sorte qu'il soit possible de se connecter gratuitement aux sites web parlementaires et que l'accès à ces sites ne soit pas facturé dans le cadre d'un abonnement pour l'accès aux réseaux à haut débit ou aux données mobiles. Le parlement réfléchit à cette question.

Afin d'atteindre les catégories de citoyens moins connectés, le parlement publie en outre des informations dans les journaux nationaux et locaux, utilise des plateformes SMS pour envoyer des messages et communique par l'intermédiaire de talk-shows sur des chaînes de télévision comme la South African Broadcasting Corporation (Société sud-africaine de diffusion) appartenant à l'État, et des stations de radio. M<sup>me</sup> Montsho ajoute :

**Nous communiquons par l'intermédiaire des stations de radio (...), nous imprimons des brochures et les distribuons à la population locale et nous prenons**

**contact avec les parties prenantes figurant dans notre base de données et dans les bases de données municipales dans les provinces, ce qui témoigne de notre volonté de les associer véritablement à la vie parlementaire.**

Afin de promouvoir une participation vaste et inclusive, la diversité linguistique du pays est également prise en compte dans les modalités des auditions publiques. M. Frolick explique à ce sujet :

**Il existe 11 langues officielles dans le pays et nous devons veiller à ce qu'elles soient toutes reconnues à leur juste valeur. Nous pouvons donc toujours compter sur l'appui de nos services linguistiques lorsque nous voulons associer le public aux travaux du parlement.**

Le parlement fait paraître toutes les publications dans toutes les langues officielles par l'intermédiaire du service de la production et des publications. M<sup>me</sup> Montsho précise en outre qu'avec la COVID-19 et les restrictions imposées aux rassemblements publics (y compris les visites dans les communautés rurales), le parlement a eu davantage recours à d'autres moyens de communication. Il a notamment collaboré avec des entreprises externes pour la retransmission et la diffusion simultanées et en direct des différentes auditions devant les commissions.

## Suivi et évaluation

La dernière étape de l'institutionnalisation de l'engagement public consiste à évaluer les résultats afin d'améliorer les pratiques et surmonter les difficultés rencontrées. Le suivi et l'évaluation fournissent des informations en retour qui permettent au parlement d'améliorer l'engagement public. Le Parlement sud-africain a institutionnalisé le suivi et l'évaluation dans ses travaux, comme en témoigne son Cadre de gestion stratégique 2020<sup>14</sup>, qui explique comment le suivi et l'évaluation s'inscrivent dans le processus global.

Selon M. Frolick, les initiatives de suivi et d'évaluation ont pour objet de faire en sorte que les parlementaires et les fonctionnaires planifient, mettent en œuvre, exécutent et traitent les différentes activités auxquelles ils participent de manière plus scientifique. Il relève en outre :

**La participation du public, et plus particulièrement le modèle, était un processus dans le cadre duquel nous nous efforcions constamment d'améliorer notre approche, de voir ce qui fonctionnait, ce que nous pouvions améliorer, comment nous pouvions améliorer notre action et réaligner nos propres systèmes pour atteindre le résultat le plus souhaitable.**

M. Nyambi souligne aussi l'importance du suivi et de l'évaluation, et déclare que « dans tous ces processus, il est bon d'évaluer et de suivre ce que vous êtes en train de faire pour être sûr que vous vous améliorez et que cela correspond aux objectifs fixés ». Il explique en outre comment le suivi et l'évaluation sont ensuite utilisés pour améliorer le processus d'engagement public :

<sup>14</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2019a.

Nous avons notre propre service de suivi et d'évaluation au parlement. Nous avons ce que nous appelons le Bureau parlementaire du budget qui emploie des chercheurs triés sur le volet. Ce Bureau est indépendant de l'institution. Il a son propre directeur, son propre personnel et ses propres chercheurs. Le Bureau effectuera toujours une analyse pour indiquer ce qu'il en est de telle ou telle politique, d'un processus particulier, où va l'argent et comment il est dépensé, et décrire la situation. Cette analyse terminée, il dressera un bilan de la situation qui servira à mettre en relief les points sur lesquels nous devons nous améliorer.

Le suivi et l'évaluation permettent donc d'avoir des informations en retour sur l'effet de l'action gouvernementale et sur l'incidence des programmes sur la participation du public, et ils aident à améliorer les activités de sensibilisation de l'opinion. Des mécanismes de suivi régulier (les registres de participation aux événements, par exemple) et des mécanismes d'évaluation réguliers (les études mesurant l'efficacité des activités, par exemple) font partie intégrante de l'engagement public. Jusqu'à présent, le parlement a réalisé deux autoévaluations menées à bien par des groupes d'anciens parlementaires et des experts. La première autoévaluation, effectuée en 2009, a examiné le mandat du parlement<sup>15</sup>. La seconde, achevée en 2015, était axée sur l'incidence<sup>16</sup>.

Un autre moyen par lequel le parlement s'emploie à améliorer continuellement son approche de l'engagement public est de demander à « des experts indépendants de réaliser une étude d'impact » afin de promouvoir « la prise de décision fondée sur des données probantes »<sup>17</sup>. Ces études sont réalisées par des organismes externes « utilisant un cadre similaire pour permettre l'analyse des tendances et la cohérence » et tiennent compte de la diversité linguistique du pays dans le choix des méthodes<sup>18</sup>.

Une étude fondamentale, réalisée en trois phases entre 2017 et 2019 et publiées en 2020, a montré que, si des difficultés subsistaient, les résultats obtenus par le parlement en matière d'engagement public n'avaient cessé de s'améliorer. Le pourcentage de personnes qui comprennent le mandat du parlement (élaboration des lois, contrôle du pouvoir exécutif et promotion de la participation citoyenne) a augmenté en moyenne de 27 pour cent pendant les trois phases, alors même que l'évaluation par le public de l'efficacité du parlement dans l'exécution de son mandat a augmenté de 4 pour cent (élaboration des lois), de 27 pour cent (contrôle parlementaire) et de 5,7 pour cent (promotion de la participation citoyenne)<sup>19</sup>.

La proportion de personnes participant à plusieurs activités de sensibilisation de l'opinion organisées par le parlement s'est aussi améliorée. La participation effective par l'intermédiaire des cinq principales plateformes a augmenté en moyenne de 7 pour cent entre 2018 et 2019, mais la proportion de personnes qui n'a jamais participé à l'une quelconque des activités ni utilisé de plateformes a reculé de 72 pour cent à 64 pour

cent au cours de la même période. On a aussi constaté une augmentation rapide de la proportion de personnes mettant à profit les outils numériques du parlement, tels que les réseaux sociaux, les téléphones mobiles et le site web. Cette évolution a coïncidé avec un recul marqué de la proportion de personnes qui établissent des liens avec le parlement par l'intermédiaire de la télévision, de la radio, de la presse écrite et de contacts personnels, ce qui reflète peut-être un changement dans l'utilisation des médias dans la société.

Une étude réalisée en 2015-2016 par le Groupe de suivi parlementaire a montré que 79 pour cent des personnes interrogées considéraient que le mécanisme de retour d'information mis en place par le parlement laissait à désirer<sup>20</sup>, corroborant ainsi les vues de M. Tyali sur les difficultés inhérentes à ce mécanisme, comme cela avait été mentionné plus haut. Madimetsa Molekwa, chef de section, chargé de la liaison avec les provinces et les municipalités, formule les observations suivantes :

Nous sommes très bons quand il s'agit d'inviter la population, de dialoguer avec elle, etc., mais nous ne faisons pas preuve du même zèle ni de la même énergie sur le plan institutionnel quand il s'agit de retourner vers la collectivité et de lui transmettre des informations en retour au même rythme. Nous sommes allés dans ces communautés pour nouer le dialogue, donc en toute bonne logique nous devrions y retourner.

Le parlement s'est par ailleurs doté d'un mécanisme de retour d'information et rend compte des résolutions portant sur des questions soulevées au cours des auditions publiques, ainsi que d'autres programmes de mobilisation. M. Tyali déclare qu'« un parlementaire vient informer les électeurs, leur expliquer ce que fait le parlement et recueillir les impressions et les contributions du public ». La séance de retour d'information organisée par la cinquième législature en 2018 (voir plus haut) avait pour but d'améliorer la communication sur les résultats du programme visant à rapprocher le parlement du peuple, qui s'était déroulé la même année, et de transmettre des informations sur les services fournis sur la base des questions soulevées avant la visite et sur les principaux programmes destinés à faire venir le public au parlement<sup>21</sup>. Cela démontre la détermination du parlement à améliorer le mécanisme de retour d'information.

<sup>15</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2009.

<sup>16</sup> Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2017.

<sup>17</sup> Document interne fourni par le Parlement de la République d'Afrique du Sud [notre traduction].

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Doyle, 2017, p. 10.

<sup>21</sup> National Council of Provinces of South Africa, 2018.



## Conclusion et enseignements tirés

Au cours des trois dernières décennies, l'engagement public a été progressivement intégré en Afrique du Sud. Bien que l'approche fasse l'objet d'améliorations constantes, elle a atteint un certain degré de maturité, ce qui permet de tirer plusieurs enseignements. L'intégration de cette pratique au sein des parlements revêt une importance primordiale pour susciter un engagement durable et constant de la part du public qui dépasse le simple cadre d'une administration politique ou d'un cycle électoral quelconque. L'étude de cas sud-africaine met en évidence les bonnes pratiques suivantes en matière d'engagement du public :

- 1. Aligner les structures d'engagement public sur le contexte historique :** l'engagement du public est toujours ancré dans le pays concerné. Dans le cas de l'Afrique du Sud, l'apartheid et l'exclusion qu'a connus le pays ont abouti à l'inscription dans la Constitution de l'engagement public, qui est un aspect fondamental de la démocratie en Afrique du Sud.
- 2. Transformer la vision constitutionnelle en cadres concrets :** le Parlement sud-africain dispose à la fois du modèle de participation du public et du cadre pour la participation du public aux travaux du secteur législatif. Pris ensemble, ils démontrent comment une promesse formulée dans la Constitution peut devenir réalité. Le secteur législatif en Afrique du Sud encourage en outre une approche plus globale de l'engagement public généralisé sur le plan législatif dans tout le pays.
- 3. Créer un écosystème permettant de dialoguer régulièrement :** des initiatives périodiques, appuyées par un système de structures d'appui et facilitées par l'utilisation d'outils pertinents, créent un écosystème du dialogue. En outre, les deux Chambres du parlement coopèrent dans le cadre de ces initiatives. Les fonctionnaires et les parlementaires œuvrent étroitement à la pérennisation de ce dispositif, ce qui permet d'éviter de travailler en vase clos et à contre-courant, ainsi que de mettre en adéquation les ressources humaines et matérielles pour optimiser ces initiatives.
- 4. Mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation :** l'étape finale d'un processus institutionnalisé implique le suivi et l'évaluation des initiatives de manière à améliorer en permanence les pratiques en matière d'engagement public et à surmonter les difficultés rencontrées. Cela permet aussi de boucler la boucle en présentant les résultats du processus aux membres du public et aux parlementaires ayant participé aux initiatives.





Visite guidée du Parlement britannique. © Parlement britannique / Roger Harris

## Royaume-Uni : ne laisser personne de côté

La présente étude de cas explore les stratégies utilisées pour la sensibilisation du public et l'engagement citoyen par le Parlement britannique (à la fois la Chambre des Communes et la Chambre des Lords). Dans une année ordinaire, le parlement consacre un peu plus de 10 millions de livres sterling à l'éducation et la mobilisation, ce qui a permis à 1 891 738 élèves de bénéficier de cette action de sensibilisation ; 70 238 élèves ont visité le Centre pour l'éducation et 23 711 visites dans des écoles ont été effectuées. En moyenne, 29 activités de mobilisation ont été enregistrées par circonscription, touchant 41 pour cent des écoles britanniques<sup>22</sup>.

Dans sa stratégie dite de « mobilisation ciblée », l'institution met l'accent sur le recensement de certaines populations qui demeurent sous-représentées en politique et au parlement, et sur le resserrement des liens avec elles. Cette stratégie peut servir d'exemple utile aux parlements, car elle permet :

- de s'efforcer d'établir un lien de manière concrète entre le parlement et les citoyens qui se désintéressent de la politique et sont difficiles à toucher,
- d'éduquer les jeunes dans tout le pays,

- de rencontrer les citoyens dans leur cadre de vie, en dehors du parlement,
- de travailler avec des partenaires locaux pour cibler les participants et le contenu.

### Cibler les personnes qui se désintéressent de la politique

Le parlement réfléchit depuis près de 20 ans à la manière d'élargir et d'approfondir l'engagement public. En 2011, la Hansard Society a publié un rapport intitulé *Connecting Citizens To Parliament* (Rapprocher les citoyens du parlement). Il mettait l'accent sur le dialogue avec les populations difficiles à toucher et mettait expressément en relief les difficultés que cela entraînait :

*Une collaboration plus efficace avec les groupes difficiles à toucher ne se fera pas du jour au lendemain et elle n'est pas possible à court terme. En fait, pour y parvenir, un certain nombre de petits changements progressifs cumulés seront nécessaires<sup>23</sup>.*

22 Parlement du Royaume-Uni, 2020a.

23 Hansard Society, 2011a, p. v [notre traduction].

Le rapport contenait une série de recommandations qui préconisaient un mélange d'éducation formelle et informelle combiné à des formes de participation traditionnelles et nouvelles, principalement localisées et numériques.

Depuis la publication du rapport, le parlement a défini sa stratégie en matière d'engagement public en ciblant de façon stratégique les groupes qui se désintéressent de la politique. Dans sa stratégie de participation du public à l'horizon 2025<sup>24</sup>, le parlement britannique a l'ambition de faire en sorte que :

Les citoyens considèrent que le parlement les concerne, qu'ils puissent participer à ses activités indépendamment de leur lieu de résidence dans le pays, qu'ils s'engagent activement et que leur participation soit suivie d'effet.

Edge Watchorn, ancienne directrice générale de la participation au Parlement britannique, a rendu compte de l'élaboration de la stratégie :

Nous avons commencé à très petite échelle (...) en diffusant des informations. Nous parlions aux gens de la procédure et leur expliquions comment fonctionnaient les choses. Les étapes par lesquelles nous sommes passés nous ont permis de nous rendre compte qu'en fait, nous ne voulions pas seulement diffuser des informations, mais que nous voulions véritablement nous mobiliser et pour cela nous devons être là où les gens se trouvaient<sup>25</sup>.

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe chargée de l'engagement citoyen a consenti de gros efforts depuis 2015 pour bien comprendre quels étaient les citoyens qui se désintéressaient de la politique au Royaume-Uni. David Clark, responsable de l'éducation et de l'engagement citoyen au Parlement britannique, raconte :

Il y a cinq ans, quand je suis arrivé au Parlement (...), ce qui comptait, en réalité, c'était de savoir qui nous pouvions toucher et avec qui nous pouvions essayer de dialoguer, car nous avons peur, si nous ciblions des personnes, de donner l'impression d'être affiliés à un parti politique (...). Nous avons longuement cherché à convaincre la Chambre en disant : « Il s'agit tout simplement de créer des conditions d'égalité des chances pour tous. Les personnes qui ne participent pas sont des gens exclus de la politique, qui ne peuvent exercer leurs droits. Si nous leur permettons d'être au même niveau que tout le monde (...), elles ne sont pas avantagées par rapport à autrui. » En ce qui concerne le public adulte, nous nous sommes adressés (...) à la bibliothèque de la Chambre des communes, qui a élaboré une note d'information qui nous a permis (...) d'avoir des informations de tout premier ordre, mais surtout d'avoir une idée précise des personnes auxquelles nous devons parler et avec lesquelles nous devons travailler.

En 2019, dans une présentation de travaux de recherche intitulée *Political disengagement in the UK : Who is disengaged?* (« Le manque d'intérêt pour la politique au Royaume-Uni : quels sont les groupes qui se désintéressent de la politique ? »), la bibliothèque de la Chambre des communes concluait en ces termes :

Le pourcentage de personnes faisant confiance au gouvernement pour donner la priorité aux besoins de la nation a chuté de 38 pour cent en 1986 à 17 pour cent en 2013. La confiance dans la crédibilité des responsables politiques oscille aux alentours de 9 pour cent<sup>26</sup>.

Ces travaux ont en outre relevé des différences importantes entre les groupes, certains ayant « plus de chances de participer à la vie politique »<sup>27</sup> (et donc de pouvoir influencer sur les décisions politiques) que d'autres. Ils décrivent ces groupes et leurs particularités en ce qui concerne l'engagement comme suit :

- **Les jeunes** : connaissent moins bien la politique que d'autres groupes d'âge ; ont moins de chances par rapport à d'autres groupes d'âge de participer à des activités politiques formelles, d'être inscrits sur les listes électorales et de voter.
- **Les minorités ethniques** : ont moins de chances d'être inscrits sur les listes électorales (même si cela est sans doute dû à des facteurs autres que leur appartenance ethnique) et de voter.
- **Les travailleurs non qualifiés et les chômeurs de longue durée** : connaissent moins bien la politique, se montrent moins satisfaits de la démocratie et participent moins aux activités politiques ; ont moins de chances d'être inscrits sur les listes électorales et de voter.
- **Les femmes** : connaissent moins bien la politique et ont moins de chances d'être satisfaites du système actuel de gouvernement.
- **Les personnes en situation de handicap** : ont autant de chances que les personnes valides d'avoir participé à des activités politiques ; ont davantage de chances d'être inscrites sur les listes électorales que tout autre groupe.

Ces travaux de recherche ont servi de base au parlement pour établir son programme actuel. Emma Stephenson, responsable de l'équipe chargée des campagnes au sein du service de l'éducation et de l'engagement citoyen, décrit le programme en ces termes :

Le programme est tout particulièrement axé sur notre public cible, et notre public cible est toujours le même (...). Il est le point de départ de toute campagne : ce sont les groupes BAME (groupes minoritaires ethniques)<sup>28</sup>, les femmes, les moins de 25 ans, les personnes en situation de handicap et les personnes d'origine sociale modeste. Puis vient ensuite notre autre public cible, à savoir les personnes éloignées géographiquement de Westminster.

<sup>24</sup> Document interne fourni par le Parlement du Royaume-Uni.

<sup>25</sup> Les citations sans mention de source ou note de bas de page sont tirées des travaux de recherche menés pour préparer le présent *Rapport parlementaire mondial*. Pour plus d'informations, voir la section « Origine des données et méthodologie » dans le corps du rapport.

<sup>26</sup> Parlement du Royaume-Uni, 2021b, p. 5 [notre traduction].

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>28</sup> BAME : acronyme anglais signifiant *Black, Asian and Minority Ethnic*.

## Mettre un visage sur le nom

Le Parlement britannique s'emploie à resserrer ses liens avec la population en donnant à de nouveaux publics la possibilité de se faire entendre. Il s'efforce en outre de mieux communiquer en tant qu'institution. M<sup>me</sup> Watchorn relève que « les gens peuvent facilement être amenés à penser que ce qui se passe à Westminster (...) est très éloigné de leur vie quotidienne ou sans rapport avec elle ». Elle fait observer qu'il peut y avoir une certaine difficulté à encourager les habitants à se mobiliser, alors même que ceux-ci ont l'impression que les mécanismes institutionnels ne leur permettent pas d'agir.

Lord Laming, membre de la Chambre des Lords, reconnaît cette difficulté, tout en insistant sur l'importance de la contribution du public, de manière plus générale, aux travaux du parlement :

Lorsque l'on siège au parlement, il arrive que l'on soit totalement absorbé par notre dialogue en interne ; ce dialogue quotidien est important pour nous (...), il est une partie essentielle du processus. C'est ainsi que se fait le travail législatif (...). Toutefois, ce processus ne devrait pas monopoliser tout notre temps ni toute notre énergie, car il a une finalité qui est de fournir des services dans les quartiers et les villes, grandes et petites, sur tout le territoire (...). Nous pouvons tâcher de savoir si les processus qui ont été conçus au parlement répondent ou non aux besoins de la population locale.

## La Commission d'enquête parlementaire et l'engagement citoyen

L'un des principaux moyens utilisés par le parlement pour établir un lien stratégique avec les citoyens est de permettre à des personnes qui, sans cela, n'auraient pas voix au chapitre de montrer leur visage et de faire entendre leur voix. L'équipe d'engagement citoyen des commissions d'enquête parlementaires aide les commissions de la Chambre des Lords et de la Chambre des communes à organiser des échanges directs, en sus des auditions formelles destinées à recueillir des témoignages. Elle a pour but d'organiser 40 activités touchant 52 500 personnes par an, dont 60 pour cent ont lieu en dehors des bâtiments du parlement. Voici comment Tara-Jane Kerpens-Lee, ancienne responsable de l'équipe d'engagement citoyen, évoque cette action :

Nous encourageons les commissions à s'intéresser à l'opinion publique, mais elles n'ont pas toujours la possibilité de le faire par l'intermédiaire des canaux officiels (...). Il faut inciter les citoyens à faire part de leur expérience, et ce qui nous intéresse vraiment, c'est l'expérience vécue. C'est en quelque sorte le fondement de notre travail (...). Nous voulons que les gens fassent part de leur expérience sur une question particulière.

L'équipe d'engagement citoyen des commissions d'enquête parlementaires adapte son action de mobilisation en fonction des groupes considérés comme ne s'intéressant pas à la politique. Son objectif est que 60 pour cent des personnes concernées par son action soient des gens qui n'avaient jamais été en rapport avec le parlement jusque-là. M<sup>me</sup> Kerpens-Lee et son équipe ciblent aussi différents publics en fonction de l'enquête et de la question traitée par la commission,

employant d'autres méthodes de corrélation des données existantes pour s'adresser aux publics concernés et connaître leur point de vue sur des questions particulières. Par exemple, elle a rendu compte de l'utilisation des données de la Commission des pétitions comme suit :

Ils ont déjà identifié un ensemble de personnes intéressées qui ont signé une pétition (...). Si elles sont prêtes à faire cela, elles pourraient être prêtes à faire autre chose. Ce que nous avons donc pu faire avec la Commission des pétitions pour le moment, c'est utiliser ces données. Quand des gens signent une pétition, nous pouvons prendre contact avec eux et leur dire « nous aimerions connaître votre avis ». Ensuite, nous pouvons dire : « nous allons organiser cet événement. Voulez-vous venir ? ». Ces groupes de personnes qui signent des pétitions constituent un potentiel incroyable pour l'avenir.

Les évaluations réalisées par l'équipe d'engagement citoyen montre que 65 pour cent des participants ont l'impression d'avoir été entendus et que 60 pour cent sont convaincus que leurs opinions apporteront un éclairage à l'enquête ou aux travaux des commissions.

## Your Story, Our History

Une autre stratégie permettant de nouer un dialogue avec les citoyens qui se désintéressent de la politique consiste à organiser des campagnes qui présentent le parlement de manière à permettre à un plus grand nombre de citoyens de s'y identifier. La députée Valerie Vaz, expliquant comment le fait d'être une femme détermine ses échanges avec les citoyens, a fait remarquer que des gens lui avaient dit qu'ils ne lui parleraient que parce qu'elle était une femme. Cette réflexion souligne la manière dont le fait de voir un visage auquel il est possible de s'identifier change la façon dont certains groupes se mobilisent.

*Your Story, Our History – How Laws Affect Lives*<sup>29</sup> est une série en cours de mini-films diffusés sur YouTube, réalisés à la demande du Parlement, dans lesquels un citoyen, face à la caméra, présente un texte législatif et l'incidence de ce texte sur sa vie. Les sujets abordés dans les vidéos sont très variés, allant des droits des personnes en situation de handicap aux mutilations génitales, en passant par la santé mentale. Les participants sont notamment des membres de groupes qui se désintéressent de la politique. Pour M<sup>me</sup> Stephenson, cette initiative accrédite l'idée suivante :

Elle s'attaque aux idées reçues selon lesquelles le parlement n'a pas véritablement d'incidence sur la vie quotidienne de la population (...), ou encore le droit et la démocratie n'intéressent pas les gens (...). Nous avons choisi des lois d'une importance capitale, ayant une large portée (...) pour pouvoir dire : « voici comment ces lois influent sur votre vie ; c'est la raison pour laquelle vous êtes capables de faire cela. Ce n'est pas dû au hasard ».

Des campagnes comme celle-ci sont l'un des moyens de faire en sorte que les gens se sentent concernés par le parlement et les parlementaires, car ils voient des personnes

<sup>29</sup> Parlement du Royaume-Uni, 2019.



qui leur ressemblent prendre la parole et se rendent compte que les questions législatives correspondent à leurs propres préoccupations. On trouvera ci-dessous deux captures d'écran de mini-films de la série *Your Story, Our History*.

Tant la campagne *Your Story, Our History* que les travaux de l'équipe d'engagement citoyen des commissions d'enquête parlementaires montrent comment le Parlement britannique cherche à établir un lien avec des citoyens qui, sans cela, se désintéresseraient de la politique.

## Éducation

Il importe au plus haut point de faire connaître au public le fonctionnement et les activités du parlement pour éviter le travail en vase clos, mobiliser davantage la population et instaurer des relations de confiance. Les jeunes figurent parmi les principaux groupes qui se désintéressent de la politique au Royaume-Uni (comme ailleurs). Le Parlement britannique administre plusieurs programmes spécialement adaptés pour dialoguer avec ces groupes, comme il est précisé ci-dessous.

### Centre pour l'éducation

Le parlement a créé un centre spécialisé pour l'éducation. Il a été ouvert en juillet 2015 au Palais de Westminster. Il offre un certain nombre de programmes présentant différents aspects des fonctions historiques et actuelles du parlement, conçus pour différents groupes d'âge et niveaux d'instruction. Entre 2019 et 2020, pas moins de 70 238 écoliers ont visité le Centre pour l'éducation. Sur les 2711 écoles qui ont visité le centre durant cette période, 1295 ont bénéficié d'un soutien financier pour le voyage<sup>30</sup>. Plus l'école était éloignée de Westminster, plus le soutien dont elle bénéficiait pour faciliter sa visite était important. Cette allocation garantit un accès équitable pour les jeunes qui sinon se désintéresseraient de la politique.

### Visites dans les écoles

Pour les élèves qui n'ont pas la possibilité de se rendre au parlement, le Parlement britannique fournit des contenus numériques et organise des causeries sur l'institution législative qui sont compatibles avec les programmes scolaires du pays. Il organise aussi des visites dans les écoles, où se rendent, dans certains cas, les parlementaires eux-mêmes. L'équipe externe facilite ces visites, en privilégiant les écoles avec lesquelles le parlement n'a pas établi de contacts avant. Son objectif est d'organiser au moins une visite dans une école dans chaque circonscription tous les deux ans.

En 2019-2020, le service du Parlement britannique chargé de l'éducation et de l'engagement citoyen a établi des contacts avec 41 pour cent des écoles britanniques dans l'ensemble de ses activités. Charles Walker, membre du Parlement, déclare que « les visites dans les écoles ne sont pas un simple exercice de bonne conscience ». « À chaque fois, je dis à mon équipe que c'était une expérience formidable, d'une grande utilité ». Il ajoute que la plupart des élus lui paraissent très heureux de participer à ces visites. Madame Vaz abonde dans le même sens que son collègue et ajoute « Je suis heureuse de pouvoir dialoguer avec les élèves des écoles

et des établissements d'enseignement secondaire de sa circonscription. Il est important que ces jeunes nous voient et prennent conscience que le parlement est une réalité ».

Lord Laming formule l'observation suivante au sujet des visites qu'il a effectuées :

*Elles montrent que nous n'appartenons pas tous à l'élite et que nous ne sommes pas tous nés d'une certaine manière (...). Je veux savoir quelles sont les questions qui ont de l'importance pour un élève de 16 ans de l'école de quartier.*

Les visites dans les écoles font l'objet d'évaluations systématiques et 96 pour cent des enseignants ont qualifié les rencontres de bonnes ou d'excellentes. De plus, 87 pour cent des élèves qui y ont participé étaient d'accord, voire tout à fait d'accord, pour dire qu'ils avaient découvert l'importance du lien entre les travaux du Parlement et leur vie de tous les jours ; 85 pour cent étaient d'accord, voire tout à fait d'accord, pour dire qu'ils savaient maintenant qui était leur député et comment prendre contact avec lui ; et 82 pour cent étaient d'accord, voire tout à fait d'accord, pour dire qu'ils connaissaient mieux le rôle joué par la Chambre des Lords dans l'élaboration et l'amélioration des lois.

### Soutien des éducateurs

Le parlement investit dans des infrastructures éducatives destinées à mobiliser les jeunes. Des campagnes comme le programme national de prêts destinés aux écoles et la UK Parliament Week (Semaine du Parlement britannique), qui a un grand retentissement et se tient pour la dixième année consécutive, sont deux exemples de ce soutien. Pendant une semaine en novembre, l'institution aide des écoles et d'autres organisations dans le pays à mettre en œuvre des programmes sur la démocratie. La Parliament Week a son propre site web<sup>31</sup> et sa propre page d'inscription.

La Parliament Week a été présentée par M<sup>me</sup> Stephenson comme un événement phare en ces termes :

*Nous encourageons simplement les gens à organiser des événements au niveau local, puis des réseaux dans leurs écoles. Et c'est vraiment eux qui agissent sur le plan démocratique pour régler des questions qui leur tiennent à cœur.*

Le programme de prêts destinés aux écoles finance la tenue de débats en classe, l'introduction de notions sur l'élaboration des lois et aide les élèves à comprendre le processus démocratique. Il existe maintenant 60 programmes de ce type. Entre 2018 et 2019, le programme a touché pas moins de 47 381 élèves au Royaume-Uni.

Le parlement s'est en outre doté d'un centre de formation des enseignants. David Carr, responsable de la formation des enseignants au sein de l'équipe chargée de l'éducation et de l'engagement citoyen, a dit que « le parlement collabore tous les ans avec chaque école (...), que les enseignants sont au cœur de cette collaboration (...) et qu'ils sont nos premiers interlocuteurs ». En partenariat avec des écoles

<sup>30</sup> Parlement du Royaume-Uni, 2020a.

<sup>31</sup> Parlement du Royaume-Uni, 2021c.

normales, le parlement dispense des cours pendant que les enseignants achèvent leur formation de base pour être des multiplicateurs de force et des alliés du parlement tout au long de leur carrière. Le parlement forme en outre des enseignants chevronnés (de tous âges) qui souhaitent disposer de ressources supplémentaires pour apprendre à leurs élèves ce qu'est le parlement.

Une fois par an, le parlement organise un programme en régime d'internat d'une durée de trois jours auquel 70 enseignants de tout le pays peuvent participer en venant à Londres (tous frais payés) et avoir une expérience directe de l'institution. En 2016, l'institution a lancé un programme d'« ambassadeurs » pour garder trace du nombre de personnes sensibilisées par les enseignants ayant bénéficié de cette formation. Les 70 enseignants qui ont participé à ce programme par exemple, ont touché plus de 30 000 élèves et formé plus de 2 500 autres collègues. M. Carr parle d'un effet en cascade. Voici son explication :

Les réactions sont toujours les mêmes : « nous ne nous rendions pas compte qu'il y avait des ressources disponibles. Nous ne savions pas que nous pouvions emmener nos élèves au parlement et que le parlement était ouvert à tous (...). Lors de nos visites à Londres, nous avons bien vu le parlement, mais nous n'avions vu que de grandes grilles et un personnel de sécurité très antipathique. Et nous ne savions pas qu'il était parfaitement possible d'entrer dans le bâtiment » (...). Cela montre bien qu'il est possible de changer le cours des choses.

Le format des ressources fournies aux enseignants dépend en grande partie du niveau d'instruction en question. C'est pourquoi les écoles primaires ont en règle générale davantage recours aux ressources textuelles dans une optique pluridisciplinaire en raison de la priorité donnée aux capacités de lecture et d'écriture. En revanche, les enseignants du secondaire semblent préférer l'accès à la vidéo et souhaitent généralement des ressources qui s'apparentent plus à des notes de synthèse<sup>32</sup>. En outre, le contenu est adapté aux différents contextes culturels. Par exemple, les supports sur la décentralisation fournis en Écosse et au Pays de Galles sont plus détaillés et, dans les régions à prédominance musulmane, le contenu est adapté aux contextes culturels et religieux. M. Carr explique que cette stratégie avait pour but de toucher non seulement les enseignants, mais aussi les élèves.

Nous lançons un appel aux enseignants à deux niveaux. Nous leur disons : « regardez, nous avons de très nombreuses ressources et d'excellentes idées sur la manière de répondre aux questions des enfants sur le parlement et faire entendre leur voix ». Nous nous adressons aussi à eux en tant qu'adultes de 21 à 24 ans qui bien souvent se désintéressent tout autant que les personnes plus âgées du parlement ou de la politique et nous essayons aussi de nous inscrire en faux contre leurs idées reçues sur le parlement.

Cela est d'autant plus important que les enseignants expriment souvent les mêmes réserves sur le parlement (et son utilité) que leurs élèves. Pour répondre aux réserves formulées par les enseignants, le parlement peut démontrer l'intérêt qu'il présente aujourd'hui pour leur profession (et groupe d'âge) et, par leur intermédiaire, susciter l'intérêt des élèves et des groupes d'âge plus jeunes. Les visites dans les écoles, le Centre pour l'éducation, les campagnes nationales, le soutien au niveau national et la formation complète des enseignants contribuent tous à la mobilisation des jeunes au Royaume-Uni.

## Aller à la rencontre des citoyens dans leur cadre de vie

Tout le monde ne peut pas venir au parlement pour se faire entendre. Pour faire face à cette situation, l'institution va à la rencontre de la population, à la fois physiquement et culturellement. L'importance de la mobilisation au-delà de Westminster et du contact direct avec le public a été soulevée par Alasdair Mackenzie, responsable de l'action externe au sein de l'équipe chargée de l'engagement citoyen et de l'éducation :

L'un des messages essentiels que nous faisons passer est de comprendre en quoi le parlement a une incidence sur votre vie de tous les jours (...). À mon avis, ce message est beaucoup plus clair et beaucoup plus évident si vous êtes au contact direct de la population.

Le service externe du parlement comprend 13 bureaux régionaux. Ces bureaux organisent des ateliers à l'intention des associations locales et des mouvements associatifs, en se concentrant expressément sur les personnes qui manifestent moins d'intérêt pour la politique (femmes, groupes minoritaires ethniques, jeunes, personnes en situation de handicap, travailleurs non qualifiés et chômeurs). Les équipes locales repèrent les groupes dans leur région et adaptent le contenu. Alasdair Mackenzie réfléchit sur l'importance de la présence physique :

Si vous venez à Westminster, vous serez immédiatement envoûtés par le bâtiment, le patrimoine et l'histoire de Westminster. Le rapport est toujours celui que vous avez en tant que visiteur, et votre expérience est celle que vous avez en tant que visiteur de ce bâtiment (...). Alors que lorsque nous nous adressons directement à un groupe, il s'agit plutôt de lui dire : « Bon, vous êtes ici à l'hôtel de ville, c'est ici que vous vivez. C'est ici que vous êtes ». Et tout passe à travers ce prisme. Toutes les discussions portent sur des questions locales. Les gens sont dans un environnement familier, entourés de leurs amis, et toute la question est là.

D'un point de vue logistique, il a ajouté :

Je pense que l'avantage pour les habitants est d'avoir quelqu'un qui peut venir à leur rencontre, trouver un moment qui leur convient dans leur calendrier de réunions habituel. Ils n'ont pas besoin d'organiser un voyage compliqué pour faire tout le trajet jusqu'à Londres.

32 Parlement du Royaume-Uni, 2020b, p. 4.

L'atelier de discussions et d'échanges organisé en février 2020 avec Leicestershire Cares, un organisme qui travaille avec des entreprises, la population locale et les pouvoirs publics en vue de trouver des solutions durables pour aider les chômeurs, les sans-abri et les jeunes à risque est un bon exemple d'activité sur le terrain. Les 18 participants étaient des personnes qui avaient quitté les structures de prise en charge et des demandeurs d'asile qui, pour la plupart, ignoraient pratiquement tout du parlement. L'atelier a été jugé très utile en raison de sa clarté et son interactivité. Plus tard dans l'année, Leicestershire Cares a fourni des informations à l'occasion de la consultation organisée par le Ministère de l'éducation sur la réforme des cadres non réglementés accueillant des enfants pris en charge et ceux qui quittent les structures de prise en charge<sup>33</sup>. De plus, l'un des jeunes participants à l'atelier organisé par Leicestershire Cares était à la première réunion du comité des jeunes de la Commission de la Chambre des Lords chargée de la COVID 19 en juillet 2020. Il est apparu dans un clip promotionnel réalisé pour la Commission et s'est dit enthousiaste à la perspective de participer à des réunions similaires à l'avenir.

Un autre exemple est celui du Centre pour femmes de Nottingham, qui aide les femmes à gagner en confiance, en compétences et en indépendance et travaille avec le service externe du Parlement depuis 2015. Pendant toute cette période, Clare Mullin, responsable de l'éducation et de l'engagement citoyen au Parlement britannique pour les Midlands, a organisé jusqu'à deux ateliers par an à l'intention de groupes qui utilisent le Centre pour femmes. Ces ateliers portaient sur des domaines très divers : séances de présentation du parlement, prises de contact avec des parlementaires, votes et organisation de campagnes efficaces. Les ateliers ont été salués pour leur convivialité, leur caractère instructif, leur accessibilité et parce qu'ils favorisaient une autonomisation accrue. À l'issue d'un premier atelier, une action menée en faveur de l'inscription des électeurs a été organisée à l'échelon local ; nombreux sont ceux qui ont voté ultérieurement pour la première fois. Le Centre pour femmes de Nottingham a en outre fait campagne pour que la misogynie soit reconnue comme un acte de haine<sup>34</sup>. Cette campagne a été menée sous l'égide de la police du Nottinghamshire en 2016<sup>35</sup>. Elle a débouché sur un projet de loi à l'initiative du parlement<sup>36</sup> et une proposition d'amendement du projet de loi sur les violences domestiques<sup>37</sup>. M<sup>me</sup> Vaz a souligné combien il était important de créer de tels espaces où les femmes peuvent parler en toute tranquillité des questions qui les intéressent.

Dans les deux exemples ci-dessus, l'action de sensibilisation menée par le parlement n'a pas seulement donné lieu à des événements jugés très utiles, mais a également donné aux citoyens les moyens de s'engager davantage, de leur propre initiative, sur des questions qui présentent le plus d'intérêt à leurs yeux.

Il ressort du retour d'information que le programme de sensibilisation est un succès. Quatre-vingt-douze pour cent des organisateurs d'événements ont considéré que « cette visite (...) m'avait permis de mieux comprendre la façon dont mon

organisation pouvait contribuer aux travaux du parlement ». Quatre-vingt-cinq pour cent des participants étaient d'accord, voire tout à fait d'accord, pour dire qu'ils avaient découvert l'importance du lien entre les travaux du parlement et leur vie de tous les jours. Quatre-vingt-six pour cent étaient d'accord, voire tout à fait d'accord, pour dire qu'ils savaient maintenant qui était leur député et comment prendre contact avec lui, et 81 pour cent étaient d'accord, voire tout à fait d'accord, pour dire qu'ils connaissaient mieux le rôle joué par la Chambre des Lords dans l'élaboration des lois.

## Travailler en faisant appel à des partenaires locaux

L'équipe d'engagement citoyen au Parlement britannique travaille avec des partenaires locaux pour faire en sorte de toucher les publics ciblés. Comme l'explique M. Clark :

*Nous travaillons (...) chaque année pour faire en sorte d'établir un lien, ce qui nous permet de savoir ce qui se passe dans la société, parce que nous vivons dans cette bulle qu'est Westminster (...). Nous travaillons aussi avec des organisations nationales, mais nous travaillons avec acharnement pour veiller à répondre aussi aux attentes des organisations locales, car elles savent ce qui se passe réellement (...). Au Pays de Galles, nous avons un spécialiste gallois bilingue. En Irlande du Nord, nous avons quelqu'un qui a travaillé dans des écoles et (...) des associations locales, mais il nous aide à éviter habilement les difficultés liées aux relations plus difficiles et très différentes que nous devons instaurer en Irlande du Nord.*

M. Clark explique aussi que l'équipe dispose d'une base de données regroupant quelque 15 000 organisations sur laquelle elle peut s'appuyer dans le cadre de son action.

Les équipes d'engagement citoyen, d'éducation et d'organisation des événements présentés en détail plus haut comptent sur des partenaires locaux pour recenser et recruter des participants et adapter le contenu. Comme l'explique M<sup>me</sup> Kerpens-Lee : « dans un certain nombre de cas, nous commençons par travailler en étroite collaboration avec des organisations, car il arrive souvent que nous ne puissions prendre directement contact avec le public ». Les équipes font aussi appel aux connaissances locales pour adapter le contenu. M<sup>me</sup> Stephenson évoque l'exemple de la collaboration avec des organisations partenaires qui s'occupent de personnes en situation de handicap afin d'adapter les événements au public ciblé.

*Le type de rapport que nous entretenons avec (...) certains groupes d'aide aux personnes en situation de handicap s'apparente à un rapport de consultant. Nous leur demandons donc conseil. En substance, comment améliorer l'accessibilité ? Et ensuite, nous mettons en œuvre ces suggestions dans la mesure du possible.*

<sup>33</sup> United Kingdom Department for Education, 2020.

<sup>34</sup> Mullany et Trickett, 2018.

<sup>35</sup> BBC News, 2018.

<sup>36</sup> Parlement du Royaume-Uni, 2021a.

<sup>37</sup> BBC News, 2020.



## Conclusion et enseignements tirés

En conclusion, l'approche adoptée par le Parlement britannique est une étude de cas sur les méthodes permettant de cibler avec succès l'engagement citoyen et faire en sorte qu'il touche l'ensemble de la population. En ce qui concerne les groupes qui se désintéressent de la politique, les tendances observées dans le monde font écho à ce qui est observé au Royaume-Uni. Compte tenu de la promesse capitale de « ne laisser personne de côté » qui est formulée dans le Programme 2030, il importe que les parlements qui organisent des activités de mobilisation du public comprennent comment s'adresser à des groupes qui, la plupart du temps, se désintéressent de la politique. Ce point est souligné dans le *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016* dans lequel on peut lire ce qui suit : « Faire en sorte que ces engagements se traduisent par des actions concrètes nécessite une connaissance précise des populations ciblées<sup>38</sup>. » Le même rapport précise que les groupes vulnérables sont notamment « les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les peuples indigènes, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et les migrants<sup>39</sup> ».

La stratégie adoptée au Royaume-Uni donne des exemples des meilleures pratiques de sensibilisation suivantes :

### 1. **Établir un lien entre le Parlement et les citoyens :**

la démocratie représentative repose sur le postulat du renforcement des institutions qui représentent le peuple. La raison pour laquelle certains groupes se désintéressent de l'action de leur parlement s'explique en partie par le fait qu'ils considèrent que le parlement ne les représente pas ou ne les comprend pas. Des campagnes comme la série de vidéos *Your Story, Our History* montrent le parlement sous un jour différent auquel une frange plus large de la population peut s'identifier, tandis que des initiatives comme l'équipe d'engagement citoyen des commissions d'enquête parlementaires aident l'institution à avoir des échanges directs avec des personnes qui, sans cela, ne se sentiraient ni concernées ni entendues.

### 2. **Mettre en place une infrastructure physique et virtuelle pour l'éducation :**

il est fréquent que les jeunes partout dans le monde se désintéressent de la politique ou s'y intéressent de manière non conventionnelle. Par conséquent, la mise en place d'une infrastructure complète pour l'éducation à travers tout le pays encourage la mobilisation des jeunes et donne forme à une nouvelle génération de citoyens. Grâce aux visites adaptées dans les écoles, à la formation des enseignants, à la création d'un centre pour l'éducation, et à d'autres campagnes novatrices, le Parlement britannique cible les jeunes de différentes manières.

3. **Aller à la rencontre des gens dans leur cadre de vie :** le fait de ne laisser personne de côté permet aux parlements d'être en contact avec des personnes avec lesquelles cela ne serait pas possible autrement. Le service externe du Parlement britannique organise des activités dans différentes parties du pays et fait en sorte qu'elles soient accessibles sur les plans culturel, linguistique et géographique.
4. **Travailler en faisant appel à des partenaires locaux :** le Parlement britannique fait appel à un réseau de partenaires locaux pour faciliter ses initiatives ciblées en direction du public. Cela permet aux programmes d'être adaptés à bon escient et de recruter des participants intéressés.
5. **Prendre le temps d'établir des liens solides avec le public grâce aux actions de communication et de sensibilisation :** resserrer les liens avec le public est une tâche complexe qui demande beaucoup de temps, notamment quand il s'agit de jeter un pont entre le parlement et les groupes difficiles à toucher. Lorsque la confiance dans les systèmes démocratiques est mise à mal et que les jeunes (et d'autres groupes) sont coupés des canaux officiels de la gouvernance et de la politique, les parlements doivent chercher à établir des partenariats et trouver de nouvelles façons de travailler. Ils doivent aussi être disposés à essayer toutes sortes de moyens de sensibilisation et prévoir du temps pour que leur action soit suivie d'effet.

<sup>38</sup> Organisation des Nations Unies, 2016, p. 48.

<sup>39</sup> *Ibid.*

# Études de cas thématiques



Belgique. Visite de la Commission des entreprises publiques et des institutions fédérales à La Monnaie/Muntscouwburg à Bruxelles. © Inge Verhelst

## Faire sortir les commissions du parlement pour écouter et dialoguer

Depuis longtemps, les commissions jouent un rôle important dans le fonctionnement des parlements dont elles font partie intégrante. Leur histoire remonte au XIV<sup>e</sup> siècle au moment où leurs prédécesseurs en Angleterre avaient été créés pour examiner les pétitions publiques et élaborer des lois en réponse.

Aujourd'hui, les commissions parlementaires sont une institution quasiment universelle. Les auditions devant les commissions, qu'il s'agisse d'examen de projets de loi, de contrôle post-législatif ou d'examen de questions de politique générale, constituent l'un des points d'interaction les plus importants, car il permet aux membres du public de dialoguer directement avec leur organe représentatif et de s'associer à ses travaux. Les commissions parlementaires sont considérées comme un instrument essentiel pour l'engagement public ; elles sont un lieu où la population peut faire entendre sa voix, peser sur la législation et en contester le bien-fondé. Cela étant, leurs travaux se déroulent la plupart du temps dans les bâtiments du parlement. Il peut donc s'avérer difficile pour les membres d'entendre divers points de vue et de bien résumer les vues exprimées par ceux qui n'ont pas accès au parlement. En effet, selon la Hansard Society, les

parlements ont fait des progrès dans la mobilisation de ceux qui « participent déjà à la vie parlementaire », mais il subsiste de nombreuses difficultés à surmonter pour pouvoir toucher un nombre de personnes encore plus grand :

La connaissance qu'a le public de la politique, son intérêt pour elle et sa participation à la vie politique restent biaisés en fonction du sexe, de l'âge, de la catégorie sociale et de l'appartenance ethnique (...). Un très grand nombre de personnes, de collectivités et de groupes sociaux se désintéressent de la vie parlementaire (ou même de la politique en général) et restent « difficiles à toucher ». Les raisons de cette exclusion sont à la fois complexes et nuancées<sup>40</sup>.

Les parlements emploient toutes sortes de méthodes pour surmonter cette difficulté. L'un des moyens, pour les parlements qui souhaitent engager de vastes consultations, consiste à organiser des auditions de terrain, au cours desquelles les commissions vont à la rencontre de la

40 Hansard Society, 2011a [notre traduction].

population. Ces auditions sont un outil simple, fiable et éprouvé pour permettre à un plus grand nombre de personnes d'être consultées. Steingrímur J. Sigfússon, Président du Parlement islandais affirme que « rien ne remplace les échanges directs dans ce type de travail ».

Un peu plus de la moitié (51 pour cent) des 69 personnes interrogées dans le cadre de l'enquête pour le présent *Rapport parlementaire mondial* a indiqué que le parlement organisait des auditions en dehors de ses locaux. Les auditions de terrain sont plus fréquentes dans les grands pays, où l'éloignement du parlement représente une difficulté supplémentaire. Près d'un quart des personnes interrogées (24 pour cent) organisent des auditions de terrain au moins une fois par mois. En revanche, 19 pour cent en organisent une fois par an ou moins.

La présente étude de cas s'inspire d'exemples tirés de quatre pays (États-Unis, Serbie, Géorgie et Norvège) et elle montre pourquoi les auditions de terrain sont un moyen très efficace qui permet au parlement d'entendre le point de vue d'un plus grand nombre de personnes et d'être plus accessible à ceux qui ne peuvent pas venir au parlement et, ce faisant, renforce sa crédibilité. Elle souligne en outre la manière dont la communication et les partenariats locaux améliorent l'efficacité des auditions de terrain et examine les différences entre les auditions classiques et les auditions de terrain au regard de la mobilisation du public.

## États-Unis : auditions publiques sur le projet de loi relative à la politique agricole

Le projet de loi de 2018 relative à la politique agricole (Farm Bill), ultérieurement promulgué en tant que loi sur l'amélioration de l'agriculture de 2018<sup>41</sup> et représentant 867 milliards de dollars de dépenses publiques, relevait de la compétence de la Commission de l'agriculture de la Chambre des représentants. Le projet de loi contenait des dispositions cruciales relatives au secteur agricole et à l'aide alimentaire.

Lors des débats et de la préparation d'amendements au projet de loi, la Commission de l'agriculture de la Chambre des représentants a organisé des dizaines d'auditions publiques dans tout le pays, bien que les commissions ne soient pas formellement tenues de le faire. Les membres de la Commission se sont rendus dans différents États et ont entendu des exploitants agricoles, des responsables de la mobilisation et d'autres parties prenantes parler de leur expérience. Dans de nombreux cas, ces auditions avec « micro ouvert » se sont déroulées dans des espaces publics, où chacun pouvait venir faire part de ses préoccupations ou de ses réflexions sur le projet de loi.

Contrairement aux auditions officielles, où quelques témoins (généralement entre trois et cinq) parlent pendant un temps prédéfini (au Congrès, il est strictement limité à cinq minutes chacun), ces réunions rassemblaient entre 200 et 300 personnes qui pouvaient prendre le micro pour partager leurs idées ou poser des questions. De même, alors que les auditions classiques font par définition la part belle à des

réseaux déjà mobilisés à Washington D.C. et aux environs, ces auditions publiques ont permis à un plus grand nombre de citoyens à travers le pays de faire entendre leur voix et donné aux membres des commissions l'occasion d'entendre un large éventail d'opinions différentes. Ces auditions étaient censées être plus libres et beaucoup moins formelles qu'une audition classique.

Bien que d'autres commissions organisent des auditions de terrain de temps à autre (généralement dans le district d'origine des présidents de commissions ou de hauts responsables), c'est loin d'être une pratique courante.

## Serbie : auditions devant les commissions itinérantes

En Serbie, les auditions devant les commissions itinérantes sont codifiées dans les règles de procédure parlementaire. À la fin de 2021, les 19 commissions de l'Assemblée nationale serbe ont organisé 40 auditions en dehors du parlement dans des villes du pays. Ces auditions de terrain se déroulent parallèlement aux auditions parlementaires régulières, afin d'aider les commissions à mieux comprendre les sujets qu'elles examinent en consultant les parties prenantes locales. Le PNUD participe étroitement à la facilitation de ces auditions, à la prise en charge des frais de transport et d'hébergement, et au recueil et à la publication des résultats.

Les invitations à assister aux auditions sont portées à la connaissance du public par les autorités locales, la société civile et parfois même par la radio locale dans les zones où les infrastructures sont défaillantes. De ce fait, les personnes qui vivent dans les villages situés aux alentours du lieu de l'audition sont informées et décident d'y assister. Afin d'encourager l'impartialité et l'ouverture, les auditions sont toujours organisées dans des bâtiments publics tels que des salles municipales ou des écoles. En outre, à la différence de l'approche de la forme libre utilisée dans l'exemple des États-Unis ci-dessus, en Serbie, les auditions sont généralement plus structurées et plus formelles.

Dans un exemple frappant, une audition itinérante sur les subventions agricoles en 2014 a été organisée dans une zone qui était difficile d'accès à la suite d'importantes inondations en Serbie. Malgré cette difficulté, tous les membres de la commission et les membres du personnel parlementaire ont pris part au débat, ainsi que 20 à 30 citoyens. Ces derniers ont souligné la nécessité accrue d'une assurance agricole, car les inondations avaient non seulement détruit les récoltes et réduit considérablement la mobilité, mais aussi provoqué le déplacement d'animaux sauvages en réduisant leurs ressources alimentaires. Ces préoccupations n'avaient pas été soulevées au sein de la commission avant. Conséquence directe de l'audition, tous les membres de la commission (y compris des parlementaires du parti au pouvoir) ont voté à l'unanimité contre la proposition de coupes budgétaires présentée par le gouvernement.

41 Congrès des États-Unis d'Amérique, 2018.

Dans une vidéo publiée par le PNUD, un membre de l'une des plus grandes associations de producteurs agricoles de Serbie a fait part de ses réflexions sur la différence entre ces auditions itinérantes et les actions de mobilisation précédentes. Il est parvenu à la conclusion suivante :

Le principal problème était le manque de communication avec la commission (...). Les années précédentes, il était quasiment impossible de joindre ses membres (...). Alors, comment un paysan pouvait-il entrer dans l'Assemblée ? Ce fut un grand soulagement pour les agriculteurs quand ils ont pu exposer leurs problèmes et formuler des propositions et des suggestions pour y remédier<sup>42</sup>.

Dans un autre exemple, après que des agriculteurs de la ville de Kruševa ont exposé le problème auquel ils étaient confrontés, un règlement a été adopté qui prévoyait l'octroi de subventions aux agriculteurs, et des mesures douanières plus strictes ont été mises en place pour les importations de viande.

## Géorgie : auditions de terrain

En Géorgie, les procédures parlementaires n'obligent pas les commissions à organiser des auditions de terrain. En revanche, les commissions peuvent choisir d'organiser des auditions de terrain sur certains sujets, ce qu'elles font parfois. En janvier 2021, par exemple, la Commission de l'éducation, de la science et de la culture a organisé une audition de terrain dans les locaux du Musée des beaux-arts Shalva Amiranashvili pour entendre ce que le personnel du musée et d'autres spécialistes avaient à dire sur les réserves abritant l'ensemble d'œuvres médiévales qui constituent le « Trésor ». L'audition a amené la Commission à formuler des recommandations sur la protection des trésors du musée. Dans un autre exemple, la Commission des droits de l'homme et de l'intégration civile a organisé en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) une visite du centre de protection de l'enfance financé par l'UNICEF situé au sein de l'Université d'État Akaki Tsereteli pour discuter des droits de l'enfant.

Kakha Kuchava, alors Vice-Président du Parlement géorgien, a expliqué que les auditions de terrain mettaient en évidence des problèmes de politique générale en dehors de la capitale et permettaient aux parlementaires d'avoir des contacts avec un large éventail de personnes. Voici ses propos :

Au sein de la Commission de la culture et de la science (...), il y a de nombreux endroits où cette question est toujours un problème et pas seulement dans la capitale (...). Pourquoi donc ne pas profiter de l'occasion pour se rendre dans une salle de spectacle désaffectée ou presque détruite et discuter de la possibilité de la rénover ?

M. Kuchava a poursuivi en expliquant que la visite du « Trésor » par la Commission a donné lieu à l'adoption de résolutions visant à protéger les trésors nationaux. Il a également parlé de l'exemple d'une audition, au sein de sa commission, sur la pollution causée par une usine locale :

Les habitants d'un quartier de la ville s'inquiétaient tout particulièrement d'une odeur pestilentielle et cette odeur était perceptible alors même que nous parlions. Et quand nous avons interrogé l'entreprise, elle a répondu que c'était une invention pure et simple et qu'il n'y avait pas d'odeur. Bien entendu, je me suis rendu dans l'usine pour voir ce qu'il en était.

Ce dernier exemple montre clairement comment le fait de remonter à l'origine des problèmes peut aider les parlementaires. S'ils ne s'étaient pas rendus eux-mêmes sur les lieux, ils auraient dû se fonder sur des opinions subjectives et auraient eu du mal à savoir ce qu'il en était vraiment.

## Norvège : auditions de terrain en ligne

Il n'est pas nécessaire que les commissions tiennent des auditions de terrain en présentiel. En effet, avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19, les parlements se sont vus dans l'obligation de suspendre les séances en présentiel, ce qui a entraîné d'importantes perturbations non seulement pour les membres du parlement, mais aussi pour les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes qui souhaitaient être entendues. Afin de surmonter ces difficultés, de nombreux parlements ont trouvé des solutions innovantes et se sont tournés vers les outils de réunion en ligne. D'après le *Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement*<sup>43</sup>, un tiers des parlements avaient organisé des séances plénières en ligne, mais près des deux tiers (65 pour cent) avaient utilisé ces outils pour les séances des commissions. Bien que la technologie ait été présentée comme une solution à la crise, elle a également permis de réelles avancées pour les commissions et la société civile.

Le Parlement norvégien a été contraint de ne plus organiser de réunions physiques de commissions au tout début de la pandémie. L'institution a modifié son règlement intérieur pour que les commissions puissent continuer à se réunir sans la présence des membres. Plus particulièrement, le nouveau règlement stipule ce qui suit :

Les membres des commissions pourront participer aux réunions en utilisant des moyens technologiques de communication à distance, tels que le téléphone ou Skype, ou en soumettant des propositions écrites en commission<sup>44</sup>.

Cette question avait été envisagée avant la pandémie, plusieurs parlementaires s'étant déclarés favorables à la possibilité pour certaines instances consultatives de participer aux réunions en utilisant les outils numériques. Cette démarche était considérée comme respectueuse de l'environnement et comme un moyen d'économiser du temps et de l'argent. Les côtés positifs pour le parlement étaient évidents : le travail des commissions a pu se poursuivre à un moment où la tenue des réunions en présentiel était difficile, voire impossible. Toutefois, cette situation présente un avantage inattendu : toute personne disposant d'une

42 PNUD, 2017 [notre traduction].

43 UIP, 2020.

44 Pour en savoir plus sur cette initiative voir Parlement de la Norvège, 2020.



connexion Internet à large bande peut désormais avoir accès aux commissions, étant donné qu'il n'est plus nécessaire de se rendre à Oslo pour être entendu en personne. Cela est particulièrement le cas pour ceux qui vivent dans les comtés les plus septentrionaux de la Norvège.

Le parlement affirme que la réaction des organisations de la société civile face à ce changement a été positive, car elles ont estimé qu'elles bénéficiaient ainsi d'un accès plus large (et plus équitable). Cela étant, il a reconnu qu'il existait des problèmes : les participants doivent avoir accès à la bonne technologie et être capables de l'utiliser, et les secrétaires de commissions ne savent pas très bien jusqu'à la dernière minute si les témoins seront présents (c'est-à-dire s'ils se connecteront).

## Conclusion et enseignements tirés

Les parlements qui organisent des auditions de terrain les considèrent comme un moyen de promouvoir l'engagement public. La tenue de ces auditions permet aux parlementaires de mieux comprendre des questions spécialisées. Il en résulte un examen plus approfondi et des lois répondant mieux aux besoins réels. Les exemples ci-dessus montrent que le fait d'aller à la rencontre des gens dans leur cadre de vie permet aux parlementaires d'entendre des points de vue différents. Cela permet aussi d'éviter le problème qui amène le parlement à n'entendre que ceux qui parlent le plus fort ou qui sont le mieux dotés en ressources – les « habitués » qui peuvent assister aux travaux parlementaires en présentiel et qui connaissent bien les procédures des commissions.

Les exemples ci-dessus montrent que le point de vue de la population locale peut offrir une perspective unique et fondée, aidant le législateur à élaborer des lois plus efficaces pour la collectivité. Les auditions de terrain sont un moyen d'éviter une dépendance excessive à l'égard du petit nombre de ceux qui font traditionnellement entendre leur voix au sein des commissions, en ce sens qu'elles exposent les parlementaires à la vraie vie de la population locale qui sait mieux que quiconque à quoi ressemble sa vie et celle de sa communauté. Ce point a été souligné par de nombreux parlementaires. Aux États-Unis, par exemple, un membre de la Commission de l'agriculture de la Chambre des représentants s'est exprimé au sujet de ceux qui prenaient la parole à l'occasion de la tournée des parlementaires qui sillonnaient le pays à l'écoute de la population en ces termes :

*Ce ne sont pas des experts. Ce sont des personnes qui travaillent dans le secteur agricole ou dans le secteur des assurances au niveau local pour le compte d'exploitations agricoles. Ce sont des gens qui exercent un métier, non des experts membres de groupes de réflexion<sup>45</sup>.*

Ces études de cas ont montré que, quelle que soit l'importance des opinions des experts, il est tout aussi important d'entendre ce que les personnes directement concernées par une question à l'examen ont à dire. Les auditions de terrain sont un moyen pour les parlements de

consulter des personnes dotées de solides connaissances. Voici l'explication de M. Kuchava :

*Je ne peux pas connaître tous les problèmes. C'est tout simplement impossible (...). Le dialogue avec un plus grand nombre de personnes me permet donc de mieux contrôler l'action du gouvernement et d'adopter de meilleures lois.*

Pour sa part, la Présidente de l'Association de la ville de Subotica pour les personnes atteintes de troubles autistiques en Serbie a affirmé ce qui suit :

*Je crois que c'était très utile pour les parlementaires aussi (...), car cela leur a permis de se rendre compte de la réalité et de connaître les problèmes essentiels<sup>46</sup>.*

Elle a ensuite montré à quel point le dialogue direct avec des parlementaires aidait à établir des relations de confiance et à mieux comprendre leur action :

*Ce n'est qu'après l'audition que j'ai réalisé que les parlementaires étaient des gens comme nous. Nous devons simplement leur exposer les problèmes auxquels nous sommes confrontés<sup>47</sup>.*

M. Kuchava a ajouté ce qui suit :

*L'un des meilleurs moyens de gagner la confiance de la population et d'être crédible à ses yeux n'est pas de se contenter de leur répondre par écrit ou de demander aux ministres de se déplacer, mais de se rendre sur place, de voir quel est le problème, ce qui les inquiète réellement, puis de prendre des décisions (...). Certains nous ont même dit qu'ils n'avaient jamais pensé que nous reviendrions. Nous leur en savons gré, et le ton de la discussion est d'emblée très constructif, d'autant plus qu'ils ont l'impression que nous voulons faire bouger les choses. En d'autres termes, s'il y a un problème, nous sommes là pour les aider.*

Les auditions de terrain permettent aux parlementaires d'avoir des contacts avec des personnes qui sinon n'auraient pas pu être entendues dans le cadre d'auditions classiques. La collaboration avec la société civile et d'autres partenaires permet d'élargir le champ d'action de la commission et d'aller vers un public encore plus nombreux. *L'étude de cas du Royaume-Uni, décrite dans le présent rapport*, décrit les activités menées par l'équipe d'engagement citoyen des commissions d'enquête parlementaires pour faire connaître les commissions au public dans le cadre de partenariats locaux. Cet exemple souligne l'importance de la base de données de partenaires locaux du parlement pour faciliter l'engagement citoyen. De même, l'exemple de la Norvège plus haut montre comment les commissions parlementaires peuvent établir un dialogue en ligne avec le public, en élargissant leur champ d'action et en étant encore plus accessibles. Le public peut maintenant prendre part aux travaux de la commission, quel que soit l'endroit où il se trouve.

46 PNUD, 2017 [notre traduction].

47 Ibid.

45 Kornberg, 2019 [notre traduction].



Pour plus d'informations – voir annexe

### Étude de cas de pays – Royaume-Uni : ne laisser personne de côté

Les auditions de terrain peuvent également être l'occasion d'atténuer certains des aspects de procédure les plus formels de la vie parlementaire. L'exemple des États-Unis mentionné plus haut montre comment il est possible de rendre moins formelles les auditions visant à recueillir des témoignages en utilisant des espaces publics et en prévoyant des séances avec micro ouvert. Un membre de la Commission de l'agriculture de la Chambre des représentants a expliqué que le ton informel de la tournée des parlementaires qui avaient sillonné le pays à l'écoute de la population avait eu une incidence sur l'engagement citoyen en ces termes :

C'est nous qui écoutons et qui posons des questions. Non pas des questions qui sont en fait des affirmations. Les membres peuvent parfois poser des questions qui visent en réalité à faire valoir un argument (...). Dans ce contexte, les membres sont bien plus disposés à écouter<sup>48</sup>.

En Géorgie, M. Kuchava a expliqué à son tour que le fait que les auditions de terrain ne suivent pas un « ordre du jour » strict permet aux membres d'écouter plus ouvertement :

J'écoute tout le monde, j'écoute la population locale (...). Nous sommes sortis dans la rue, nous avons littéralement marché dans la rue et interrogé les gens pour connaître leur avis. Seulement, parfois, cela ne ressemble pas à un « ordre du jour ». Vous rencontrez juste des gens qui vous parlent de certaines de leurs préoccupations et ensuite vous savez immédiatement quel est le meilleur moyen d'y répondre. C'est très utile.

Les auditions de terrain ne sont souvent pas ordonnées par les parlements, de sorte que la Serbie fait quelque peu figure d'exception à cet égard. Cependant, elles constituent une innovation qui peut être institutionnalisée en adaptant les procédures établies pour permettre aux commissions de siéger en dehors du parlement. La fonction de l'amélioration continue consiste en partie à recenser ces exemples ponctuels et informels, à les améliorer et les intégrer encore plus. C'est précisément ce que fait la Commission d'enquête parlementaire de la Chambre des représentants des États-Unis sur la modernisation du Congrès. Les travaux de la Commission, créée en 2019 pour enquêter sur la façon d'améliorer le fonctionnement du Congrès, mettent en lumière certaines bonnes pratiques ponctuelles qui pourraient être incorporées dans les travaux du Congrès. La Commission a élaboré des recommandations précisément à cette fin<sup>49</sup>. Les journées de réflexion bipartites organisées régulièrement qui permettent aux membres de voyager ensemble pour s'informer d'un problème de politique générale (un modèle similaire aux auditions de terrain) en sont un exemple. Ces voyages – appelés voyages d'une délégation du Congrès (CODEL) – ont bien lieu, mais ils ne sont pas institutionnalisés.

Les enseignements tirés peuvent être résumés comme suit :

- 1. La voix de la population locale a de l'importance :** les parlements ont l'habitude d'avoir des contacts avec des experts et des personnes de leur entourage. En revanche, aller à la rencontre du grand public dans son cadre de vie pour le sensibiliser permet aux parlementaires d'entendre des points de vue plus variés et de prendre connaissance d'un plus large éventail d'expériences.
- 2. Les échanges au niveau local renforcent la confiance et la crédibilité :** être visible change le cours des choses sur le plan de la confiance, et quand les parlementaires organisent des auditions au niveau local, ils peuvent montrer qu'ils sont aussi des personnes bien réelles. Lorsqu'ils manifestent de l'intérêt et qu'ils écoutent le point de vue des autres, ils renforcent leur crédibilité. De même, lorsque le public s'associe aux travaux des commissions, il améliore sa connaissance du parlement et du processus parlementaire.
- 3. Les partenariats locaux permettent de mobiliser un plus grand nombre de citoyens :** on ne peut pas attendre des parlements qu'ils touchent tous ceux qui sont intéressés par un sujet, car leurs réseaux ne sont pas conçus pour cela et leur champ d'action est trop limité. Pour remédier à cette situation, ils peuvent établir des liens avec des organisations de la société civile qui, de leur côté, peuvent traduire les messages dans la langue du public qui la compose et appuyer et encourager la participation à des auditions destinées à recueillir des témoignages.
- 4. Le ton a de l'importance :** le fait de sortir du parlement permet aux commissions de collecter des informations d'une manière plus décontractée et plus ouverte. N'étant plus entravées dans leur liberté d'action par tous les protocoles formels de la salle de commission, elles sont ouvertes à des formes plus discursives et à l'écoute du point de vue de davantage de personnes.
- 5. L'institutionnalisation permet d'assurer la cohérence :** des processus ponctuels doivent être définis formellement dans le contexte plus général du fonctionnement du parlement afin d'être reconnus comme des approches valables.
- 6. La tenue d'auditions en ligne ouvre des possibilités qui viennent compléter les réunions physiques :** alors que les auditions de terrain supposent généralement que les parlementaires quittent le parlement pour aller dans un autre lieu, les commissions peuvent aussi se réunir en ligne et recevoir des témoignages par l'intermédiaire de systèmes de réunion en ligne. Cette approche accroît encore plus le champ d'action de la commission, car des témoignages peuvent être reçus de la part d'un public beaucoup plus diversifié. À la récente Conférence mondiale de l'e-Parlement de 2021 tenue en ligne, Lord Clement-Jones, membre de la Chambre des Lords du Royaume-Uni, a expliqué comment cette possibilité d'entendre des témoins, partout dans le monde, avait été un des résultats positifs imprévus de la pandémie de COVID-19 et quelque chose que les membres ne souhaitaient pas perdre<sup>50</sup>.

<sup>48</sup> Kornberg, 2019 [notre traduction].

<sup>49</sup> Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique, 2020.

<sup>50</sup> UIP, 2021b.



Argentine. Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé le pays, la Chambre des députés a rapidement adapté son fonctionnement pour tenir des sessions en mode hybride et virtuel. © Parlement argentin

## Collaboration au processus législatif

La collaboration et la cocréation sont des disciplines relativement nouvelles pour les parlements. On entend par collaboration le fait pour les parlements d'œuvrer main dans la main avec le public pour le bien commun afin de prendre en considération un éventail d'idées plus diversifié et d'en tenir compte dans la législation. La cocréation va plus loin, laissant entendre que « les nouvelles solutions sont conçues *avec* le peuple, non *pour* le peuple<sup>51</sup> ». Pour les parlements, cela signifie que « les citoyens participent activement aux processus décisionnels qui peuvent avoir une incidence sur leur vie<sup>52</sup> ». Les avantages de la cocréation sont notamment les suivants :

- **Une amélioration de la prise de décision** : cette amélioration est synonyme de services à plus large vocation communautaire, d'idées nouvelles, de plus grande transparence et d'efficacité accrue<sup>53</sup>.

- **Les effets bénéfiques de l'innovation** : l'innovation permet aux utilisateurs d'avoir des contacts et de dialoguer avec les institutions publiques, donnant la possibilité de créer des ressources potentielles<sup>54</sup>.
- **Des avantages symboliques** : ils facilitent la stabilité sociale en développant un sentiment d'appartenance à la collectivité, en renforçant la prise de décision collective et en acceptant et respectant les processus de gouvernance<sup>55</sup>.

La collaboration avec la société civile (qu'il s'agisse de personnes ou d'organisations) dans le cadre parlementaire est limitée, mais elle s'intensifie. L'exemple le plus souvent cité est sans doute la cocréation de plans d'action pour un parlement ouvert en collaboration avec des organisations de la société civile dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO). La cocréation est un préalable essentiel au PGO, qui dispose d'une méthodologie de cocréation bien définie. Un certain nombre de parlements ont élaboré des plans d'action distincts de ce type, et un beaucoup plus grand nombre d'entre eux ont inclus ces initiatives dans des plans d'action nationaux

51 Bason, 2010 [notre traduction].

52 ParlAmericas, 2019 [notre traduction].

53 Magno et Cassia, 2015.

54 Hardyman, Daunt et Kitchener, 2015.

55 Baka, 2017.

plus vastes. Il existe aussi des exemples de cocréation où la société civile collabore à l'amélioration de la transparence et de l'obligation redditionnelle, l'exemple le plus notable en étant le LABHacker de la Chambre des députés brésilienne<sup>56</sup>.

La collaboration au processus législatif se fonde sur la décision politique d'essayer de nouvelles approches de l'élaboration des lois. Elle repose sur l'idée que tous les éléments constitutifs de la société peuvent exprimer leur avis sur la législation à adopter, sur son contenu et, en ce qui concerne les enquêtes et le contrôle post-législatif, sur l'incidence de la législation existante.

Le *Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement* note que 28 pour cent des parlements proposent actuellement la consultation en ligne des projets de loi et 19 pour cent envisagent de le faire<sup>57</sup>. Le rapport relève en outre qu'il est devenu beaucoup plus courant pour les parlements de considérer que leur objectif est d'informer les citoyens sur les lois qui sont adoptées par le parlement (70 pour cent) plutôt que de les faire participer au processus législatif (27 pour cent)<sup>58</sup>. En règle générale, les projets de loi émanent du gouvernement et les propositions de loi des parlementaires. En revanche, un petit nombre de pays (Brésil, Estonie, Finlande et Lettonie, par exemple) ont mis en place un processus législatif à l'initiative de la population en vertu duquel une idée émanant d'un membre du public ou d'une organisation de la société civile peut devenir loi. Dans d'autres pays (tels que la Nouvelle-Zélande), il existe des référendums d'initiative citoyenne qui peuvent ensuite déboucher sur l'adoption d'une loi au parlement.

Les outils numériques destinés à favoriser la collaboration et la cocréation sont souvent issus de la société civile. Ils augmentent radicalement l'éventail et le nombre de personnes qui peuvent participer, même s'ils peuvent aussi exclure certaines d'entre elles. Certes, l'exclusion peut être autosélective, mais la plupart du temps c'est le cas quand les gens n'ont pas de connexion Internet, ne possèdent pas les compétences nécessaires pour l'utiliser, ne maîtrisent pas les outils numériques ou ne savent pas qu'il existe des possibilités de participer. Toutes ces questions doivent être abordées si l'on veut que les parlements offrent des possibilités de collaboration à tous les citoyens. Paula Forteza, députée à l'Assemblée nationale de la France, a formulé la suggestion suivante :

La question sous-jacente n'est pas de savoir si nous avons besoin de plus ou moins d'outils numériques dans nos institutions. Il s'agit de prendre en compte la transformation majeure de notre société, la révolution numérique et d'y adapter notre culture politique.

(...)

Le but de la modernisation reste de transformer et d'adapter nos institutions aux besoins et aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>59</sup>.

Les outils numériques peuvent faciliter la collaboration. Grâce à la modernisation et au passage au numérique, les parlements ont de plus en plus la possibilité de partager des données et de collaborer avec la société civile. Bien que cette tendance ait été déjà bien établie au préalable, la pandémie de COVID-19 a considérablement accéléré la numérisation de nombreux parlements, et cette évolution offre des possibilités de transformation supplémentaires à l'avenir. L'incidence de la collaboration au parlement a jusqu'à présent été minime. Si l'on en croit le *Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement*, les réunions en ligne des commissions peuvent accroître l'accès et la participation, mais il souligne aussi que les parlements s'étaient préoccupés des processus internes pendant la pandémie, parfois au détriment de la mobilisation et de la collaboration. La cocréation se situe à la fin d'un long processus progressif qui va des parlements travaillant à huis clos à la collaboration et la cocréation sur un pied d'égalité en passant par l'ouverture croissante (dans les processus, la procédure et les données). L'innovation spectaculaire due à la pandémie offre des possibilités, mais elles ne sont pas près de se concrétiser, car la cocréation nécessite à la fois l'adoption de technologies pour permettre l'innovation et un changement culturel pour l'intégrer.

La collaboration au processus législatif peut revêtir de nombreuses formes différentes. La présente étude de cas porte sur quatre exemples tirés de l'Argentine, de la France, de l'Indonésie et des États-Unis, qui ne sont que quelques-unes des nombreuses expériences de collaboration au processus législatif menées dans le monde entier. Elle présente les points de vue de ceux qui sont concernés par ces initiatives et fait ressortir certaines questions fondamentales que les parlements doivent prendre en considération.

## Argentine : *Leyes Abiertas* (lois ouvertes)

La plateforme *Leyes Abiertas* permet au public de donner son avis sur des textes de loi proposés par différents parlementaires. Cette plateforme librement accessible a été développée pour la Chambre des députés argentine par un partenaire de la société civile et sa gestion est assurée par la Direction de la modernisation de la Chambre. Les parlementaires peuvent, s'ils le souhaitent, publier sur le portail leurs propositions de loi et il leur appartient de donner suite aux observations formulées par le public. Les utilisateurs du système peuvent se connecter par l'intermédiaire des comptes existants des réseaux sociaux et n'ont pas besoin de s'inscrire ou de créer un compte spécifique sur le portail.

La plateforme *Leyes Abiertas* a permis aux membres d'entendre un plus large éventail de points de vue de citoyens qui ne sont généralement pas en mesure de présenter leur avis au parlement. Ce point a été souligné par Agustina De Luca, Directrice exécutive mondiale de la Fundación Directorio Legislativo, qui a dit qu'« habituellement, les participants aux débats des commissions sont choisis par la personne qui préside la commission en vertu de son pouvoir discrétionnaire ».

La plateforme a été mise au point en 2018 sur la base des travaux menés conjointement par la Chambre des députés et la société civile dans le cadre du Réseau du parlement ouvert.

56 Pour en savoir plus sur cette initiative, voir [OpeningParliament.org](http://OpeningParliament.org), 2014.

57 UIP, 2020.

58 *Ibid.*

59 Forteza, 2020.



Une fois que les parlementaires décident de mettre leurs propositions de loi à la disposition du public, il est demandé à celui-ci de les commenter et les parlementaires peuvent en tenir compte. Les propositions résultant des observations formulées peuvent être intégrées dans le projet de loi. Les utilisateurs peuvent voir tous les avant-projets de loi ouverts aux commentaires, les commenter publiquement et voir les autres commentaires qui ont été faits, ainsi que les différentes versions du projet de loi et toute présentation et justification d'un projet de loi fournie par le membre. Comme l'explique Matías Granara :

[Par le passé, sans la plateforme, un citoyen souhaitant prendre contact avec un parlementaire devait se trouver à Buenos Aires et se rendre en personne dans son bureau. Aujourd'hui, les citoyens peuvent soumettre des questions ou proposer des ajouts ou des modifications à des projets de loi à distance, qu'ils soient à Salta, à La Quiaca ou à Corrientes.](#)

En janvier 2021, 21 projets de loi avaient été soumis à la plateforme par 31 membres de la Chambre des députés (12 pour cent de la totalité des membres). La plateforme *Leyes Abiertas* est considérée comme un élément clef de la transparence législative et dans le nouveau Plan d'action du Parlement ouvert du PGO, le parlement s'engage à former des conseillers et à mettre en place des campagnes de sensibilisation à grande échelle pour les encourager à utiliser davantage la plateforme. M<sup>me</sup> De Luca explique en ces termes les effets positifs de la plateforme :

[Vous pouvez indiquer de manière très précise l'article, voire les mots, que vous voulez modifier. Si vous souhaitez supprimer, modifier ou ajouter quelque chose, vous pouvez voir exactement quelles en seront les répercussions.](#)

## France : Le Jour d'Après

Cette plateforme a été créée à l'initiative de membres de l'Assemblée nationale afin de recueillir des idées de lois nouvelles pendant la pandémie de COVID-19. Le projet d'une durée de deux mois a été lancé par les députés Matthieu Orphelin, Paula Forteza et Aurélien Taché, avec le soutien de 57 autres parlementaires.

Le projet a été conçu comme un débat national ouvert sur ce qui devra se passer lorsque la crise liée à la COVID-19 aura pris fin – d'où le nom Le Jour d'après. Le public a formulé des propositions qui ont fait l'objet de débats à l'aide de l'outil en ligne, et un vote a été organisé pour décider collectivement quelles seront les idées qu'il faudrait faire avancer après la crise. Une série d'ateliers thématiques en ligne a été organisée pour compléter et prolonger les discussions sur la plateforme. Dès lors que des idées avaient été retenues par les internautes, il était alors de la responsabilité des parlementaires de trouver des moyens d'y donner suite par l'intermédiaire de l'Assemblée nationale.

La page du Jour d'après a été vue par 15 millions de personnes la première semaine après sa mise en ligne. Pendant les deux mois où la plateforme a été ouverte, plus de 8700 propositions ont été déposées sur la plateforme en

ligne, pour 26000 inscrits. Parmi les propositions les plus populaires, on retrouvait la protection du système de santé publique et de l'environnement, l'augmentation du recyclage et la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réduction des emballages et la mise en place d'un enseignement obligatoire aux enjeux environnementaux. Les internautes se sont déclarés très favorables à la création d'un revenu universel et à la revalorisation salariale des métiers du soin. Les propositions appelaient en outre à abandonner les subventions publiques aux énergies fossiles, à mettre en place une taxe sur les transactions financières ou encore à lutter contre l'optimisation et l'évasion fiscales. Conséquence directe de la plateforme, les parlementaires participants ont élaboré 30 propositions qu'ils prévoient de faire avancer à l'Assemblée nationale dans le cadre d'un « plan d'action d'après crise ».

## Indonésie : participation en ligne du public à la rédaction des lois

La plateforme SIMAS a été mise au point pour aider les citoyens à être mieux informés des propositions de loi et à faire part de leur opinion en ajoutant des commentaires aux projets de loi. En droit indonésien, les citoyens ont déjà « le droit d'apporter des contributions, orales ou écrites, à l'élaboration des règles<sup>60</sup> ». Afin de rendre ce dispositif plus accessible, une application web, appelée SIMAS, a été lancée en 2017 par le Centre pour la rédaction des lois, qui apporte son soutien à la Chambre des représentants dans la rédaction des études préalables (la première étape du processus législatif en Indonésie) et des projets de loi.

Une fois que les gens ont présenté leurs opinions, aspirations et recommandations sur les projets de texte à l'aide de SIMAS, l'équipe du site web remet le rapport qui résume les contributions du public au chef de l'équipe chargée de rédiger l'étude préalable et le projet de loi. L'équipe de rédaction est tenue de répondre au public par l'intermédiaire de SIMAS, complétant ainsi le processus de retour d'information. Les participants ne sont pas directement associés au processus.

Toute personne peut participer en créant un compte sur le portail. En janvier 2021, 64 études préalables et 61 projets de loi sont passés par SIMAS et quelque 200 commentaires ont été reçus. Le Parlement indonésien considère qu'Internet est un outil important pour toucher le public. Bien que les outils électroniques n'aient pas été vraiment utilisés jusqu'à présent en lien avec le parlement, les membres du public utilisent Internet régulièrement pour les contacts sociaux et les loisirs. Comme l'explique Endah Retnoastuti, chef du bureau de la coopération interparlementaire à la Chambre des représentants de l'Indonésie, le parlement espère mettre à profit cette maîtrise pour que le public soit plus souvent associé au processus d'élaboration de politiques générales et au processus législatif :

[Nous constatons que les Indonésiens utilisent beaucoup Internet pour être présents sur les réseaux sociaux, mais ils ne s'intéressent pas vraiment à ce que font le parlement ou le gouvernement.](#)

60 République d'Indonésie, 2011 [notre traduction].



## États-Unis : loi sur la justice environnementale pour tous

En mai 2019, la Commission des ressources naturelles de la Chambre des représentants des États-Unis a fait appel à POPVOX<sup>61</sup>, une plateforme non partisane de la société civile, pour lui permettre de rassembler et d'intégrer les communications des membres, des groupes de parties prenantes et des simples citoyens tout au long de l'élaboration de la loi sur la justice environnementale pour tous<sup>62</sup>. Pour permettre de formuler des suggestions et d'apporter des modifications en ligne, POPVOX a incorporé des fonctionnalités utilisées dans un projet de technologie civique antérieur appelé Madison, qui avait été mis au point à l'origine par l'OpenGov Foundation. Comme dans le cas de Madison, les participants pouvaient surligner des mots ou des phrases du projet de loi, publier des commentaires et voir les commentaires publiés par d'autres. Keenan Austin Reed, chef de cabinet de Donald McEachin élu du Congrès, coauteur du projet de loi sur la justice environnementale, indique ainsi :

*Il y a tant de personnes qui se mobilisent pour la justice environnementale au sein de la population et luttent contre les friches industrielles et elles ne trouvent pas le temps (...). Cela permet aux gens de commenter au moment qui leur convient, quand ils le peuvent.*

Le processus a été élaboré sous l'égide de membres de la Commission des ressources naturelles de la Chambre des représentants des États-Unis et appuyé par le personnel de la Commission. Toute personne pouvait avoir accès au portail après avoir créé un compte. Les 350 commentaires en ligne ont tous été examinés et, s'ils étaient jugés intéressants, intégrés au projet de loi final soumis à la Commission.

Comme l'indique un fonctionnaire membre de la Commission des ressources naturelles, l'un des principaux moteurs de ce projet était de permettre à la Commission d'entendre des opinions très diverses :

*Nous aurions entendu de toute façon ce que les grandes organisations avaient à dire, mais il importait que des petits groupes et de simples citoyens puissent entendre ce que les grandes organisations disaient et ajouter leurs propres perspectives. POPVOX est un vecteur d'égalité. Il n'était pas nécessaire d'avoir un représentant fédéral de groupe de pression vivant à D.C. pour faire partie du processus.*

Le projet a montré que la participation en ligne des parties prenantes aux étapes de la rédaction aidait à trouver des solutions communes à des problèmes politiques souvent complexes. La Commission s'est rendu compte que les commentateurs publics n'allaient pas « approuver automatiquement » leurs propositions et que, pour que le projet de loi soit crédible, il devait rallier les participants au cœur du processus. Ce point a été souligné en ces termes par M<sup>me</sup> Austin Reed :

*C'est un projet de loi que chacun fait sien, parce que chacun y a apporté sa pierre. Et je pense que cela contribue à formuler de meilleures politiques, de manière générale.*

Certes, cette démarche consultative représente un travail considérable pour le personnel et les membres de la Commission, mais Marci Harris, fondateur et directeur général de POPVOX, fait valoir qu'elle permet de surcroît de faire mieux connaître au public le fonctionnement du parlement et d'établir des relations de confiance avec les parties prenantes :

*À l'issue d'un processus comme celui-ci, le public a non seulement le sentiment d'avoir été consulté et d'avoir participé au processus, mais aussi d'être mieux informé à mesure de l'avancement du processus, et il voit comment ça fonctionne et quelles sont les questions qui se posent. C'est une sorte de cercle vertueux.*

## Conclusion et enseignements tirés

La collaboration et la cocréation permettent aux parlements d'ouvrir la voie à une plus grande participation du public au processus législatif et, partant, de renforcer les connaissances et d'instaurer la confiance. Un processus plus transparent et plus accessible pourrait aider les parlements à tenir compte des préoccupations du public dans la législation et à améliorer le regard porté par la population sur le parlement.

Le travail en collaboration dans le cadre du processus législatif en est encore au stade de l'expérimentation. Différents modèles apparaissent au sein des parlements et les institutions doivent faire preuve d'ouverture à l'égard des nouvelles idées proposées par la société civile. Les organisations de la société civile et les entreprises de technologie civique mettent actuellement au point des outils innovants et des partenariats fructueux ont été établis avec les parlements.

Après avoir été contraints d'innover en raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux parlements ont pris conscience de leur propre capacité d'innovation et ont dû faire le point sur leurs profils de risque et leurs méthodes de travail. Dans les années à venir, on peut s'attendre à ce que les parlements continuent à utiliser et améliorer les méthodes de collaboration et de cocréation. Dans certains cas, la collaboration et la cocréation peuvent devenir une caractéristique commune du processus législatif.

Grâce aux outils numériques, il est possible d'avoir accès au processus législatif, quel que soit l'endroit où l'on se trouve. Ces outils aident à surmonter les obstacles géographiques et autres obstacles à la participation et permettent aux citoyens de se mobiliser de la manière la plus adaptée à leur style de vie et à leur emploi du temps. Il n'en reste pas moins que le simple fait qu'un outil existe ne garantit en aucun cas son utilisation. La promotion et la sensibilisation doivent donc être prises en considération, tant pour les parlementaires que pour le public.

61 POPVOX, 2021.

62 Pour en savoir plus sur cette initiative, voir POPVOX, 2020.

Les parlements qui souhaitent collaborer et cocréer peuvent s'appuyer sur ce qui a été fait pour concevoir leur propre processus. Les principaux enseignements à retenir sont les suivants :

1. **Établir des partenariats** : les parlements peuvent s'appuyer sur les connaissances et les outils existants en œuvrant en partenariat avec la société civile ou des organisations de technologie civique. Les partenariats sont en outre un moyen efficace d'accroître le champ d'action du processus de collaboration. Les parlements se trouvent néanmoins confrontés à la difficulté de décider du niveau de contrôle qu'ils souhaitent céder ou conserver pour que le processus soit considéré comme légitime.
2. **Toucher les bons participants** : dans les processus résolument délibératifs et cocreatifs, l'objectif n'est pas tant la quantité, mais plutôt la possibilité d'assurer une participation représentative et de qualité de toutes les parties prenantes. L'utilisation d'un langage clair (c'est-à-dire le langage de toutes les parties prenantes, non celui du parlement), les retours réguliers d'information aux participants et la communication des résultats du processus sont autant d'éléments qui aident à encourager la participation. Des garde-fous doivent être mis en place de manière à protéger les données des participants, à faire en sorte que les participants puissent s'exprimer librement et à éviter l'utilisation abusive du système de cocréation. Une autre question importante est celle de la maîtrise de l'informatique et la connaissance des technologies numériques par les participants et de leur accès aux données sur les questions examinées. Les parlements trouveront qu'il est utile de pouvoir faire la différence entre les observations qui sont soumises au nom d'une personne et celles qui sont soumises pour le compte d'une organisation (telles qu'une organisation de la société civile ou un groupe professionnel).
3. **Garantir l'égalité d'accès** : les obstacles à la participation doivent être bien compris pour que les nouveaux outils numériques ne créent pas de nouvelles « élites » et ne laissent pas les autres dans l'incapacité de participer. Une attention particulière doit être accordée à l'équilibre homme-femme, aux minorités et aux groupes marginalisés, ainsi qu'à la manière de gérer la participation des groupes vulnérables.
4. **Donner la parole aux parlementaires** : les exemples ci-dessus montrent différentes formes de participation des parlementaires. Cela étant, dans tous les cas, les parlementaires demeurent les principaux acteurs du processus législatif. Le rôle que devraient jouer les parlementaires dans les initiatives de cocréation doit être défini avec précision et les parlementaires et les membres du personnel parlementaire doivent recevoir une formation appropriée. L'administration parlementaire doit se tenir prête à appuyer les parlementaires tout au long du processus.

5. **Mettre en place un processus clair** : il est possible de faire appel à la collaboration et la cocréation à différents stades du processus législatif dans le but de recueillir des idées de lois nouvelles, de commenter des projets existants ou dans le cadre d'un contrôle post-législatif. Ces initiatives peuvent émaner d'une institution ou être adoptées par une seule commission parlementaire, voire par un parlementaire. La clarté des objectifs dès le départ permettra d'obtenir des résultats satisfaisants. De même, il faut investir suffisamment de temps, d'argent et de ressources en personnel pour appuyer le processus. La manière dont les contributions du public seront analysées, résumées et mises à la disposition des parlementaires doit être clairement définie. **L'étude de cas brésilien plus haut** montre que, si le volume de contributions du public est élevé, les outils numériques peuvent favoriser cette analyse.

Pour plus d'informations – voir annexe

**Étude de cas de pays – Brésil : rapprocher le parlement du public grâce aux outils numériques**

6. **Accepter qu'une part de risque et d'incertitude soit inévitable** : les parlements doivent accepter que les résultats de toute innovation soient aléatoires. Les initiatives de collaboration et de cocréation peuvent donner de bons résultats ou ne pas répondre aux attentes. L'apprentissage, l'évaluation et l'amélioration continue seront une caractéristique de ces initiatives.
7. **Mesurer et bien comprendre l'incidence** : lors de l'évaluation de l'incidence de ce type d'initiative, les parlements peuvent, par exemple, examiner son incidence sur l'accessibilité et la transparence du processus législatif, la quantité et la qualité des contributions du public et les résultats finaux (toute proposition de loi qui a été présentée, modifiée et adoptée à l'issue du travail en collaboration, etc.).



Autriche. Spectacle artistique à l'occasion de la journée portes ouvertes. © Administration parlementaire / Johannes Zinner.

## Rendre les bâtiments des parlements accessibles au public

Les bâtiments parlementaires sont une métaphore de la démocratie qu'ils représentent, de « ce qu'ils disent de la culture politique au sens large qui les entoure et les modèle<sup>63</sup> ». Un grand nombre de parlements – notamment le Palais de Westminster, le Capitole des États-Unis, le Parlement de Hongrie et le Congrès national du Brésil – ont été conçus comme des œuvres architecturales grandioses. Les bâtiments peuvent être aussi l'un des obstacles auxquels se heurte le public lorsqu'il essaie de visiter le parlement, de s'intéresser à son action, car ils peuvent souvent sembler intimidants, voire mystérieux. Les parlements étant soucieux de faire mieux connaître et mieux comprendre leur rôle, l'accès au parlement lui-même a de l'importance. Le public peut visiter le parlement physiquement (en se rendant sur place) ou en ligne, les médias – et Internet en particulier – permettant d'avoir accès aux travaux du parlement, du jamais vu jusqu'à ce jour.

De tout temps, les parlements ont souvent été des espaces fermés et austères, bien visibles là où ils sont implantés, mais inaccessibles à la population. De plus en plus, cette situation

est en train de changer et le public peut en voir l'intérieur – dans un premier temps à la radio, à la télévision et maintenant par Internet, et il peut aussi aller sur place.

Dans la société d'aujourd'hui, la population s'attend à une plus grande ouverture et à plus de transparence. On le voit dans l'architecture des bâtiments des parlements plus modernes comme le Parlement australien et le Parlement suédois, qui sont plus accessibles, ouverts et visibles par rapport à leurs prédécesseurs plus austères du XIXe siècle. Le Parliament House à Canberra s'enorgueillit même de posséder des espaces panoramiques accessibles au public offrant une vue imprenable sur la capitale, tandis qu'au Bundestag à Berlin, la plateforme panoramique est tournée vers l'intérieur, ce qui permet au public de voir ses représentants au travail dans l'hémicycle en dessous. Comme Lasswell et Fox l'ont affirmé, l'agencement des bâtiments du parlement et l'ouverture des salles qui s'y trouvent sont un indicateur des inclinations démocratiques de la nation en question<sup>64</sup>.

63 Goodsell, 1988, p. 287 [notre traduction].

64 Lasswell et Fox, 1979, p. 15-16.



Aujourd'hui, les parlements s'emploient à trouver le juste équilibre entre la nécessité de faire fonctionner au jour le jour une institution démocratique en bonne et due forme, la prise en considération du contexte historique et de l'importance du parlement, et la preuve de son utilité dans la vie quotidienne de la population, notamment en tant que lieu accessible au public. Les concepteurs des bâtiments modernes des parlements « ont vanté l'ouverture et l'accessibilité et conçu des bâtiments qui, d'une manière ou d'une autre, sont censés être l'expression de cette valeur physiquement et symboliquement<sup>65</sup> ». Cet équilibre passe en partie par la compréhension de la façon de rendre un bâtiment accessible quand les exigences modernes de fonctionnalité et de sécurité peuvent donner l'impression que les parlements sont inaccessibles.

Les parlements proposent pour la plupart différents services en relation avec le public pour « rendre accessible » cet espace physique. Ils organisent notamment des visites, des journées portes ouvertes et des expositions. Plus récemment, des institutions ont commencé à expérimenter l'utilisation de la technologie numérique dans le même but. La présente étude de cas est consacrée aux différentes manières dont les « espaces » des parlements (physiques et virtuels) peuvent être utilisés pour des campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'engagement public. Elle montre qu'il importe d'utiliser effectivement les locaux du parlement et de les rendre accessibles, et que la technologie est l'un des moyens pour le parlement d'aller à la rencontre de la collectivité.

## Visiter le parlement

Dans de nombreux pays, les citoyens peuvent assister aux séances du parlement, aussi bien aux séances plénières qu'aux séances en commission. Cela étant, le nombre de personnes assistant à ces séances est limité et il est souvent nécessaire de réserver. Dans la plupart des cas, le public est plus familiarisé avec les retransmissions des séances parlementaires qui lui font assister en direct aux débats au sein de l'hémicycle et lui permet de savoir ce que fait le parlement. Cette couverture médiatique présente toutefois l'inconvénient de pouvoir faire ressortir les aspects les plus litigieux ou négatifs au lieu de faire largement état des activités parlementaires.

Un grand nombre de parlements proposent des visites guidées et certains se sont dotés de structures spéciales pour accueillir des groupes de jeunes. Les outils virtuels sont une autre possibilité de visiter le parlement pour les membres du public qui peuvent difficilement se rendre sur place. Certains parlements ont aussi eu recours à des solutions mobiles pour dialoguer avec la population, comme le Bureau parlementaire itinérant en Équateur et les activités en direction des populations vivant dans des zones reculées **présentées dans l'étude de cas fidjienne**.

Pour plus d'informations – voir annexe

**Fidji : la participation, enjeu stratégique**

Il importe d'établir une distinction entre les visites du parlement, qui sont axées sur les aspects architecturaux

<sup>65</sup> Parkinson, 2013 [notre traduction].

ou historiques des bâtiments, et celles qui se proposent de faire mieux comprendre et connaître la fonction et la procédure parlementaires. Japhet Muthomi, chargé de la communication à l'Assemblée nationale du Kenya, a décrit comment adapter les visites aux visiteurs de manière à montrer l'importance du parlement :

Quand il y a de la place, nous les autorisons à pénétrer dans l'hémicycle, dans la galerie (...). Nous leur présentons des exposés. Nous leur faisons visiter le parlement et leur posons des questions sur le processus législatif. Et le cas échéant, nous invitons des élus de la région d'où ils sont originaires (...) à prendre la parole devant eux.

Il est possible de rendre accessibles les bâtiments des parlements en veillant à ce que la distance ne constitue pas un obstacle. On peut par exemple subventionner les visites, en particulier pour les élèves – un service que proposent des parlements, dont le Bundestag allemand, le Parlement australien et le Congrès national brésilien.

Au Royaume-Uni, le parlement subventionne chaque année les visites d'élèves à hauteur de plus de 750 000 livres sterling pour garantir un accès équitable aux élèves, quel que soit l'endroit du pays où ils vivent. Ce point a été souligné par David Clark, responsable de l'éducation et de l'engagement citoyen au Parlement britannique, qui a déclaré que « nul ne devait être désavantagé sur le plan économique en se mobilisant en faveur de la démocratie ».

En Allemagne, chaque membre du Bundestag peut inviter 50 citoyens de sa circonscription à visiter le bâtiment deux fois par an. Les avantages de ce système ont été décrits en ces termes :

Les participants se voient offrir la possibilité de se familiariser directement avec la scène politique berlinoise, le travail des députés du Bundestag, le gouvernement fédéral et les ministères. Le programme comporte aussi la visite d'un certain nombre de sites importants de l'histoire contemporaine. La durée du séjour à Berlin (entre une et trois nuits) varie selon la distance entre la circonscription en question et la capitale<sup>66</sup>.

### Sierra Leone : journées portes ouvertes

En décembre 2019, le Parlement de Sierra Leone a organisé une journée portes ouvertes (un événement étalé en fait sur trois jours) où les citoyens « de toutes conditions, y compris des agriculteurs, des élèves, des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des membres de la société civile et des médias » ont été invités à visiter le parlement et découvrir son importance<sup>67</sup>.

La journée portes ouvertes inaugurale avait pour thème « Accroître la visibilité du parlement et mobiliser le public »<sup>68</sup>. Cet événement visait à mettre en lumière les progrès de la démocratie dans le pays et à faire mieux connaître le rôle et

<sup>66</sup> Parlement du Royaume-Uni, 2007 [notre traduction].

<sup>67</sup> PNUD, 2019 [notre traduction].

<sup>68</sup> *Ibid.*



le fonctionnement du parlement et la possibilité pour le public d'avoir son mot à dire. Il était en adéquation avec l'un des objectifs du plan stratégique du parlement, à savoir faire en sorte que l'institution soit « ouverte, accessible, représentative, inclusive, transparente et rende des comptes aux citoyens sierra-léonais »<sup>69</sup>.

À cette occasion, le public a été invité à exprimer ses préoccupations et débattre de la politique publique. Les élus ont ensuite évoqué les problèmes soulevés. Dans une autre séance, les citoyens ont eu la possibilité de se mettre dans la peau d'un parlementaire et de se familiariser avec les processus législatifs et le Règlement du parlement. Le plus jeune participant à cette séance était âgé de 9 ans. Dans une dynamique d'anticipation, le parlement a profité de la journée portes ouvertes pour promouvoir un cadre de partenariat pour la mobilisation des organisations de la société civile, des établissements de recherche et des partenaires de développement, l'objectif étant de veiller à ce que les parlementaires soient mieux épaulés quand ils doivent prendre des décisions.

En général, la journée portes ouvertes a permis au public de visiter les bâtiments du parlement, de parler aux représentants et de mieux connaître et comprendre le processus démocratique.

## Australie : Bureau d'éducation parlementaire

Depuis longtemps, le Parlement fédéral australien est conscient de l'importance de l'accès du public aux bâtiments du parlement et reconnaît que faire venir des citoyens – en particulier des jeunes – contribue grandement à leur faire comprendre la fonction et l'action des parlements. Chaque année, plus de 100 000 élèves visitent le parlement.

Le Bureau d'éducation parlementaire (Parliamentary Education Office, PEO) organise des activités d'apprentissage en profondeur à l'intention des élèves du primaire et du secondaire (âgés de 5 à 12 ans). Ces activités peuvent avoir lieu sur place (à l'occasion d'une visite du parlement) ou en ligne (dans le cadre d'un programme d'enseignement à distance élaboré par le parlement). Le PEO fait appel à toutes sortes de méthodes pédagogiques, notamment le jeu de rôle, où les élèves jouent le rôle d'un parlementaire<sup>70</sup>. Sur son site web, le PEO décrit le programme en ces termes :

Le programme explore la fonction, la finalité et l'utilité du système démocratique de gouvernement de l'Australie. À cet effet, il étudie les éléments suivants :

- le mode d'élaboration des lois,
- les responsabilités des représentants,
- la formation du gouvernement,
- les moyens d'amener le gouvernement à rendre compte de son action<sup>71</sup>.

Pendant ces sessions, les participants peuvent prendre part aux activités suivantes : « Débattre d'un projet de loi avec dépôt d'amendements », « Séance de questions » et « Commission d'enquête »<sup>72</sup>.

## Norvège : *MiniTing* (parlement des jeunes)

Le Parlement norvégien dispose d'une réplique de l'hémicycle où les élèves du secondaire (généralement âgés de 16 à 19 ans) peuvent se rendre et prendre part aux travaux d'un parlement « fictif ». Le *MiniTing* (parlement des jeunes) compte 169 sièges et on y trouve des salles réservées aux partis politiques et des salles de commission, ainsi qu'un studio de télévision. Les élèves forment des groupes politiques et arrêtent leurs positions avant de se répartir en commission pour les auditions. Chaque commission occupe à tour de rôle quatre « postes de travail » : séances de questions orales, services disponibles dans les salles des groupes politiques (où les élèves peuvent lire leurs courriels, répondre à des appels téléphoniques, etc.), stands d'information où ils rencontrent les électeurs, les représentants de groupe de pression et les médias, et un débat télévisé. Le jeu de rôle se termine par un débat en plénière. Environ 6000 élèves y participent chaque année.

Ces ressources et ces activités permettent aux élèves de s'informer sur le parlement (sa fonction et son action) et d'établir un lien entre le parlement et leur vie de tous les jours. Le *MiniTing* est lui-même une émulation du projet de parlement des jeunes du Parlement danois et a été copié en Islande et en Suède (l'exemple suédois prévoit la possibilité d'un apprentissage en ligne ou en présentiel). Le parlement des jeunes n'est pas un concept propre à la Scandinavie. L'Inde, la Malaisie et le Pakistan ont eu dans le passé un parlement des jeunes, tandis qu'au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande, il a été autorisé à se réunir dans l'hémicycle principal. On dénombre 72 parlements des jeunes à travers le monde. Certains ont des liens officiels avec le parlement national, mais la plupart sont coordonnés par des ONG ou d'autres organismes publics<sup>73</sup>.

## Le parlement en tant qu'espace public

Un grand nombre de parlements ont ouvert un centre d'accueil. Le Parlement suédois, par exemple, propose un service d'information, la diffusion télévisée des débats au sein de l'hémicycle, des documents officiels, des livres, des souvenirs, des expositions, des conférences et des séminaires<sup>74</sup>. Sa bibliothèque parlementaire est également l'une des rares à être ouverte en principe au public. Le Congrès des États-Unis s'est également doté d'un centre d'accueil, que la Hansard Society a décrit comme étant « l'avancée la plus marquante dans ce domaine (...), son succès dont a témoigné à lui seul le nombre de visiteurs au cours de ses premières années d'existence montre que, si cela est bien fait, le public manifeste de l'intérêt pour ce type de centre<sup>75</sup> ». Depuis son ouverture en 2008, le centre d'accueil du Capitole a accueilli plus de 21 millions de visiteurs.

69 *Ibid.*

70 Cette méthode peut être utilisée avec le même succès ailleurs qu'au parlement. Par exemple, le Parlement néo-zélandais indique aux enseignants comment organiser des débats parlementaires fictifs en classe (voir : Chambre des représentants néo-zélandaise, 2013).

71 Bureau d'éducation parlementaire de l'Australie, 2021 [notre traduction].

72 *Ibid.*

73 UIP, 2018.

74 Hansard Society, 2011b.

75 *Ibid.* [notre traduction]

## Royaume-Uni : différentes façons de jeter des ponts

Le Parlement britannique a ouvert un centre pour l'éducation et propose des visites guidées. Il accueille chaque année plus d'un million de visiteurs, ce qui constitue en soi un défi dans la mesure où « les deux Chambres doivent trouver un juste équilibre entre les besoins d'une institution pleinement opérationnelle et ceux d'une attraction touristique<sup>76</sup> ».

Le parlement organise par ailleurs des activités en direction du public dans tout le pays, auxquelles 46 000 personnes ont participé en 2016. Il a notamment organisé des ateliers expliquant le rôle du parlement, ainsi que des séminaires plus ciblés sur divers sujets, notamment la façon de témoigner devant une commission d'enquête parlementaire. En 2015-2016, environ 211 000 personnes ont visité le parlement par l'intermédiaire de leur député ou d'un de ses collègues ou assisté aux débats à la Chambre des communes et 223 000 autres personnes ont effectué une visite organisée du bâtiment.

Le parlement reconnaît en outre l'importance de la participation virtuelle grâce aux réseaux sociaux. Un débat en 2016 a été relayé sur plus de 16 millions de comptes Twitter et, en 2015, des pétitions électroniques ont recueilli près de 32 millions de signatures. Ne se limitant pas aux réseaux sociaux, le parlement a utilisé des technologies de réalité virtuelle et de réalité augmentée pour mener à titre pilote une expérience virtuelle du parlement en ligne, où les visiteurs pouvaient vivre une immersion pédagogique et interactive du parlement, de ses fonctions et de son histoire.

## Nouvelle-Zélande : un terrain de jeux dans l'enceinte du parlement

Dans une approche totalement différente du parlement en tant qu'espace public, Trevor Mallard, Président de la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande, a annoncé l'intention de construire un terrain de jeux pour faire du parlement un lieu plus compatible avec la vie de famille, plus accueillant et plus accessible. Le parc du parlement est déjà ouvert au public et, comme Louisa Wall, députée, l'a fait observer, ces espaces publics peuvent faire partie intégrante des parlements, incarner les principes qu'ils s'emploient à promouvoir et montrer en quoi ils sont le reflet de la culture au sens large :

*Nous célébrons notre histoire (...) et incitons le public à venir voir nos locaux et à les utiliser (...). Cette maison est la leur. Ce lieu est le leur (...). Tout le symbolisme autour de ce qui est sur nos murs, l'art (...), c'est très multiculturel, multiethnique.*

## Visites virtuelles

Il n'y a rien de tel que de visiter le parlement pour le découvrir, mais cela n'est pas toujours possible ou pratique. Christoph Konrath, membre de la direction du Conseil national autrichien, a fait observer que « les événements publics se limitent plus ou moins aux Viennois et aux habitants des environs, car pour les autres, ils sont trop éloignés pour participer à un événement qui ne dure qu'une heure ». De plus en plus,

Internet offre une solution à ce problème, grâce aux visites « virtuelles » et aux ressources en ligne que le public peut utiliser pour explorer le parlement et se familiariser avec son fonctionnement, quel que soit l'endroit où il se trouve et au moment où il le souhaite. L'éventail de types de contenus proposés est large. Il va de la vidéo et des visites virtuelles du parlement aux collections en ligne d'œuvres d'art sélectionnées, en passant par des jeux de rôle et des sessions pédagogiques à l'intention des élèves.

Le Parlement canadien, le Parlement de la République tchèque, le Parlement islandais, le Parlement irlandais, le Parlement de la Macédoine du Nord et le Parlement polonais proposent des visites et des expériences virtuelles via leur site web. Le Parlement canadien, par exemple, utilise les visites virtuelles pour que le public puisse garder un contact avec le bâtiment du parlement pendant la réalisation d'importants travaux de rénovation et de manière à « préserver l'accès du public à l'édifice du Centre pendant sa fermeture », mais aussi à « permettre aux Canadiens de comprendre le rôle des parlementaires, les fonctions et l'histoire du parlement et de s'y intéresser, tout cela de façon originale et innovante ». Dejan Dimitrievski, chef du service de la communication et de l'éducation à l'Assemblée de la Macédoine du Nord, explique que, même si les visites vidéo ne comportaient pas certains des facteurs qui faisaient le succès des visites en face-à-face, elles les remplacent avantageusement, en particulier pendant la pandémie de COVID-19 :

*Je n'irais pas jusqu'à dire que c'est comme dans la réalité, mais c'est ce qui s'en rapproche le plus (...). Les participants reviennent pour la visite virtuelle. Je dirais donc que c'était une véritable réussite pendant la pandémie.*

## Irlande : visite virtuelle de Leinster House

La pandémie a obligé de nombreux bâtiments de parlements à fermer leurs portes au public. Cet élément nouveau a contribué à la croissance des offres en ligne. Cáit Hayes, chef du protocole et de l'engagement citoyen au Parlement irlandais, formule l'observation suivante :

*Nous n'avions pas de visites virtuelles du parlement. Je suis sûr que nous étions l'un des rares parlements à ne pas avoir franchi le pas. Nous nous sommes donc attelés à la tâche, et on peut maintenant visiter le parlement en ligne. C'est un moyen de plus d'intéresser le public.*

L'expérience virtuelle mise au point en Irlande permet d'effectuer une visite guidée autonome entièrement virtuelle, en 3D, de Leinster House, où siègent les deux chambres du Parlement irlandais. Les visiteurs en ligne peuvent cliquer sur des objets, découvrir leur importance historique et s'informer sur les fonctions de certaines salles. La visite combine des détails historiques et actuels, et a pour but de présenter le parlement non seulement comme un lieu patrimonial, mais aussi comme une institution nationale et politique moderne et compétente.

76 Parlement du Royaume-Uni, 2012 [notre traduction].

## Nouvelle-Zélande : application de réalité virtuelle

En 2018, le Parlement néo-zélandais a lancé une application de réalité virtuelle appelée Parliament XR qui permet d'effectuer une visite à 360 degrés du parlement et relate l'histoire de l'institution. David Wilson, greffier de la Chambre des représentants, décrit cette expérience virtuelle dans le cadre de l'objectif stratégique de la Chambre en ces termes :

Nous nous sommes fixé pour objectif que tous les enfants visitent le parlement au cours de leur scolarité (...), que ce soit en venant sur place ou en ligne. Nous ne pouvons pas raisonnablement envisager que chaque enfant visite le parlement et le coût du voyage est un obstacle pour certaines personnes. Nous avons donc mis au point une visite virtuelle du parlement, qui est une visite interactive en 3D, disponible sur différentes

applications de réalité virtuelle et des casques spécialisés (...). Nous avons également fait en sorte que les gens puissent voir la visite virtuelle sur leurs téléphones avec des casques en carton, que nous donnerons aux parlementaires. Ces casques seront remis aux élèves par les parlementaires à l'occasion de leur visite dans les écoles. Ils en prennent des boîtes, les donnent à tout le monde. Les enfants adorent ça parce qu'ils peuvent garder quelque chose (...). Les parlementaires aussi, car c'est un cadeau qu'ils peuvent offrir.

Le rôle des parlementaires dans ces activités en ligne (via l'application) ou en présentiel (c'est-à-dire dans le cadre des visites du parlement) peut être aussi un atout pour la mobilisation. Quand les citoyens ont la possibilité de rencontrer leurs représentants et de se rendre compte du rôle qu'ils jouent dans le processus politique, ils ont davantage le sentiment « d'être représentés » par le parlement et ses membres.

## Conclusion et enseignements tirés

La présente étude a mis en lumière les différents moyens utilisés par les parlements pour mettre en contact, sur place et en ligne, le public avec l'espace et la fonction de l'institution. Si cette approche est principalement à visée éducative, les bâtiments du parlement servent aussi souvent d'attractions touristiques. Il peut être difficile de gérer le bâtiment qui est en même temps

le siège d'une assemblée législative pleinement opérationnelle et un lieu de visite. Il est possible de résoudre en partie ce problème en veillant à ce que l'expérience du visiteur accorde la même importance au rôle actuel du parlement et à son histoire. La présente étude de cas a mis en évidence un certain nombre d'options physiques et virtuelles qui sont résumées ci-dessous :

Espace	Activités possibles envisagées	Avantages	Problèmes
Physique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites</li> <li>• Expositions</li> <li>• Journées portes ouvertes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût relativement faible, utilisation des infrastructures existantes</li> <li>• Possibilité de présentation de nouveaux messages sur le parlement (par exemple, comme inclusif, diversifié)</li> <li>• Fait du parlement une réalité et peut aider à le situer en contexte et à démontrer son utilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les visites peuvent être trop polarisées sur le patrimoine et non sur l'utilité actuelle et future</li> <li>• Cela dépend de la proximité du public par rapport au parlement</li> <li>• Difficulté liée à l'équilibre entre la fonction du parlement et les besoins des visiteurs</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres d'accueil</li> <li>• Centres pour l'éducation</li> <li>• Campagnes de sensibilisation mobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagés spécialement à des fins de mobilisation ou d'éducation</li> <li>• Valeur symbolique élevée dans la construction d'espaces inclusifs</li> <li>• Permettre la diffusion de contenus diversifiés et des échanges en face-à-face à fort impact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités exigeantes en ressources (argent, temps, compétences nécessaires)</li> <li>• Cela dépend de la proximité du public par rapport au parlement (les services externes mobiles peuvent résoudre ce problème)</li> </ul>
Virtuel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites virtuelles</li> <li>• Applications immersives</li> <li>• Séances pédagogiques en ligne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les internautes peuvent découvrir et explorer le parlement pendant leur temps libre</li> <li>• Possibilité de toucher des populations éloignées géographiquement</li> <li>• Possibilité de présenter les parlements comme des institutions modernes et innovantes</li> <li>• Possibilité d'être utilisé pour favoriser et renforcer l'éducation en face-à-face ou fournir des moyens didactiques à la carte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation pour le public d'avoir une connexion Internet adéquate et d'être apte à se servir des outils numériques</li> <li>• Pas aussi immersives et mobilisatrices que les visites en face-à-face</li> </ul>

Les enseignements tirés peuvent être résumés comme suit :

**1. Prévoir une utilisation efficace des bâtiments du**

**parlement** : les parlements sont des sites du patrimoine démocratique (et national) et exercent parallèlement des fonctions politiques, dont l'une d'entre elles consiste à rapprocher le parlement du public. L'engagement public peut être renforcé en utilisant les bâtiments du parlement existants (visites, expositions et journées portes ouvertes) et en rendant de nouveaux espaces accessibles au public. Faciliter l'accès du public aux parlements permet aux citoyens de faire l'expérience pratique de ces institutions, ce qui est primordial pour renforcer les connaissances, accroître la sensibilisation et établir des relations de confiance. L'octroi de bourses de voyage, l'organisation d'événements publics et la mobilisation du public en dehors du parlement sont des moyens d'atteindre cet objectif.

**2. Les outils numériques permettent de rapprocher le**

**parlement de la population** : en combinant la mobilisation en ligne et en face-à-face, les parlements peuvent faire en sorte de toucher un public de plus en plus large et représentatif. Ces initiatives permettent à des personnes qui sinon ne seraient pas en mesure (ou n'auraient pas la motivation nécessaire) de venir sur place pour découvrir le parlement, pour se faire une idée de son fonctionnement et de le faire au moment et à l'endroit qui leur conviennent.

**3. Témoigner de l'importance actuelle du parlement ainsi que de son histoire** : l'accès aux locaux du parlement

revêt une importance symbolique et joue en outre un rôle éducatif important. Cette éducation ne doit pas se limiter à l'histoire et au patrimoine. Il importe de faire comprendre l'utilité des parlements en montrant ce qu'ils font et comment ils travaillent.

**4. Définir des objectifs clairs en matière de mobilisation (en face-à-face et en ligne)** : les parlements peuvent

définir des objectifs de mobilisation qualitatifs (une meilleure connaissance du parlement, par exemple) ou quantitatifs (visite du parlement par tous les enfants pendant leur scolarité, comme cela est le cas en Nouvelle-Zélande, par exemple). Ces objectifs peuvent être atteints grâce à l'utilisation stratégique de l'espace physique et des outils virtuels.



# Guides pratiques

# Guide pratique : une conception stratégique de l'engagement public

Associer le public aux activités du parlement est un processus complexe faisant intervenir différents citoyens, divers segments de la population et de multiples canaux. Les parlements ont tout intérêt à adopter une conception stratégique de l'engagement public, car ils peuvent ainsi mettre en place un processus structuré, améliorer leur efficacité et mieux répondre aux attentes du public.

Le présent guide pratique sur la stratégie visant à rapprocher le parlement du public allie les bonnes pratiques observées dans de nombreux parlements et les enseignements tirés de travaux de recherche approfondis. Il a pour but d'apporter un soutien aux parlements en résumant les principales étapes de l'application d'une approche stratégique de l'engagement public.

## **Veiller à ce que la stratégie visant à rapprocher le parlement du public contribue aux priorités stratégiques du parlement :**

- Définir dans quelle mesure l'engagement public appuie et renforce les priorités stratégiques du parlement.
- Faire en sorte que le leadership parlementaire et tous les services/toutes les unités jouant un rôle clef participent à l'élaboration de la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population.
- Consulter un large éventail de parties prenantes, tout en étant attentif à l'équilibre homme-femme, à la diversité des âges et à l'inclusion des groupes sous-représentés ou défavorisés, ainsi que des personnes vivant dans les zones urbaines et rurales.
- Étudier et analyser les bonnes pratiques et les enseignements tirés d'autres parlements et promouvoir une coopération interparlementaire efficace.

## **Analyser le contexte pouvant avoir un effet sur la stratégie :**

- Analyser les pratiques existantes et tirer les enseignements.
- Recenser les principaux points forts sur lesquels la stratégie peut s'appuyer.
- Définir les principaux obstacles auxquels la stratégie pourrait essayer de s'attaquer.
- Passer en revue les ressources existantes, y compris les ressources humaines, les ressources financières et les ressources informatiques.
- Identifier certains groupes cibles aux fins de leur mobilisation, tels que les femmes, les jeunes, les groupes défavorisés ou les personnes vivant dans des zones reculées.
- Adapter la mobilisation au public cible et définir les méthodes qu'utiliseront les parlements pour le toucher.

## **Déterminer le cadre stratégique :**

- Définir les objectifs à long terme de la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population.
- Établir des cibles à moyen et à court terme.
- Choisir dès le départ des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles.
- Aligner la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population sur les stratégies numériques et les stratégies de communication.
- Intégrer l'égalité des sexes dans l'ensemble de la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population.
- Tenir compte de la façon dont le recours aux technologies numériques peut élargir la mobilisation.

## **Veiller à ce que les principes fondamentaux de la mobilisation du public soient pris en considération :**

- Inklusivité : supprimer les obstacles à la mobilisation du public et rendre le processus accessible à tous les segments de la société.
- Transparence : faire preuve de clarté et d'ouverture s'agissant des processus de mobilisation, ainsi que des résultats de la mobilisation du public.
- Authenticité : veiller à ce que la mobilisation du public soit authentique et puisse avoir un effet tangible sur la prise de décision.
- Réactivité : prévoir une marge de manœuvre suffisante pour intégrer les nouvelles idées, s'adapter aux nouveaux besoins et réagir face aux exigences du public.
- Pérennisation : faire en sorte que les pratiques visant à mobiliser le public s'inscrivent dans la durée.

## **Définir les mécanismes de mise en œuvre :**

- Définir qui est chargé de la mise en œuvre de la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population (leadership parlementaire, parlementaires, membres du personnel parlementaire, unités compétentes, etc.).
- Investir dans les ressources humaines et perfectionner les connaissances et les compétences en proposant des programmes de formation, un accompagnement spécialisé, etc.
- Investir dans l'infrastructure nécessaire pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population.

**Mettre en place un système cohérent de suivi et d'évaluation :**

- Déterminer ce qui doit être évalué ou mesuré et indiquer comment et par qui l'évaluation ou la mesure doit être faite.
- Définir qui est chargé du suivi et de l'évaluation.
- Veiller à ce que des systèmes appropriés de collecte cohérente de données soient mis en place et passer en revue les différents types de données qui peuvent être recueillies et analysées.
- Faire en sorte que l'évaluation commence sans perdre de temps au lieu d'attendre la fin d'un projet ou d'une activité de mobilisation du public.
- Tenir compte de la façon dont la mobilisation du public peut progresser, mûrir et évoluer avec l'expérience.
- Publier des rapports sur les résultats de l'association du public aux activités du parlement.

# Guide pratique : liste de contrôle pour l'inclusion

Un parlement est inclusif quand tous les membres du public ont la possibilité d'y avoir accès et de participer à ses activités, programmes et services, quels que soient leur âge, leur sexe, l'endroit où ils habitent ou leur condition physique. Cette liste de contrôle a pour fonction d'aider les parlements à être accessibles aux différents membres de la collectivité.

## Ne laisser personne de côté

Vérifier que les activités, programmes et services du parlement s'adressent comme il convient à tous les secteurs de la société, plus particulièrement aux groupes qui ont été marginalisés auparavant :

- Les activités et programmes visant à rapprocher le parlement du public respectent-ils l'équilibre homme-femme ?
- Les personnes vivant dans des zones rurales et reculées ont-elles suffisamment de possibilités de resserrer leurs liens avec le parlement ?
- Les personnes issues de milieux socio-économiques modestes ont-elles la possibilité d'avoir accès de façon adéquate au parlement ?
- Existe-t-il des obstacles à la participation des personnes en situation de handicap ?
- Les groupes minoritaires issus de milieux culturels divers sont-ils encouragés à s'associer aux activités du parlement ?
- Les jeunes ont-ils la possibilité d'exprimer vraiment leur opinion ?
- Les informations sont-elles disponibles pour les personnes qui n'ont pas d'accès à Internet ?

## Consultations

Veiller, notamment par des activités de suivi, à ce que les consultations publiques, y compris les auditions menées par les commissions, soient conduites de manière accessible et inclusive :

- Les consultations publiques organisées par le parlement, les commissions d'enquête, par exemple, et leurs résultats sont-ils portés en temps voulu à la connaissance d'un public large et diversifié par l'intermédiaire de canaux et médias utilisés par différents groupes ?
- Les informations relatives aux consultations publiques sont-elles disponibles dans les principales langues parlées au sein de la population, autres que la ou les langues principales du pays ?
- Les informations relatives aux consultations publiques sont-elles disponibles dans des formats accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment en braille et en langue des signes ?
- Des informations préalables aux auditions sont-elles disponibles pour aider les personnes d'origines diverses à participer aux auditions organisées par les commissions ?

- Les commissions tiennent-elles régulièrement des auditions au sein de la population (en milieu urbain ou rural) ?
- Les consultations publiques sont-elles diffusées en ligne afin de les rendre plus accessibles et les enregistrements de ces consultations sont-ils publiés en temps voulu ?

## Bâtiment du parlement

Veiller à ce que le bâtiment du parlement soit accessible à tous les membres du public :

- Y a-t-il des obstacles physiques empêchant le public d'entrer dans le bâtiment et de se déplacer à l'intérieur ?
- La signalisation est-elle accessible, plus particulièrement pour les personnes malentendantes ou malvoyantes ?
- Existe-t-il des installations adaptées répondant aux besoins des personnes en situation de handicap, tels que des toilettes ?
- Des services d'interprétation peuvent-ils être utilisés par les visiteurs du bâtiment qui ne parlent pas la ou les langues principales du pays ?
- Y a-t-il des informations facilement accessibles pour aider les personnes en situation de handicap à se préparer en vue d'une visite du parlement ?
- Les présentations et expositions à l'intérieur du parlement reflètent-elles la diversité de la population, notamment en respectant l'équilibre homme-femme ?
- Les services de restauration du parlement permettent-ils de répondre aux besoins alimentaires des groupes de diverses cultures ?

## Initiatives en direction du public au niveau local

Faire en sorte que les initiatives en direction du public menées par le parlement dans les zones urbaines et rurales éloignées soient accessibles et inclusives :

- Des programmes de communication à l'intention du public sont-ils menés régulièrement au niveau local dans les zones urbaines et au sein des communautés rurales et isolées ?
- Les diverses activités en direction du public organisées par le parlement respectent-elles l'équilibre homme-femme et y a-t-il des programmes conçus expressément pour les femmes ?
- Des dispositions sont-elles prises pour les personnes en situation de handicap dans les activités de sensibilisation ?
- Les informations relatives aux activités en direction du public sont-elles communiquées d'une manière et par des canaux qui contribuent à faire en sorte qu'au-delà des réseaux existants du parlement, elles touchent des membres du public d'horizons plus divers ?



- Y a-t-il des groupes au sein de la collectivité avec lesquels le parlement peut collaborer pour qu'un grand nombre de personnes représentatives de la population puisse être informé des actions de communication et y participer ?
- Les activités en direction du public sont-elles menées dans des espaces sûrs et de manière respectueuse et adaptée à la culture de chacun ?
- Les activités de sensibilisation sont-elles organisées aux jours et heures qui permettent à un grand nombre de personnes représentatives de la population d'y participer ?
- Des programmes de communication ciblés sont-ils prévus pour les groupes marginalisés ou pour ceux qui n'ont jamais établi de liens avec le parlement, plus particulièrement les membres de groupes minoritaires et les jeunes ?

### Visites et événements

Faire en sorte que l'accès au parlement et les possibilités de se familiariser avec son histoire et son fonctionnement soient conçus de manière inclusive et accessible à tous :

- Les visites et événements organisés au parlement s'adressent-ils aux différents groupes de la population, y compris les personnes malentendantes ou malvoyantes ou les personnes ayant des problèmes de mobilité ?
- Existe-t-il des technologies permettant de rendre les visites et les événements plus accessibles ?
- Existe-t-il des mécanismes de soutien, des subventions par exemple, pour aider les membres du public à participer aux visites et aux événements organisés par le parlement dans les cas où il leur aurait été sinon difficile d'y participer ?
- Les visites et événements sont-ils portés à la connaissance du public par les canaux les plus divers utilisés par les différentes franges de la population ?
- Le parlement dispose-t-il d'un personnel ayant une expérience pédagogique qui leur permet de travailler avec les écoles et les élèves pour tirer le meilleur parti de leurs possibilités d'apprentissage ?

### Communications numériques

Vérifier que les communications numériques du parlement et les plateformes numériques sont accessibles et inclusives :

- Le site web du parlement est-il conforme aux normes d'accessibilité, telles que les *Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2.0* (Directives pour l'accessibilité des contenus web), établies par le World Wide Web Consortium (W3C)<sup>77</sup> et aux normes nationales pertinentes ? Plus particulièrement :
  - Tout le contenu graphique est-il accompagné de la balise ALT ?
  - Toutes les pages fonctionnent-elles avec un lecteur d'écran ?
  - Les vidéos ont-elles des sous-titres codés pour les rendre plus accessibles ?
  - Est-il fait appel à des interprètes en langue des signes pour les événements en ligne et les enregistrements vidéo produits par le parlement ?

- Les réseaux sociaux et les publications sur les réseaux sociaux du parlement sont-ils conformes aux normes d'accessibilité des bonnes pratiques comme celles qui sont recommandées dans le *Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements et des parlementaires de l'UIP*<sup>78</sup> ?
- La diversité des groupes de la société est-elle prise en compte dans les supports numériques produits par le parlement, notamment par la fourniture de contenus dans toutes les langues reconnues ou officielles ?
- Est-il tenu compte des intérêts des communautés urbaines et rurales dans les supports numériques produits par le parlement ?
- Les informations publiées sur le site web et les pages des réseaux sociaux du parlement utilisent-elles un langage sensible au genre ?
- Le site web et les pages des réseaux sociaux du parlement reflètent-ils l'équilibre homme-femme et l'équilibre entre les âges dans les images et les histoires qu'ils présentent ?
- Les services et les informations fournis par des moyens numériques sont-ils également accessibles aux personnes qui n'ont pas d'accès à Internet ?
- Le parlement examine-t-il les outils numériques et sociaux utilisés par le public pour lui permettre de déterminer sa propre stratégie numérique de communication et de mobilisation ?

### Publications imprimées

Vérifier que les publications imprimées produites par le parlement sont conformes aux normes d'accessibilité :

- Les publications imprimées du parlement sont-elles rédigées en termes clairs ou existe-t-il des versions des publications en langage simple ?
- Les publications sont-elles produites en braille pour permettre aux personnes malvoyantes d'y avoir accès ?
- Les publications imprimées du parlement sont-elles conformes aux normes d'accessibilité des bonnes pratiques en matière de contenu, de structure et d'apparence (les normes élaborées par l'État ou les organisations de la société civile dans le pays concerné) ?
- Des versions des documents sont-elles produites dans les langues utilisées par des groupes de cultures et de langues différentes ?
- Les documents soumis au parlement peuvent-ils être présentés au public de manière accessible et en temps voulu ?

77 World Wide Web Consortium (W3C), 2008.

78 UIP, 2021a.

## Budget

Vérifier que les fonds consacrés au resserrement des liens avec la population favorisent l'accessibilité et l'inclusion :

- Un budget suffisant est-il alloué aux programmes de sensibilisation par rapport aux activités visant à associer le public aux activités du parlement ?
- Un budget est-il alloué à la promotion des consultations et des activités en direction du public organisées par le parlement dans les médias et les canaux de communication utilisés par les divers groupes de la société ?
- Un budget est-il alloué à la traduction en braille, en langue des signes ou dans les langues utilisées par les groupes ethniques ?
- Les principes de la budgétisation sensible au genre sont-ils appliqués pour déterminer le budget consacré aux activités de mobilisation et comment est-il utilisé ?

# Guide pratique : resserrer les liens avec la société civile

L'expression « société civile » recouvre un ensemble de groupes et d'organisations connus sous diverses appellations comme « organisations bénévoles privées », « ONG » et « associations de citoyens ». Souvent, ces expressions se prêtent à plusieurs interprétations ou ne répondent pas à une définition universellement acceptée. Ces groupes et organisations diffèrent en fonction de leur forme, de leur finalité, de leur domaine d'intérêt, de leur taille, etc. Par souci de simplicité, nous employons dans le présent guide les expressions « société civile » et « acteurs de la société civile » dans un sens général.

Ce guide pratique à l'intention des parlements, qui a pour objet de rapprocher le parlement de la société civile, s'appuie sur les bonnes pratiques observées dans les parlements les plus courants auxquels se heurtent la société civile et les institutions législatives. Il a pour ambition de proposer aux parlements des idées pour les aider à structurer l'association des acteurs de la société civile aux travaux des parlements de la manière la plus constructive et la plus productive qui soit et à adopter l'approche nécessaire en la matière. Il intègre les informations provenant des sources suivantes :

- un groupe de discussion, composé de représentants d'organisations de la société civile de différents pays et organisé en coopération avec Civicus,
- des entrevues avec des parlementaires, des membres du personnel parlementaire et des organisations de la société civile,
- des contributions écrites d'organisations de la société civile reçues par l'intermédiaire d'une enquête en ligne et d'un appel à contributions,
- des recherches existantes sur le sujet et des informations accessibles au public.

Il s'appuie également sur :

- le *Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel* du Conseil de l'Europe (adopté par la Conférence des OING le 1<sup>er</sup> octobre 2009)<sup>79</sup>,
- le document *Guidance for national OGP dialogue* (« Document d'orientation pour le dialogue dans le cadre du Partenariat pour un parlement ouvert »)<sup>80</sup>, et
- la *Declaration on parliamentary openness* (« Déclaration sur l'ouverture parlementaire »)<sup>81</sup>.

Les mesures concrètes à prendre pour associer la société civile aux travaux du parlement reposent sur les principes fondamentaux suivants :

- **Ouverture** : veiller à ce que l'action parlementaire soit ouverte aux acteurs de la société civile.
- **Accessibilité et inclusivité** : faire en sorte que les informations soient fournies de manière claire et détaillée et que tous les acteurs de la société civile, y compris les groupes défavorisés, y aient accès dans des conditions d'égalité.
- **Intégrité** : manifester une réelle volonté d'associer le public et instaurer une culture de l'honnêteté et de la déontologie entre les acteurs.
- **Transparence** : instaurer une culture de la transparence dans les relations avec la société civile en établissant périodiquement des rapports et en publiant des données en accès libre.
- **Pérennité** : veiller à la cohérence, la régularité et la viabilité du processus de mobilisation du public.
- **Indépendance** : considérer que les acteurs de la société civile sont des entités libres et indépendantes pour ce qui est de leurs objectifs, décisions et activités.
- **Validité** : faire en sorte que les pratiques visant à mobiliser le public soient appliquées à tous de la même façon et que l'on ne recoure pas à des approches sélectives qui pourraient exclure du processus certaines voix dissidentes.

## Intégrer l'association de la société civile aux travaux du parlement :

- Établir des règles claires, dans le règlement intérieur des parlements, qui garantissent l'accès à l'information et diverses possibilités pour les acteurs de la société civile de s'associer aux travaux du parlement.
- Veiller à ce que la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population place au premier plan l'association de la société civile à ses travaux (voir le [Guide pratique sur la stratégie visant à rapprocher le parlement de la population dans la présente annexe](#)).
- Étudier la possibilité de créer des mécanismes permettant de structurer l'engagement de la société civile (déclarations ou mémorandums conjoints entre le parlement et les acteurs de la société civile, etc.).
- Établir des instances parlementaires qui se réunissent périodiquement pour examiner la question de l'ouverture parlementaire, composées de parlementaires et de représentants de la société civile, tels que les conseils parlementaires pour une gouvernance ouverte.
- Organiser des réunions périodiques (annuelles, semestrielles) des dirigeants parlementaires avec les acteurs de la société civile pour examiner l'action

79 Conseil de l'Europe, 2009.

80 Open Government Partnership (OGP), 2019.

81 OpeningParliament.org, 2012.

parlementaire ainsi que les pratiques visant à mobiliser la société civile et les améliorations possibles.

- Désigner des interlocuteurs privilégiés ou des entités compétentes au sein du parlement chargés d'assurer une communication harmonieuse et efficace entre les acteurs de la société civile et le parlement. Faire en sorte que les informations sur l'interlocuteur privilégié et des coordonnées valides soient disponibles sur le site web et les comptes des réseaux sociaux du parlement.
- Collaborer avec les groupes de la société civile dans le cadre des programmes de renforcement des institutions et des capacités, d'éducation et de sensibilisation élaborés par le parlement. Œuvrer en partenariat avec les groupes de la société civile qui peuvent jeter un pont entre le parlement et les membres du public vivant dans des régions reculées.
- Allouer une enveloppe parlementaire suffisante à la participation de la société civile.

Pour plus d'informations – voir annexe

### Guide pratique : une conception stratégique de l'engagement public

#### Mettre en place des mécanismes d'engagement citoyen :

- Garantir un accès libre, en temps voulu et sans restriction, aux informations parlementaires.
- Assurer la publication en amont des projets de loi, des documents d'orientation, du budget et d'autres informations sur le site web du parlement dans un format facile à utiliser et en temps utile.
- Veiller à la disponibilité des différents outils d'engagement citoyen qui peuvent être utilisés en fonction de la complexité du problème, du niveau d'engagement, du nombre de personnes visées, du coût, du niveau souhaité de visibilité médiatique, etc.
- Utiliser des outils numériques pour favoriser l'engagement citoyen (pétitions en ligne, mécanismes de collaboration en ligne, outils de suivi des projets de loi, etc.) (tout en sachant que certaines personnes voudront ou pourront participer sans utiliser les outils numériques).
- Offrir des possibilités de participation dans le cadre d'auditions de commission, de groupes de travail, d'enquêtes, etc.
- Donner la possibilité aux acteurs de la société civile de participer à la vie parlementaire dans des formats rassemblant des parlementaires de tous bords.
- Organiser des événements, par exemple des séminaires, des ateliers et des conférences, pour faciliter la coopération et la concertation avec les acteurs de la société civile.
- S'assurer que les commissions ont établi une liste d'experts/de comités consultatifs pouvant être appelés à participer aux discussions sur des questions précises.
- Appliquer, lorsque seul un petit nombre d'acteurs de la société civile participe aux processus parlementaires, un

système de rotation permettant aux différents acteurs d'y participer.

#### Donner à la société civile les moyens de participer à la vie parlementaire :

- Faire connaître aux acteurs de la société civile le rôle du parlement, son fonctionnement et les outils disponibles pour favoriser la participation.
- Gérer les attentes pour être certain que les acteurs de la société civile comprennent bien ce qu'ils peuvent attendre du parlement sur la base de son mandat.
- Organiser des campagnes ciblées en publiant des communiqués de presse dans les médias (presse écrite, radio et télévision), en utilisant les réseaux sociaux et en diffusant des documents pour sensibiliser les acteurs de la société civile au resserrement des liens avec le parlement.
- Envisager de proposer aux acteurs de la société civile des programmes visant à faire connaître le rôle et le fonctionnement du parlement.
- Veiller à ce que les acteurs de la société civile participent à la vie parlementaire de manière inclusive et sensible au genre en réduisant les obstacles à la participation (lieu de réunion, coûts liés au voyage, langue, choix de la date, etc.). Le parlement peut réduire les obstacles à la participation de diverses manières, notamment en permettant aux acteurs de la société civile de participer en ligne aux auditions organisées par les commissions ou en proposant des services de traduction et de garde d'enfants.

#### Mettre l'engagement citoyen en pratique :

- Veiller à ce que tous les acteurs de la société civile puissent participer à la vie parlementaire sur un pied d'égalité.
- Associer la société civile dès le début du processus législatif et du processus de contrôle, y compris dans la définition d'un projet d'action et la planification initiale.
- Recenser les parties prenantes pour déterminer celles qui peuvent participer aux activités visant à resserrer les liens entre le public et le parlement. Utiliser ces informations pour créer un registre des parties prenantes et le mettre à jour régulièrement.
- Adapter l'échelle de l'engagement à l'importance de la question et au niveau d'intérêt suscité.
- Faciliter la participation d'organisations diverses et variées représentant des points de vue différents et favoriser la participation active des parties prenantes au-delà des seuls habitués.
- Aller au-delà de la capitale et faire preuve d'anticipation dans les contacts, plus particulièrement avec les groupes qui peuvent avoir du mal à s'intéresser à l'action du parlement.
- Faire en sorte que le public puisse participer à l'élaboration des projets de loi, des motions et aux activités de contrôle parlementaire, y compris celles qui portent sur les questions budgétaires (notamment en ligne).
- Prévoir suffisamment de temps pour que les acteurs de la société civile contribuent au processus décisionnel.



**Faire connaître les résultats de l'engagement citoyen :**

- Mettre en place une pratique uniformisée de retour d'information vers les acteurs de la société civile qui se sont associés aux travaux du parlement pour qu'ils comprennent le rôle qu'ils ont joué dans les résultats obtenus.
- Confier la responsabilité aux membres du personnel parlementaire compétent de fournir des informations en retour aux acteurs de la société civile. Veiller au renforcement des capacités du personnel.
- Faire en sorte que le retour d'information soit effectué en temps voulu et soit constructif, sans risque, clair et détaillé.
- Expliquer le processus de retour d'information aux participants.

**Mettre en place un système cohérent de suivi et d'évaluation :**

- Évaluer en permanence les pratiques visant à mobiliser la société civile et examiner la manière dont la mobilisation peut progresser, mûrir et évoluer avec l'expérience.
- Définir qui est responsable du suivi et de l'évaluation.
- Débattre des conclusions de l'évaluation avec les acteurs de la société civile afin de montrer les effets positifs de leur participation.
- Tirer toujours les enseignements des évaluations internes en étant à l'écoute des acteurs de la société civile et en regardant ce que font les autres parlements.

# Guide pratique :

## quelques astuces à l'intention des parlementaires

L'engagement citoyen est un élément fondamental du travail de tous les représentants élus. Pour les parlementaires, cela veut dire être en communication constante avec leurs électeurs et savoir se montrer ouverts, accessibles, réactifs et être pleinement informés. L'engagement citoyen est indissociable de l'activité politique et, si cela se passe bien, il peut avoir des effets bénéfiques aussi bien pour les électeurs que leurs représentants élus.

Les parlementaires ont tout intérêt à encourager l'engagement citoyen, car cela permet d'établir des relations de confiance et d'améliorer les relations avec les électeurs. De surcroît, il y a fort à parier que cet engagement apportera un soutien politique. Plus concrètement, un engagement public réussi donne plus de poids au travail des parlementaires, qui est de légiférer, de contrôler l'action du gouvernement et de voter le budget, car ils peuvent ainsi être mieux informés quand ils prennent des décisions.

Nous avons rassemblé ces quelques astuces à l'intention des parlementaires pour aider les membres à faire preuve d'une plus grande efficacité dans l'engagement du public. Elles résultent des bonnes pratiques observées dans le cadre de cette recherche.

### Être ouvert et accessible :

- Tenir régulièrement le public informé de vos activités et de leurs résultats.
- Être à l'écoute de toutes les sensibilités, et non pas seulement de celles des personnes proches de vous ou dont vous partagez le point de vue.
- Ne laisser personne de côté et promouvoir un accès équitable et inclusif pour tous au parlement.
- S'employer activement à nouer un dialogue avec des groupes au sein de la société qui auraient moins de chances sinon de faire entendre leur voix, et être accessible aux groupes défavorisés et aux personnes en situation de handicap.
- Le cas échéant, réfléchir à la possibilité d'ouvrir dans les circonscriptions des bureaux de proximité accessibles avec des horaires de travail réguliers et du personnel formé pour offrir à la population des espaces de réunion sûrs.

### Être réactif :

- Veiller à trouver un juste équilibre entre l'information et l'écoute.
- S'efforcer de mettre les initiatives locales au centre des préoccupations, saluer et récompenser les contributions et tenir compte de l'opinion publique au moment de décider de la marche à suivre.

- Tenir le public informé des mécanismes auxquels il sera fait appel pour traiter leurs communications et du résultat de sa participation.
- Suivre de près ce qui se passe dans votre circonscription et se pencher sur les questions qui préoccupent la population (par exemple en réalisant des sondages d'opinion et en assurant une surveillance des médias et des réseaux sociaux).
- Écouter le point de vue des acteurs de la société civile, même quand vous n'êtes pas le principal destinataire de leurs actions de sensibilisation. Le cas échéant, être prêt à transformer les préoccupations du public en initiatives législatives ou en initiatives de contrôle.
- Agir de manière concertée avec les acteurs de la société civile en prenant l'initiative de textes de loi découlant des préoccupations de la population.
- Veiller à ce que vos activités de sensibilisation soient sensibles au genre, être attentif à l'heure et au lieu des réunions, lever les obstacles à la participation des femmes, renforcer la sensibilité au genre de votre personnel, etc.

### Être informé :

- Élargir l'éventail de vos sources d'information et s'employer à associer la société civile, y compris les milieux universitaires et les organismes de surveillance, à l'élaboration des lois et au contrôle de l'action du gouvernement.
- Nouer le dialogue avec les membres du public et solliciter leurs contributions sur des questions d'intérêt public au moment de se préparer à contrôler l'action du gouvernement.
- Rechercher de bonnes pratiques que vous pouvez reprendre dans votre travail. Profiter des manifestations internationales et régionales pour échanger des vues avec d'autres parlements sur les nouveaux modes de renforcement de l'engagement citoyen.

### Être efficace :

- Utiliser différents canaux d'information (télévision, radio, diffusion en direct, réseaux sociaux, sites web et journaux) pour communiquer efficacement avec un public diversifié.
- Choisir les canaux de communication qui seront les plus adaptés à votre public. S'efforcer de trouver un juste équilibre entre les échanges en ligne et en face-à-face.
- Tenir à jour un registre des différents groupes d'intérêt, des acteurs de la société civile et d'autres parties prenantes.

- Songer à resserrer les liens avec les principales parties prenantes dans des cadres informels tels que les conférences, les séminaires et les ateliers.
- Agir de manière concertée avec d'autres parlementaires et réfléchir à la possibilité de travailler en groupes ou dans le cadre d'alliances sur des sujets d'intérêt commun.
- Être conscient de l'importance d'un personnel d'appui doté de solides compétences en communication.
- Travailler avec les membres du personnel parlementaire qui possèdent les connaissances institutionnelles nécessaires qui leur permettent de fournir une assistance technique et professionnelle et des orientations.
- Rechercher des possibilités de formation pour votre équipe et pour vous-même en vue d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour engager un véritable dialogue avec les acteurs de la société civile.
- Tenir des registres exacts pour assurer un suivi efficace.
- Mettre en place un système pour analyser et évaluer régulièrement vos activités de mobilisation et capitaliser sur les acquis.

#### Suivre les tendances :

- Suivre et comprendre les nouvelles orientations des réseaux sociaux dans votre pays et parmi les différents groupes au moment de planifier votre communication sur les réseaux sociaux. Suivre le *Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements et des parlementaires* de l'UIP<sup>82</sup>.
- Élaborer une stratégie sur la façon dont vous voulez utiliser les réseaux sociaux (quoi publier, à quelle fréquence, sur quelles plateformes, comment mesurer le succès, etc.). Réfléchir à la manière dont vous pouvez utiliser vos réseaux sociaux pour renforcer l'engagement public au-delà de votre cercle le plus proche, et dont l'utilisation des différents réseaux sociaux peut vous aider à toucher divers groupes de la société.
- Se rappeler que pour être efficaces, les messages publiés sur les réseaux sociaux doivent être succincts et clairs, et retenir l'attention des utilisateurs, et que les personnes intéressées ont toujours la possibilité d'avoir accès à des informations plus détaillées à travers d'autres canaux plus appropriés (par exemple le site web du parlement).
- Être simple et concis en utilisant un langage accessible et adapté au public, et songer à la possibilité de vous exprimer aussi dans le cadre de séances en ligne ou de podcasts.
- Assurer un appui administratif adéquat qui permette un retour d'information et une gestion du contenu en temps voulu, sachant que la rapidité des réseaux sociaux et de la messagerie instantanée peut donner lieu à des attentes irréalistes de la part du public quant à la manière dont les parlementaires réagissent.
- Au moment de décider quels réseaux sociaux utiliser,

veiller à disposer des ressources nécessaires pour les alimenter régulièrement, car une activité peu fréquente peut être contre-productive.

#### Contribuer à l'intégration de l'engagement public au parlement :

- Rejoindre des instances parlementaires qui se réunissent périodiquement pour examiner la question de l'ouverture parlementaire, telles que les conseils parlementaires du Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) et participer aux forums nationaux, régionaux et internationaux consacrés à l'ouverture parlementaire et à l'engagement citoyen.
- Revoir la stratégie de mobilisation, le plan d'action et les rapports d'activité du parlement.
- Réfléchir à la possibilité de modifier le règlement intérieur du parlement pour que les acteurs de la société civile puissent avoir accès plus facilement à l'information, l'éducation, la communication, la consultation et la participation.
- Passer en revue les outils visant à promouvoir l'engagement parlementaire (y compris les outils numériques) et formuler des conseils en vue de les améliorer.
- Participer aux activités pédagogiques consacrées au rôle et aux travaux du parlement, notamment aux programmes éducatifs à l'intention des jeunes.

## Références citées

Baka, V., 2017. « Co-creating an open platform at the local governance level: How openness is enacted in Zambia ». *Government Information Quarterly* 34(1), janvier 2017, p. 140-152. Disponible à l'adresse <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0740624X1630199X>

Bason, C., 2010. *Leading Public Sector Innovation*. Bristol : Policy Press

BBC News, 2018. « Misogyny hate crime in Nottinghamshire gives 'shocking' results », 9 juillet 2018. Disponible à l'adresse <https://www.bbc.co.uk/news/uk-england-nottinghamshire-44740362>

BBC News, 2020. « Domestic Abuse Bill : Misogyny should be treated as a hate crime, say MPs », 11 juin 2020. Disponible à l'adresse <https://www.bbc.co.uk/news/uk-politics-53012585>

Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique, 2020. « 116<sup>th</sup> Congress Recommendations ». Select Committee on the Modernization of Congress. Disponible à l'adresse <https://modernizecongress.house.gov/116th-recommendations>

Congrès des États-Unis d'Amérique, 2018. *Agriculture Improvement Act of 2018*. Disponible à l'adresse <https://www.congress.gov/115/plaws/publ334/PLAW-115publ334.pdf>

Conseil de l'Europe, 2009. *Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel*, CONF/PLE (2009) CODE1. Disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016802eed5c>

Doyle, M., 2017. *Public Participation in Parliament – A Survey of Participants*, Parliamentary Monitoring Group. Disponible à l'adresse [https://static.pmg.org.za/PP\\_Survey\\_Final\\_Report\\_2.pdf](https://static.pmg.org.za/PP_Survey_Final_Report_2.pdf)

Forteza, P., 2020. « Digital Parliaments : Adapting democratic institutions to 21st century realities ». Medium, 1<sup>er</sup> juillet 2020. Disponible à l'adresse <https://medium.com/participo/digital-parliaments-adapting-democratic-institutions-to-21st-century-realities-99214d352063>. Une traduction en français de cet article, « Parlements numériques : adapter les institutions démocratiques aux réalités du 21<sup>e</sup> siècle », est disponible à l'adresse <https://opensourcepolitics.eu/actualites/participo-parlements-numeriques>

Goodsell, C. T., 1988. « The Architecture of Parliaments: Legislative Houses and Political Culture ». *British Journal of Political Science* 18 (3), juillet 1988, p. 287-302. Disponible à l'adresse <https://www.cambridge.org/core/journals/british-journal-of-political-science/article/abs/architecture-of-parliaments-legislative-houses-and-political-culture/C3BBE9B0881F5D6ECA6D834169E96C1D>

Hansard Society, 2011a. *Connecting citizens to Parliament: How Parliament can engage more effectively with hard-to-reach groups*. Disponible à l'adresse <https://www.hansardsociety.org.uk/publications/reports/connecting-citizens-to-parliament-how-parliament-can-engage-more>

Hansard Society, 2011b. *Parliaments and Public Engagement: Innovation and Good Practice from Around the World*. Disponible à l'adresse [https://assets.ctfassets.net/u1rlvvbs33ri/2XFHtMqBvOMMMYu062mUOa/e137d3c623d778cb27edd252f605875e/Publication\\_\\_Parliaments-and-Public-Engagement-2012.pdf](https://assets.ctfassets.net/u1rlvvbs33ri/2XFHtMqBvOMMMYu062mUOa/e137d3c623d778cb27edd252f605875e/Publication__Parliaments-and-Public-Engagement-2012.pdf)

Hardyman, W., K. L. Daunt et M. Kitchener, 2015. « Value Co-Creation through Patient Engagement in Health Care: A micro-level approach and research agenda ». *Public Management Review* 17 (1), 2015, p. 90-107. Disponible à l'adresse <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14719037.2014.881539>

Kornberg, M., 2019. *The unbroken branch: who Congress hears and how it listens*. DPhil thesis, Université d'Oxford. Disponible à l'adresse <https://ora.ox.ac.uk/objects/uuid:eea20b18-e9e6-4a59-9bf2-c9accf5965dd>

Lasswell, H. D., et M. B. Fox, 1979. *The Signature of Power : Buildings, Communications, and Policy*. New Brunswick: Transaction, Inc.

Magno, F., et F. Cassia, 2015. « Public administrators' engagement in services co-creation: factors that foster and hinder organisational learning about citizens ». *Total Quality Management & Business Excellence* 26 (11-12), mai 2015, p. 1161-1172. Disponible à l'adresse <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/14783363.2014.918706>

Mitoto, I., et F. P. J. Marques, 2019. « Context Matters! Looking Beyond Platform Structure to Understand Citizen Deliberation on Brazil's Portal e-Democracia ». *Policy & Internet* 11 (3), septembre 2019, p. 370-390. Disponible à l'adresse <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/poi3.196>

Mullany, L., et L. Trickett, 2018. *Misogyny Hate Crime Evaluation Report for Nottingham Women's Centre*. University of Nottingham and Nottingham Trent University. Disponible à l'adresse <https://www.nottinghamwomenscentre.com/s/Misogyny-Hate-Crime-Evaluation-Report-June-2018.pdf>

National Council of Provinces of South Africa (NCOP), 2018. *Taking Parliament to the People: Report Back Session, Eastern Cape Province, 12-16 March 2018, Final Report*. Disponible à l'adresse : <https://www.parliament.gov.za/storage/app/media/uploaded-files/final-report-report-back-session-ec6.pdf>

New Zealand House of Representatives, 2013. *Role Playing a Parliamentary Debate: A Guide for Teachers*. Disponible à l'adresse <https://www.parliament.nz/media/1820/role-play-a-parliamentary-debate.pdf>



- Open Government Partnership (OGP), 2019. *Guidance for national OGP dialogue*. Disponible à l'adresse [https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP\\_consultation-FINAL.pdf](https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/OGP_consultation-FINAL.pdf)
- OpeningParliament.org, 2012. Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire. Disponible à l'adresse <https://openingparliament.org/static/pdfs/francais.pdf>
- OpeningParliament.org, 2014. « A permanent hacker space in the Brazilian Congress », 3 janvier 2014. Disponible à l'adresse [blog.openingparliament.org/post/72099651071/a-permanent-hacker-space-in-the-brazilian-congress](http://blog.openingparliament.org/post/72099651071/a-permanent-hacker-space-in-the-brazilian-congress)
- Organisation des Nations Unies, 2016. *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*. Disponible à l'adresse [https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/the-sustainable-development-goals-report-2016\\_french.pdf](https://unstats.un.org/sdgs/report/2016/the-sustainable-development-goals-report-2016_french.pdf)
- Parkinson, J., 2013. « How legislatures work – and should work – as public space ». *Democratization* 20 (3), 2013, p. 438-455. Disponible à l'adresse <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13510347.2013.786544>
- ParlAmericas, 2019. *Guide to Develop Open Parliament Action Plans: Executive Summary*. Disponible à l'adresse [http://www.parlAmericas.org/uploads/documents/Execpourcent20Summary\\_ENG\\_May2019-online.pdf](http://www.parlAmericas.org/uploads/documents/Execpourcent20Summary_ENG_May2019-online.pdf)
- Parlement de la Norvège, 2020. « New working procedures for the standing committees during the COVID-19 outbreak ». Disponible à l'adresse <https://www.stortinget.no/en/In-English/About-the-Storting/News-archive/Front-page-news/2019-2020/new-working-procedures-for-the-standing-committees-during-the-covid-19-outbreak/>
- Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2009. *Report of the Independent Panel Assessment of Parliament*. Disponible à l'adresse <https://www.parliament.gov.za/storage/app/media/BusinessPubs/PanelAssessmentParliamentReport.pdf>
- Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2014. *4<sup>th</sup> Parliament Legacy Report (2009-2014)*. Disponible à l'adresse [https://www.parliament.gov.za/storage/app/media/BusinessPubs/website\\_5\\_Fourth\\_Parliament\\_Legacy\\_report\\_final.pdf](https://www.parliament.gov.za/storage/app/media/BusinessPubs/website_5_Fourth_Parliament_Legacy_report_final.pdf)
- Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2017. *Report of the High Level Panel on the Assessment of Key Legislation and the Acceleration of Fundamental Change*. Disponible à l'adresse [https://www.parliament.gov.za/storage/app/media/Pages/2017/october/High\\_Level\\_Panel/HLP\\_Report/HLP\\_report.pdf](https://www.parliament.gov.za/storage/app/media/Pages/2017/october/High_Level_Panel/HLP_Report/HLP_report.pdf)
- Parlement de la République d'Afrique du Sud, 2019b. *Legacy Report of the Fifth Term of Parliament (2014-2019)*. Disponible à l'adresse [https://static.pmg.org.za/5th\\_Parliament\\_Legacy\\_Report\\_-\\_07\\_May\\_2019.pdf](https://static.pmg.org.za/5th_Parliament_Legacy_Report_-_07_May_2019.pdf)
- Parlement de la République des Fidji, 2016. « Parliament Bus programme reaches Mau village », 4 novembre 2016. Disponible à l'adresse <http://www.parliament.gov.fj/parliament-bus-programme-reaches-mau-village/>
- Parlement de la République des Fidji, 2017. « Parliament Educational Resources to Benefit Students and Youth », 16 mars 2017. Disponible à l'adresse <http://www.parliament.gov.fj/parliament-educational-resources-to-benefit-students-and-youth/>
- Parlement de la République des Fidji, 2021. « Speaking Notes for His Excellency Hon. Speaker, Ratu Epeli Nailatikau during the IPU World E-Parliament Conference », 21 juin 2021. Disponible à l'adresse <http://www.parliament.gov.fj/speaking-notes-for-his-excellency-hon-speaker-ratu-epeli-nailatikau-during-the-ipu-world-e-parliament-conference/>
- Parlement du Royaume-Uni, 2007. « Select Committee on Administration First Report – Annex 2 : Visitor facilities at other Parliaments ». Disponible à l'adresse <https://publications.parliament.uk/pa/cm200607/cmselect/cmadmin/434/43411.htm>
- Parlement du Royaume-Uni, 2012. « Administration Committee – First Report : Visitor Access and Facilities ». Disponible à l'adresse <https://publications.parliament.uk/pa/cm201213/cmselect/cmadmin/13/1302.htm>
- Parlement du Royaume-Uni, 2019. *Your Story, Our History – How Laws Affect Lives*. Disponible à l'adresse [https://www.youtube.com/playlist?list=PLj3mInRjQlen\\_NBj2p3DYDy3qrBK4qQHi](https://www.youtube.com/playlist?list=PLj3mInRjQlen_NBj2p3DYDy3qrBK4qQHi)
- Parlement du Royaume-Uni, 2021a. « Hate Crime (Misogyny) Bill ». Disponible à l'adresse <https://bills.parliament.uk/bills/2718>
- Parlement du Royaume-Uni, 2021b. *Political disengagement in the UK: who is disengaged?*, House of Commons Library, Briefing Paper no. CBP-7501, 25 février 2021. Disponible à l'adresse <https://researchbriefings.files.parliament.uk/documents/CBP-7501/CBP-7501.pdf>
- Parlement du Royaume-Uni, 2021c. « UK Parliament Week ». Disponible à l'adresse <https://www.ukparliamentweek.org/en/>
- Parliamentary Education Office of Australia, 2021. « Parliament House program ». Disponible à l'adresse <https://peo.gov.au/book-a-program/parliament-house-program/>
- POPVOX, 2020. « Environmental Justice for All Act », 27 février 2020. Disponible à l'adresse <https://www.popvox.com/madison/documents/environmental-justice-for-all-act>
- POPVOX, 2021. « About POVOX ». Disponible à l'adresse <https://www.popvox.com/about>

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2017. *Sednice van sedišta odbora Narodne Skupštine*. Disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=Q5iHJg1E46I>

PNUD, 2019. « Parliament of Sierra Leone opens doors to citizens for the first time in history », 19 décembre 2019. Disponible à l'adresse <https://www.sl.undp.org/content/sierraleone/en/home/presscenter/articles/parliament-of-sierra-leone-opens-doors-to-citizens-for-the-first.html>

République d'Indonésie, 2011. *Law of the Republic of Indonesia No. 12 of 2011 concerning making rules*. Disponible à l'adresse [http://www.flevin.com/id/lgso/translations/JICApourcent20Mirror/english/4778\\_UU\\_12\\_2011\\_e.html](http://www.flevin.com/id/lgso/translations/JICApourcent20Mirror/english/4778_UU_12_2011_e.html)

South African Legislative Sector, 2013. *Public Participation Framework for the South African Legislative Sector*. Disponible à l'adresse <https://sals.gov.za/wp-content/uploads/simple-file-list/ppf.pdf>

Union interparlementaire (UIP), 2018. *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2018*. Disponible à l'adresse <https://www.ipu.org/fr/file/6077/download>

UIP, 2020. *Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement*. Disponible à l'adresse <https://www.ipu.org/file/12844/download>

UIP, 2021a. *Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements et des parlementaires*. Disponible à l'adresse <https://www.ipu.org/file/10215/download>

UIP, 2021b. *World e-Parliament Conference 2021: Highlights Part 2*. Disponible à l'adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=gdY0jCINy4s&t=69s>

United Kingdom Department for Education, 2020. « Reforms to unregulated provision for children in care and care leavers ». Disponible à l'adresse <https://consult.education.gov.uk/children-in-care-and-permanence/unregulated-provision-children-in-care/>




World Wide Web Consortium (W3C), 2008. « Web Content Accessibility Guidelines (WCAG) 2,0 : W3C Recommendation 11 décembre 2008 ». Disponible à l'adresse <https://www.w3.org/TR/WCAG20/>





Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

 +41 22 919 41 50  
 +41 22 919 41 60  
 [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

